

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquante-troisième séance – Lundi 16 mars 2009, à 20 h 45

Présidence de M^{me} Vera Figurek, vice-présidente

La séance est ouverte à 20 h 45 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Patrice Mugny* et *M^{me} Sandrine Salerno*, conseillers administratifs, *M^{me} Fabienne Aubry Conne*, *MM. Grégory Baud*, *Christophe Buemi*, *Grégoire Carasso*, *M^{mes} Maria Casares*, *Laetitia Guinand*, *MM. Jacques Hämmerli*, *Thierry Piguet* et *Olivier Tauxe*.

Assistent à la séance: *M. Manuel Tornare*, maire, *M. Rémy Pagani*, vice-président, et *M. Pierre Maudet*, conseiller administratif.

CONVOCATION

Par lettre du 27 février 2009, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 10 mars, mercredi 11 mars et lundi 16 mars 2009, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 10 juin 2008 de M. Simon Brandt, M^{mes} Anne-Marie Gisler, Patricia Richard, Nathalie Fontanet, MM. Alexandre Chevalier, Jean Sanchez, Jean-Charles Lathion et M^{me} Anne Carron-Cescato, renvoyée en commission le 23 juin 2008, intitulée: «Maintenons le site artisanal du Vélodrome» (M-809 A)¹.**Rapport de M^{me} Diana Duarte Rizzolio.**

La commission de l'aménagement et de l'environnement s'est réunie les 2, 23 et 30 septembre et 7 octobre 2008, sous la présidence de M^{me} Anne-Marie Gisler, et le 28 octobre 2008, sous la présidence de M^{me} Nathalie Fontanet, pour étudier cette motion. Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Vuilleumier.

Cette motion a été renvoyée en commission lors de la séance du Conseil municipal du 23 juin 2008, sans débat de préconsultation, selon la décision du bureau du Conseil municipal et des cheffes et chefs de groupe.

La commission a d'abord entendu les motionnaires. Lors des séances suivantes, les anciens occupants et nouveaux occupants du centre artisanal du Vélodrome, un inspecteur du travail de l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT), ainsi que la conseillère administrative chargée de la Gérance immobilière municipale et ses collaboratrices, ont été entendus.

¹ Développée, 287.

Rappel de la motion

Considérant:

- que le Conseil municipal a fait part de son soutien au commerce de proximité à de nombreuses reprises et ce de manière unanime;
- que le Conseil administratif a annoncé vouloir reloger les occupants illicites du site Artamis sur le site artisanal du Vélodrome, cela en changeant l'affectation de l'endroit et en lieu et place des actuels occupants;
- que la décision de réaffectation prive des petits commerces de leur outil et lieu de travail;
- les revenus pour la Ville que rapporte la présence de ces PME sur son territoire ainsi que les emplois qui en découlent;
- qu'il n'est pas acceptable de privilégier des gens ayant violé la loi en occupant illégalement le site Artamis par rapport aux occupants du site du Vélodrome qui l'ont toujours respectée;
- que les statuts de l'association Artamis excluent que son relogement puisse avoir lieu sur le dos d'artisans expulsés,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:

- maintenir l'affectation du centre artisanal du Vélodrome et les petites et moyennes entreprises (PME) et les artisans se trouvant à cet endroit;
- suspendre sa décision de relogement des anciens squatters d'Artamis sur le site du Vélodrome.

Présentation de la motion (séance du 2 septembre 2008)

Audition des motionnaires, MM. Alexandre Chevalier et Simon Brandt

M. Alexandre Chevalier, motionnaire, déclare que la motion est très claire. Il explique que les artisans du Vélodrome ont commencé à être évacués pendant l'été. Il espère que des recours ont été déposés.

Une commissaire intervient et déclare que ces artisans sont déplacés et non mis à la porte, comme mentionné par les motionnaires en commission. Elle rappelle en effet que le Conseil administratif s'est engagé sur ce point. M. Simon Brandt, motionnaire, répond que les artisans du Vélodrome n'ont eu aucune proposition et ne savent pas où aller.

Un commissaire remarque qu'un grand nombre d'événements se sont déroulés au cours de cet été. Il aimerait en savoir un peu plus. Simon Brandt répond que la plupart des artisans ont fait appel contre leur déplacement, ce qui a entraîné une démarche de négociation de la part de la Ville de Genève. Il ajoute, par ailleurs, que les utilisateurs d'Artamis se sont opposés à l'idée de venir remplacer les arti-

sans du Vélodrome, pour des raisons éthiques. Il remarque encore que plusieurs de ces artisans ont besoin de place pour leur activité, espace qui fait en l'occurrence défaut.

Le commissaire déclare alors qu'il s'agit de commerçants qui participent à la vie de leur quartier et il lui semble irréaliste d'imaginer déplacer aussi facilement ces personnes et leurs activités. Il se demande, par exemple, comment ces artisans feront pour retrouver leur clientèle.

Un commissaire demande qui sont «les anciens squatters» mentionnés dans la motion. Simon Brandt répond qu'il s'agit de toute personne d'Artamis. Il mentionne en outre que personne ne sait si ce sont des artistes ou des artisans qui viendront occuper le Vélodrome.

Une commissaire demande combien d'artisans sont menacés. Simon Brandt répond que cette affaire concerne une quinzaine de personnes, plus des services municipaux. Il ajoute que certaines personnes sont là depuis trente ans. Ils ont tous reçu la résiliation de leurs baux.

La commissaire rappelle alors que ces lieux sont insalubres et que certains artisans souhaitent quitter ces espaces depuis longtemps. Elle demande si les motionnaires ont parlé de cet aspect avec les artisans. Simon Brandt répond par la négative en se demandant comment il est possible d'aborder cette question avec des personnes qui ont reçu l'ordre de quitter les lieux pour que ces derniers soient dépollués et attribués à d'autres.

Un commissaire demande si le voisinage est inquiet. Simon Brandt répond que certaines personnes craignent effectivement ce qui va arriver et de se retrouver avec les nuisances d'Artamis sous leurs fenêtres.

Une commissaire demande ensuite quelles sont les activités concernées. Simon Brandt répond qu'il y a un garage, un ébéniste, un serrurier, etc.

La commissaire remarque que la dépollution envisagée est légère, ce qui ne permettra pas de replacer ces activités dans ces lieux. Alexandre Chevalier répond que la dépollution envisagée relève d'un choix politique.

La commissaire demande ensuite si l'on sait qui des artistes d'Artamis va venir s'installer au Vélodrome. Alexandre Chevalier répond par la négative en mentionnant que la motion s'intéresse principalement aux personnes qui sont chassées du Vélodrome.

Une commissaire pensait qu'une activité comme le garage n'était pas compatible avec la dépollution. Elle rappelle ensuite qu'il n'a jamais été question de placer des établissements publics dans le Vélodrome. Elle remarque en outre avoir entendu que plusieurs artisans semblaient satisfaits de la tournure des événements. Simon Brandt répond qu'il n'y a aucune proposition faite à ces person-

nes. Il signale ensuite que les directives de l'OCIRT sont violées depuis quinze ans et qu'il n'est dès lors pas normal de laisser des personnes dans des locaux dangereux aussi longtemps pour les chasser au final. Alexandre Chevalier précise qu'il y a également un problème de méthode.

Votes des auditions

Les auditions des artisans, de l'OCIRT, de la conseillère administrative, M^{me} Sandrine Salerno, et de son département sont acceptées à l'unanimité.

Séance du 23 septembre 2008

Lettre d'Atelier X

Les commissaires prennent connaissance du courrier de l'Atelier X, association à but non lucratif gérant une entreprise sociale, installée au centre artisanal du Vélodrome (lettre annexée). Le comité de l'association Atelier X y précise ne pas pouvoir soutenir la position des motionnaires, même s'il comprend le grave préjudice qu'un tel déménagement pourrait entraîner pour certaines PME de la cité artisanale.

Audition de M. Jean-Claude Ebner, menuiserie et fenêtres, artisan de la rue du Vélodrome

M. Ebner relève que son entreprise existe depuis vingt-cinq ans et qu'elle compte une dizaine d'employés. Il remercie la commission de défendre les intérêts des artisans du Vélodrome, mais il remarque que c'est un peu tard, puisque tous ont reçu leur congé. Il précise que son entreprise doit déménager dans un mois, la Ville lui ayant proposé des locaux qu'il a acceptés.

M. Ebner mentionne ensuite que certains artisans ont fermé leurs portes et sont partis à la retraite (serrurier et garagiste) et que d'autres ont également retrouvé des locaux. Il ajoute que tout le monde quitte les lieux à contrecoeur, perdant l'avantage d'être au centre-ville.

M. Ebner précise que son entreprise commençait à être un peu à l'étroit. Il déclare être déçu de voir les gens d'Artamis disposer de ces locaux. La cohabitation avec les membres d'Artamis n'est, selon lui, pas envisageable.

Les nouveaux locaux de la menuiserie seront situés au chemin des Murailles, au Lignon. La charge financière sera importante, car les grosses machines seront arrêtées pendant deux semaines et quatre de ses employés ne pourront donc pas travailler. La Ville prend le déménagement de ces machines et l'installation élec-

trique à sa charge. Les heures perdues ne sont toutefois pas prises en charge par la Ville de Genève. Le loyer sera similaire à ce qu'il payait au Vélodrome.

Une commissaire demande s'il a rencontré la magistrate. M. Ebner acquiesce. La réunion s'est déroulée en juin 2008.

Une commissaire demande s'il savait qu'il allait devoir quitter ses locaux. M. Ebner répond par la négative en expliquant que c'est la raison pour laquelle il avait fait des investissements dans son atelier.

La commissaire demande ensuite si le déplacement de son activité va être nuisible en termes de clientèle. M. Ebner répond que c'est difficile à évaluer.

La commissaire demande ce qu'il en est de la salubrité des locaux qu'il occupe encore à présent. M. Ebner répond qu'il y a de nombreuses infiltrations d'eau. Il craint qu'un hiver plus dur n'endommage fortement la dalle.

La commissaire demande ensuite si des personnes d'Artamis sont déjà venues s'installer au Vélodrome. M. Ebner acquiesce en mentionnant que cela se passe bien.

Une commissaire demande si son bail arrivait à échéance. M. Ebner répond que son bail, de cinq ans, renouvelable tacitement, se terminait en septembre 2009. Il relève que l'un de ses voisins, mécanicien, avait un bail qui devait se terminer en 2013.

Un commissaire demande ensuite s'il a été contacté par l'OCIRT. M. Ebner répond par la négative. Il ajoute n'avoir jamais vu de travaux d'entretien durant les vingt-cinq ans de sa présence au centre artisanal.

Le commissaire demande si des travaux importants pour mise en conformité auraient dû être réalisés. M. Ebner répond que l'OCIRT est exigeante.

Un commissaire remarque ensuite qu'il a abandonné l'idée d'entamer une procédure judiciaire. M. Ebner acquiesce en mentionnant que des solutions ont effectivement pu être trouvées. Il précise avoir été choqué au début à cause de la façon dont cela s'est présenté. Ce qui était proposé était correct et ils sont donc allés de l'avant.

Le commissaire remarque qu'il aurait sans doute encore pu rester quatre ans. M. Ebner acquiesce, mais il mentionne qu'il n'aurait alors plus eu d'aide de la Ville et que le problème aurait perduré pendant quatre ans.

Une commissaire mentionne que tous les artisans ont donc reçu une lettre de congé, quels que soient les baux. M. Ebner acquiesce. Ils ont été informés un jour que tous devaient partir. Il ajoute que M^{me} Salerno, lors de leur rencontre, s'est montrée très déterminée en indiquant: «Je suis la propriétaire, je fais ce que je

veux.» Il précise que cela a l'avantage d'être très clair. Il signale ensuite que deux artisans n'ont pas eu de solution et qu'ils se sont adressés à des avocats.

La commissaire demande si ces artisans ne se sont pas vu proposer des solutions. M. Ebner répond que les solutions qui leur ont été soumises ne les satisfaisaient pas.

Une commissaire demande si les nouveaux locaux de M. Ebner auront la même surface. M. Ebner acquiesce. Il attend toutefois des locaux attenants, car il a besoin de plus de surface pour ses activités.

Une commissaire remarque qu'un serrurier et un garagiste ont donc arrêté leur activité. M. Ebner acquiesce. Ils ont arrêté leur métier en raison de leur âge. Ces artisans comptaient remettre leur affaire afin de financer leur retraite, ce qui n'a pas été possible.

Une commissaire demande s'il sait l'importance du loyer de son local du Vélodrome lorsqu'il sera attribué à des personnes d'Artamis. M. Ebner répond avoir entendu que ce loyer allait être divisé par cinq, mais que ce sont des rumeurs.

La présidente demande ensuite si c'est l'ensemble du bâtiment qui souffre d'infiltrations d'eau. M. Ebner acquiesce. Une commissaire rappelle alors que ces travaux sont prévus, puisqu'ils figurent dans le plan financier d'investissement.

Autres propositions d'audition

L'audition d'un artisan du Vélodrome qui a pris sa retraite à la suite des événements et l'audition de l'un des deux artisans qui n'ont pas eu de solution de rechange sont demandées.

L'audition d'un artiste d'Artamis ayant déménagé au Vélodrome est également demandée.

Séance du 30 septembre 2008

Audition de M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative chargée du département des finances et du logement, M^{me} Anne-Marie Piscetta, adjointe de direction à la Gérance immobilière municipale (GIM), et M^{me} Sophie Florinetti, nouvelle cheffe de service de la GIM

M^{me} Salerno prend la parole et remarque qu'il serait intéressant pour la commission de visiter les locaux du Vélodrome, et même l'ensemble des sites artisanaux, pour avoir une réflexion globale sur ce sujet. Elle rappelle que ce bâtiment date des années 1960 et qu'il aurait dû être entièrement rénové il y a quelques

années pour la somme de 11,5 millions, 12 millions aujourd'hui. Elle précise que ce crédit avait toutefois semblé trop important au Conseil administratif. Une rénovation plus légère a donc été décidée, notamment l'étanchéité de la dalle supérieure.

M^{me} Salerno rappelle qu'il y avait 15 ateliers pour neuf artisans, des dépôts et un parking dans ce bâtiment. La désaffectation des lieux s'est opérée progressivement au fur et à mesure que les baux arrivaient à leur terme. Ces ateliers ont alors été transformés en locaux de stockage afin de ne pas les laisser vides. Demeure encore le Service de l'énergie de la Ville, qui occupe un atelier de 500 m². Tous les artisans avaient des baux dont les échéances étaient relativement proches, sauf M. de la Fuente, dont le bail s'achève en 2011. Son prédécesseur les avait informés que leurs baux étaient à durée déterminée puisque la Ville comptait récupérer ces locaux.

Le Conseil administratif et le Conseil d'Etat ont décidé de chercher un espace pour reloger les artistes d'Artamis. La GIM a fait le tour des possibilités pour reloger les gens d'Artamis, et le Vélodrome a semblé être la meilleure option. Le Conseil administratif a alors décidé de réaffecter la zone. Les artisans ont donc été invités à discuter avec l'administration afin de trouver des solutions. La Ville est le client le plus important pour la plupart de ces entreprises.

Ces artisans pourraient obtenir quelques années de répit en faisant recours au Tribunal des baux et loyers. On leur a proposé de nouveaux locaux, principalement à Vernier, à l'avenue de Châtelaine ou au chemin des Murailles.

M^{me} Salerno signale qu'un artisan n'a pas voulu rentrer en matière et qu'un carrossier sera déplacé à l'extrémité du centre, afin d'être accessible sans devoir traverser le centre. Leur relogement prendra plus longtemps. Elle précise que les négociations sont en cours avec ces personnes.

Concernant les artistes d'Artamis, M^{me} Salerno mentionne que l'Etat leur a également proposé un logement dans un bâtiment à Ernest-Pictet, dans le quartier de la Servette, originellement destiné à Cap Loisirs. Elle ajoute que les prix des locations pour ces artistes seront similaires entre la Ville et l'Etat. Elle remarque cependant que la Fondation Hans-Wilsdorf a financé à hauteur de 6 millions de francs les activités qui se dérouleront dans ce bâtiment de l'Etat. Le départ définitif d'Artamis doit avoir lieu le 15 octobre, les contrats de bail à loyer débutant dès le 1^{er} octobre.

M^{me} Piscetta prend la parole et explique que tous les locataires ont été reçus. Elle ajoute qu'il est évident qu'il a fallu négocier. Elle mentionne que tous ont trouvé une solution, à l'exception du vitrier, M. Blatter, qui veut rester dans le centre-ville et avec qui des négociations sont toujours en cours. Deux artisans âgés ont préféré cesser leurs activités. Le jeune carrossier sera maintenu sur le

site à l'extrémité du bâtiment, où sont disponibles des places de stationnement, et il n'est ainsi pas nécessaire de devoir traverser le centre. Elle précise que l'accord avec ce dernier est à bout touchant.

Elle évoque ensuite la menuiserie Ebner et déclare qu'il a été difficile de trouver l'espace nécessaire pour cette entreprise au vu de son ampleur. Une solution a toutefois été trouvée à Vernier. La menuiserie disposera d'un plus grand espace, avec une meilleure accessibilité. Elle rappelle que les relogements ne sont pas toujours très simples et qu'ils nécessitent beaucoup de négociations. Certains artisans du Vélodrome sont même soulagés, car ils se rendent compte que leurs nouveaux locaux seront plus adéquats.

Une commissaire remarque qu'une réunion se serait donc déroulée entre les artisans et le prédécesseur de M^{me} Salerno. Elle ajoute que des travaux importants ont été faits dans plusieurs locaux du centre artisanal du Vélodrome. Ces travaux n'auraient pas été réalisés si les artisans avaient été au courant de leur déménagement. M^{me} Salerno répond que c'est elle et non son prédécesseur qui a tenu cette réunion, le 28 mai. Elle précise que son prédécesseur a, par contre, averti les artisans que les baux étaient modifiés, car la Ville entendait faire des travaux dans ce bâtiment. Elle répète que les travaux de réfection de la dalle sont nécessaires afin d'en assurer l'étanchéité, pour un montant estimé à 5 millions de francs. Elle s'étonne dès lors que les services aient laissé la possibilité aux artisans de faire des travaux. Elle se renseignera. M^{me} Piscetta précise qu'un artisan a effectivement effectué des travaux d'électricité importants de son propre chef. Elle ajoute que les locaux se sont vidés progressivement, mais qu'ils abritent des stockages.

La commissaire évoque ensuite les artisans qui ont cessé leur activité en mentionnant que ces indépendants souhaitaient remettre leur activité, ce qui ne leur est plus possible. M^{me} Salerno répond que les «pas de porte» ne sont pas tolérés pour la Ville de Genève. La Ville met à disposition ses ressources pour les déménagements. Les loyers des nouveaux locaux sont en outre progressifs, afin de permettre aux artisans de faire des investissements. Elle signale alors que l'un des artisans qui ne souhaitait pas continuer son activité a sous-loué son local alors qu'il n'en avait pas le droit. M^{me} Florinetti ajoute que son service travaille sur la notion juridique et économique de la reprise et qu'une procédure est en cours d'évaluation pour les remises de commerce afin de permettre aux gens d'investir, en accord avec les dispositions du Code des obligations.

M^{me} Piscetta remarque ensuite que le jeune carrossier obtiendra finalement le double de surface avec un loyer similaire. Il reprend en outre les activités du second carrossier qui arrête son activité. Elle précise que le frère de ce dernier, qui a 62 ans, a par ailleurs obtenu un emploi au sein de la GIM, comme surveillant de salle.

La commissaire aimerait en savoir plus sur les travaux qui vont être entrepris dans les locaux que les artistes d'Artamis occuperont. M^{me} Salerno répond que les travaux d'étanchéité de la dalle doivent, quoi qu'il en soit, être entrepris. Elle rappelle ensuite qu'il y a eu une modification de philosophie sur la conduite de ce type de travaux et qu'à présent la Ville essaie de les réaliser en conservant les personnes à l'intérieur. Il est nécessaire de rester pragmatique. Certaines activités qui se déroulaient au sein du Vélodrome n'étaient pas adéquates pour les lieux, voire risquées. Il est clair, par ailleurs, qu'il n'y a pas d'autre bâtiment pour reloger les artistes d'Artamis et que, de plus, celui-ci se situe à proximité du site d'Artamis. Ces derniers ne pourront pas faire tout et n'importe quoi au Vélodrome, contrairement à ce qui se faisait jusqu'à présent en vertu des accords relativement anciens. Les nouveaux contrats sont plus restrictifs. Il y aura une période de cohabitation entre les artistes d'Artamis et les artisans du Vélodrome.

Un commissaire demande si les nouvelles activités entraîneront des nuisances sonores. M^{me} Salerno répond par la négative en mentionnant que les contrats stipulent cela clairement. M^{me} Piscetta ajoute que les habitants des alentours ont reçu un courrier à cet égard (lettre annexée). Elle précise n'avoir reçu qu'un seul coup de téléphone de la part des habitant-e-s du voisinage, alors que 1800 lettres ont été envoyées.

Une commissaire demande quel sera le type de bail et ce qu'il en sera de la zone artisanale. M^{me} Florinetti répond que l'Association Vélodrome a été créée par les anciens usagers d'Artamis. Elle ajoute que des négociations ont eu lieu pour les baux avec cette association. Un certain nombre de surfaces sont louées à des artistes et des artisans (graphistes, musique, photographes). Les manifestations payantes ou gratuites ne sont pas autorisées, et les enfants n'ont pas accès à ces lieux. Seules des visites pédagogiques encadrées par des enseignants du DIP sont tolérées. Les baux dureront trois ans avec un échelonnement progressif.

La commissaire demande combien de personnes seront intégrées. M^{me} Florinetti répond qu'il devrait y avoir 80 personnes à terme sur le site du Vélodrome (80 à Ernest-Pictet). M^{me} Piscetta signale encore que plusieurs usagers d'Artamis ont retrouvé des locaux de leur côté, notamment les activités à but lucratif.

M^{me} Salerno relève que la politique de la Ville à l'égard des zones artisanales diffère quelque peu en pratique. Elle mentionne cependant qu'une prise de conscience est en train de se faire sur l'idée que ces zones artisanales ne doivent pas servir de lieux de stockage.

Une commissaire demande depuis quand le jeune carrossier travaille dans son atelier. M^{me} Piscetta répond qu'il occupe les lieux depuis la fin du mois de décembre 2007.

La commissaire remarque que des pressions auraient été faites pour forcer les artisans à partir. Elle se demande en outre si ces lieux sont salubres et s'il serait

possible d'y dormir la nuit. M^{me} Salerno répond par la négative en imaginant mal quelqu'un avoir envie de dormir au Vélodrome. Elle rappelle en outre que cet espace est fermé la nuit. M^{me} Piscetta signale qu'une personne s'est introduite par effraction afin de dormir à l'intérieur. Elle mentionne ensuite n'avoir exercé aucune pression sur les gens. Elle répète que c'est par négociation que des solutions ont pu être dégagées.

M^{me} Salerno déclare alors que la Ville n'utilise pas la méthode des pressions. Elle ajoute que la Ville n'aurait d'ailleurs pas intérêt à une telle pratique, car une démarche ordinaire permet d'aller plus vite devant le Tribunal des baux et loyers. Elle signale ensuite, concernant la salubrité, que le problème relevait d'un certain nombre de solvants qui étaient entreposés dans plusieurs locaux.

Une commissaire demande ce qu'il en sera du loyer que les artistes devront payer. Elle ajoute avoir entendu qu'il s'élèverait au cinquième de ce que payaient les artisans. M^{me} Salerno répond que ce loyer ne sera évidemment pas comparable aux loyers des artisans, puisque la finalité des activités est différente. Elle rappelle que le Vélodrome présentait un manque à gagner en raison des locaux de stockage et du Service de l'énergie qui ne paie rien.

La commissaire demande ensuite pourquoi les artistes d'Artamis ne sont pas relogés à Châtelaine. M^{me} Salerno répond que ce sont des métiers différents. Elle rappelle que le Vélodrome comptait un peintre, un menuisier, deux serruriers, un vitrier et deux carrossiers. Elle ajoute que ce sont des activités lourdes. M^{me} Piscetta ajoute que la menuiserie a ainsi sept camions. M^{me} Salerno remarque que le menuisier d'Artamis fait, quant à lui, de la restauration de meubles anciens.

Un commissaire demande si l'Association Vélodrome a un but lucratif. M^{me} Florinetti répond par la négative.

Le commissaire remarque que la Ville perdra de la taxe professionnelle dans cette opération. M^{me} Florinetti répond que les surfaces louées seront plus importantes que ce qui était occupé jusqu'à présent.

Audition de M. Jacques Malleret, inspecteur du travail, Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT), Département de la solidarité et de l'emploi

M. Malleret prend la parole et remarque que l'Etat était déjà intervenu en 1992 dans ces locaux en raison de produits chimiques qui y étaient entreposés. Il ajoute que des réserves avaient alors été émises. Il déclare que des contrôles ont ensuite été opérés pendant plusieurs années. Il mentionne que c'est en 2002 qu'un bureau d'architectes a présenté un projet de réhabilitation du centre artisanal. Cependant, le vent a tourné et ce projet a été modifié à la baisse. En 2004, un bureau d'architectes a présenté un projet de dépôt plutôt que d'ateliers

Une synthèse des remarques de l'Etat a été faite en 2002. Une ventilation est nécessaire dans ces lieux au vu des activités qui s'y déroulent. Les recommandations portent également sur les accès d'urgence. Il pense que ce centre ne convient pas pour des travailleurs permanents, car il n'y a pas de vue sur l'extérieur. Il rappelle par contre que les patrons qui n'ont pas d'employés font ce qu'ils souhaitent pour leur propre personne.

Une commissaire remarque que la hauteur au plafond est faible. Elle se demande si elle respecte les normes. M. Malleret répond que c'est certainement la hauteur au plafond depuis les mezzanines.

Une commissaire demande ensuite ce qu'il en est de la loi dans ce genre de locaux. Elle remarque que des dérogations doivent être possibles. Elle se demande si des mesures d'adaptation seraient envisageables. M. Malleret répond que la loi fédérale indique qu'il ne faut pas de poste de travail permanent dans des locaux borgnes. Il remarque cependant qu'un principe de proportionnalité existe. Il rappelle en outre que des mesures compensatoires existent, des mesures comme la hauteur des plafonds, l'éclairage, la couleur, des pauses supplémentaires ou des locaux de pause avec vue sur l'extérieur. Il mentionne toutefois qu'il n'y a normalement pas de poste en sous-sol qui soit toléré.

Une commissaire demande s'il a eu des réponses de la Ville par rapport aux remarques qui avaient été faites par son service. M. Malleret répond par la négative. Il ajoute que la Ville était toutefois présente lors des réunions. Il pense qu'il serait judicieux de poser cette question à l'architecte qui avait été mandaté par la Ville.

Un commissaire demande si trois personnes travaillant en nom collectif sont soumises à l'OCIRT. M. Malleret répond par la négative. Il rappelle que c'est une question d'assurance. Une commissaire ajoute que c'est le contrat de travail qui prime.

Une commissaire se demande s'il serait possible de créer des salles de spectacle dans ces locaux. M. Malleret répond que des voies d'évacuation et des ventilateurs seraient nécessaires. Il remarque toutefois qu'il y aurait des travailleurs en fonction avec de telles activités.

Un commissaire demande si l'OCIRT pourrait intervenir si des boîtes de nuit étaient installées. M. Malleret acquiesce en mentionnant que la raison première relèverait des nuisances sonores.

Une commissaire remarque que le site artisanal du Vélodrome ne permet donc pas à des travailleurs de rester dans ces locaux. M. Malleret répond que cela dépend des ateliers. Il rappelle que certains d'entre eux possèdent des fenêtres s'ouvrant sur l'Arve. Il ajoute que ces locaux sont potentiellement utilisables. Il

répète que ce sont les locaux borgnes qui servent de lieux de stockage qui posent plus de problèmes.

La commissaire se demande alors s'il ne faudrait pas indiquer dans le bail ces conditions, afin que les locataires en aient connaissance. M. Malleret acquiesce, mais il remarque qu'aménager un système de ventilation serait une mesure plus judicieuse.

Séance du 7 octobre 2008

Audition de M. Bruno Blatter, Blatter & Cie vitrerie-miroiterie-stores (actuellement sans relogement – en cours de négociation), de son avocat, M^e Julien Blanc, et de M. Jean-Pierre Nicollier, Nicollier Frères Autos-réparation (garage fermé)

M. Blatter explique avoir été convoqué le 28 mai par M^{me} Salerno. Il mentionne que cette dernière a expliqué que des travaux allaient être réalisés dans le centre artisanal du Vélodrome, insalubre, et qu'il était nécessaire que les locataires actuels partent. Il précise que la magistrate a spécifié qu'elle était la propriétaire du bâtiment et qu'elle peut donc négocier les baux avant leur échéance. Il remarque avoir mal pris ces explications et s'être adressé à un avocat.

M. Nicollier prend la parole et mentionne avoir 68 ans. Il remarque qu'il est trop tard pour lui pour remonter un nouveau garage. Il est entré en matière sur un dédommagement. Il signale que son frère de 62 ans a, quant à lui, trouvé un travail au sein de la Ville de Genève. Il explique ensuite avoir payé 150 000 francs en 1983 lors de son arrivée au Vélodrome et que l'indemnité qu'on lui offre à présent se monte à 25 000 francs. Il pense cependant que ce sont des miettes qu'on lui donne et il n'est pas satisfait du montant. En 1983, il lui avait été dit par des représentants de la GIM qu'il retrouverait son investissement. Il rappelle ensuite que le second carrossier du Vélodrome reprend ses locaux, il ne devra ainsi pas tout vider.

M. Blatter ajoute que ces locaux sont insalubres depuis des années et qu'il avait été question qu'ils soient complètement vidés pour être mis aux normes. Il remarque toutefois que c'est insalubre pour les artisans mais pas pour les artistes d'Artamis! Il précise que les gens d'Artamis vont payer 3 francs le m², alors qu'il paie 170 francs le m². Il signale encore qu'une buvette avec une terrasse a été installée dans le bâtiment, une buvette qui semble être réservée exclusivement aux artistes d'Artamis.

Une commissaire demande s'il avait été expliqué à la signature des baux que des travaux de rénovation allaient être entrepris. M. Blatter répond par la négative. Il ajoute qu'en 1992 le bail était de cinq ans, renouvelable tacitement. Il y a eu ensuite des informations sur la remise aux normes, mais ils attendent depuis dix ans.

La commissaire demande pourquoi ne pas avoir entamé une action collective. M. Blatter répond que certains artisans sont en fin de course et que d'autres ne voulaient pas cohabiter avec les gens d'Artamis.

M. Nicollier signale alors que les locaux qui ont été proposés à M. Blatter mesurent 2,5 mètres de haut, ce qui n'est évidemment pas compatible avec un garage ou un atelier de vitrier.

La commissaire demande si certains artisans sont contents de déménager. M. Nicollier répond par la négative. Il ajoute que le Vélodrome était une ruche il y a vingt-cinq ans. M. Blatter précise que le Vélodrome s'est vidé au fil des ans en prévision de la mise aux normes des locaux.

M^e Blanc intervient et remarque que tous les locataires ont contesté la résiliation du mois de juin. Il ajoute, cela étant, que les artisans ne veulent pas trop contester, puisque la Ville est non seulement pourvoyeuse de locaux mais encore de travail. Il précise que la situation est plus complexe qu'il n'y paraît. Il explique ainsi que M. Blatter est propriétaire d'un local voisin à l'arcade qu'il loue à la Ville. Les véhicules de son client peuvent donc se parquer très facilement dans ce périmètre. Il déclare en outre que la Ville est locataire de M. Blatter pour un autre local.

Une commissaire demande s'ils ont été informés de ces travaux par écrit. M. Nicollier répond par la négative en expliquant que les travaux devaient débiter il y a dix ans, pour un montant de 15 millions de francs. Il précise que cela ne s'est jamais fait.

La commissaire demande ce qu'en dit le gérant de l'immeuble. M. Blatter répond qu'il a très peu de pouvoirs. M. Blatter déclare encore que ces locaux pouvaient être loués dans un premier temps, et que cela n'a plus été possible par la suite. Il ajoute toutefois que des personnes ont réussi à obtenir des baux après coup.

Une commissaire mentionne qu'il semblerait que M. de la Fuente reprenne finalement la clientèle du garage des frères Nicollier. M. Nicollier répond que cela risque d'être difficile, mais il mentionne aiguiller ses clients vers ce garagiste. M. Blatter ajoute que les portes sont fermées et que les clients auront trouvé un autre garagiste si la situation perdure encore six mois.

Un commissaire demande comment M. Nicollier vit sa séparation d'avec son frère. M. Nicollier répond que cela faisait quarante ans qu'ils travaillaient ensemble. Il ajoute le vivre sans trop de peine, ce qui n'est pas le cas de son frère.

Le commissaire demande ensuite ce qu'il en est de sa clientèle. M. Nicollier répond qu'il s'agit de retraités ou de fonctionnaires.

Le commissaire demande encore à quelle date il a entendu pour la première fois que ces locaux étaient insalubres. M. Nicollier répond que c'est M^{me} Salerno qui le lui a dit lors de leur réunion.

Une commissaire imagine que M. Nicollier s'était fait un budget en prévision de sa retraite. M. Nicollier répond qu'il n'y pensait pas vraiment en 1983. Il ajoute qu'il imaginait surtout qu'il pourrait remettre son commerce. Les 150 000 francs ont été amortis en vingt-cinq ans. M. Blatter déclare alors qu'une entreprise a un fonds de commerce qui ne peut pas être amorti.

Un commissaire demande si c'est M^{me} Salerno qui parle de la manière décrite préalablement. M. Nicollier acquiesce. M. Blatter précise qu'elle a déclaré: «Je suis propriétaire, je fais ce que je veux.» M. Nicollier signale par contre que M^{me} Piscetta est charmante.

Un commissaire demande où travaille le frère de M. Nicollier. Il travaille aux Halles de Rive.

Le commissaire demande si la procédure judiciaire en est au stade de la conciliation. M^e Blanc acquiesce. Il regrette cependant que les réunions s'organisent dans les deux jours. Il explique en outre que M. Blatter a reçu une convocation à une séance, deux jours après que celle-ci se soit tenue. Il signale avoir écrit afin d'indiquer que M. Blatter restait ouvert à la négociation, mais il mentionne que la GIM prétend que son client ne veut pas visiter des locaux et qu'il ne se présente pas aux séances.

Un commissaire demande ensuite si M. Blatter a été lésé dans son commerce avec la Ville. M. Blatter répond par la négative. Il ne travaille pas beaucoup avec la Ville de Genève.

La présidente demande ensuite combien de personnes il emploie. M. Blatter répond avoir un employé plus deux personnes indépendantes. Cela représente donc trois postes de travail.

Après cette audition, des remarques sont faites par des commissaires sur les règles de bienséance.

Audition de M. Alain Vaucher, architecte, membre de l'association en devenir d'Artamis, et de M. Roessinger, de l'Association du Piment rouge.

M. Vaucher précise qu'Artamis est en plein déménagement. Il ajoute que des travaux sont en cours afin d'aménager les nouveaux sites. Il mentionne en outre que deux associations ont été créées, le «Vélodrome» et le «Pictodrome». Ces deux associations gèrent deux bâtiments avec des baux associatifs.

M. Vaucher relève que la motion parle d'«occupation illicite», de «violation», de «squatteurs», etc. Il rappelle alors qu'Artamis a été occupée en 1996, après

avoir demandé aux SIG, à l'Etat et à la Ville de pouvoir bénéficier de ce lieu. Une convention avait été alors signée et ils n'ont jamais été illégaux. Il précise que des baux sont venus consolider leur présence sur le site dans les années 2000. L'association Artamis n'existe plus depuis 2000 et c'est un regroupement d'associations par bâtiments qui gérait le site depuis lors. Il explique ensuite que les associations ont rédigé un texte stipulant qu'elles ne voulaient pas être relogées sur le dos des artisans du Vélodrome. C'est dans le cadre de la requalification de ce bâtiment que la Ville a décidé d'y recréer un centre culturel, des locaux plus adéquats ayant été trouvés pour les PME et artisans concernés.

M. Roessinger prend la parole et signale que le centre artisanal du Vélodrome présente certains dangers et que les travaux prévus ciblent principalement l'étanchéité de la dalle. Il mentionne encore que ces locaux peuvent difficilement être occupés au vu de leur état de délabrement. En fin de compte, il pense qu'il faudrait mieux s'attaquer aux véritables personnes illégales sur le territoire et éviter d'envoyer les Genevois à Nyon. Il termine en déclarant que, s'il ne s'agit pas des locaux dont ils rêvaient, il s'agit déjà d'une possibilité réelle.

Une commissaire demande comment le relogement dans le Vélodrome leur a été proposé. M. Roessinger répond que cela s'est fait oralement. Il rappelle cependant qu'il manque toujours un endroit pour le Piment rouge et le Théâtre du Galpon. Pour ces établissements, M. Vaucher précise qu'ils sont toujours en négociation avec la Ville. L'Etat, quant à lui, a arrêté ses efforts.

Un commissaire demande s'ils ont rencontré des artisans dont les baux ont été résiliés. M. Vaucher répond par la négative.

Le commissaire demande s'il est normal de proposer des locaux insalubres. M. Vaucher répond que des travaux d'étanchéité et une ventilation sont prévus. Il ajoute que pour ces raisons il ne faudra pas que des voitures circulent dans la galerie. Ils devront donc trouver un système de transport à palettes.

La présidente demande si c'est l'association qui va distribuer les espaces, de quelle manière est faite cette distribution et s'il y aura des regroupements par style d'activité. M. Vaucher acquiesce. Il y a de nombreux locaux de stockage et des locaux de répétition de musique. Il ne pense pas que cela pose un problème. Il explique ensuite que le Vélodrome sera divisé en quatre parties et que chacune sera placée sous la responsabilité d'une association qui gèrera tant les loyers que l'entretien.

La présidente demande ce qu'il en est des loyers. M. Vaucher répond qu'ils se montent à 50 francs le m² pour un atelier plus les charges. Il ajoute que les dépôts se montent à 25 francs le m². Il remarque en outre que ces prix sont progressifs sur deux ans afin de permettre de réaliser les aménagements.

Une commissaire demande s'ils connaissent le rapport de l'OCIRT sur le Vélodrome. M. Vaucher répond par la négative et précise que cela fait douze ans qu'ils sont sur un site pollué.

Une commissaire demande ensuite pourquoi la Fondation Hans-Wilsdorf offre 6 millions de francs. M. Vaucher répond que ce montant permet de payer la différence de loyer entre Artamis et Pictet.

Une commissaire demande ensuite si une concertation s'est déroulée pour répartir les gens entre le Vélodrome et Pictet. M. Vaucher acquiesce. Il précise que cela a représenté un gros travail. En outre, il rappelle que toutes les personnes qui avaient une activité lucrative sont parties.

Un commissaire demande quelles seront les activités exercées au Vélodrome. Il se demande également s'il est prévu de créer une buvette. M. Roessinger répond que la buvette en question est un lieu de réunion qui n'accueille pas de public. M. Vaucher ajoute que la cafétéria à Pictet sera par contre ouverte au public. M. Roessinger mentionne ensuite que le Vélodrome comportera des locaux de répétition de musique, la salle de répétition du Galpon, des plasticiens, un forgeon et une imprimerie à l'ancienne.

Un commissaire demande ensuite comment ils envisagent les relations avec les habitant-e-s. M. Vaucher répond que les activités ne seront pas bruyantes. Ils devraient faire moins de bruit que la menuiserie. Il ajoute qu'il aimerait entrer en contact avec les personnes qui habitent au-dessus du centre.

La présidente demande ensuite pourquoi une buvette est prévue sur un site et pas sur le second. Elle se demande également pourquoi le Vélodrome ne peut pas comporter de galerie d'art. M. Vaucher répond que ces interdictions découlent de la défense faite au public d'accéder.

Première discussion

Une commissaire demande à l'un des commissaires motionnaire s'il n'était pas important de pouvoir reloger rapidement les gens d'Artamis pour des questions de sécurité. Le commissaire répond qu'il faut poser cette question au Conseil d'Etat ou au Conseil administratif.

Une commissaire remarque que M^{me} Salerno n'est à la tête de son département que depuis juin 2007 et que d'autres magistrats ont été impliqués dans la gestion de ce centre artisanal et des travaux qui devaient y être effectués, et donc de l'information aux locataires.

Un commissaire mentionne que M^{me} Salerno avait déclaré qu'elle calculerait les loyers. Il aimerait obtenir ces informations. Il mentionne ensuite que les baux

ont été signés et que les gens sont partis. Il ne voit dès lors pas l'intérêt de cette motion. La présidente répond qu'elle relève d'un intérêt politique.

Discussion finale (séance du 28 octobre 2008)

Le groupe libéral déclare maintenir cette motion. Il remarque avoir eu l'impression d'une Ville agissant par un processus non pas participatif, mais directif, contrairement à l'image qui est donnée. Une procédure judiciaire est en cours. Deux populations ont été opposées, et des personnes travaillant à un endroit depuis des années ont été chassées au profit d'autres qui n'avaient pas envie d'être hors du centre-ville. Il faut absolument maintenir cette motion afin de dire au Conseil administratif que ce comportement ne sera plus toléré.

Le groupe démocrate-chrétien déclare que les locataires n'ont clairement pas été bien traités et que ce processus n'est pas acceptable. Il ne souhaite pas polémiquer sur la nature des indemnités, mais pense qu'il apparaît clairement que plusieurs personnes ont perdu leur activité lucrative. Il serait possible de renvoyer cette motion au Conseil administratif afin de manifester le mécontentement de la commission.

Une commissaire socialiste déclare être extrêmement choquée par ce qui s'est déroulé et par le but visé. Elle pense que dresser deux populations l'une contre l'autre est un acte grave dont l'une des conséquences est une perte de repères. Elle se déclare également choquée par le financement de 6 millions de francs de la Fondation Wilsdorf.

Le groupe socialiste rappelle que l'OCIRT demandait un assainissement du Vélodrome et que le projet de rénovation ne permettait pas à certaines professions d'être relogées entre ces murs. En outre, ce site a une histoire bien antérieure à l'arrivée de M^{me} Salerno et c'est surtout un manque d'information qui caractérise cette histoire. Les commissaires socialistes ont également été touchés par ce qui a été dit par les artisans, mais cette motion n'a plus de sens. Le groupe regrette que les termes utilisés contre la magistrate aient été si durs et rappelle que, si un magistrat ne prend pas de décision, cela lui est également reproché.

Le groupe des Verts a également été surpris par la manière de faire. Néanmoins, cette motion n'a plus de sens et il n'est pas nécessaire de voter un objet dénué de sens. Il n'y a par ailleurs pas de comparaison possible entre quelqu'un qui travaille avec des produits toxiques et quelqu'un qui fabrique de petits instruments de musique. Le groupe ne croit pas, cela étant, qu'il y ait une volonté d'opposer deux populations différentes et il rappelle qu'Artamis ne souhaitait pas venir remplacer les artisans au Vélodrome. Les préjugés sont nombreux contre les gens d'Artamis. Artamis n'a jamais été occupé illégalement, puisque des accords avaient été passés avec les entités publiques.

Le groupe de l'Union démocratique du centre déclare avoir ressenti un profond malaise au travers de ces auditions. Il ajoute qu'il est évident que cette motion doit être envoyée au Conseil administratif afin qu'il évite de répéter cette erreur à l'avenir.

Une commissaire libérale propose alors un amendement:

- « – de s'abstenir à l'avenir de déloger certaines personnes pour en reloger d'autres;
- » – d'appliquer le principe de bonne foi et de pratiquer la concertation lors de tout projet de relogement.»

La commissaire libérale déclare encore que ce cas de figure risque de se reproduire, avec des personnes âgées par exemple. Elle ajoute que ce n'est pas acceptable. Le groupe libéral pense que c'est le devoir des élus de maintenir une motion de ce type lorsque l'administration passe en force.

Le représentant du groupe radical mentionne que son groupe ne veut plus voir ce genre de chose se reproduire.

Le groupe A gauche toute! pense que la pratique de M^{me} Salerno n'est pas acceptable. Le Conseil administratif a de la chance qu'une seule procédure judiciaire ait été lancée. Il précise, en outre, que les commerçants évacués ont été aimables avec la Ville. Il votera l'amendement qui est proposé.

Le groupe socialiste signale que ce n'est pas seulement M^{me} Salerno qui est concernée mais l'ensemble du Conseil administratif. Les socialistes se déclarent également très choquées par la méthode et le manque de ménagement. Cela étant, les socialistes ne peuvent pas adhérer aux considérants de la motion. Elles se demandent si la commission ne pourrait pas simplement donner un signe fort en séance plénière. Une remarque sur le manque d'informations aux locataires de la part de la GIM, ces dix dernières années, devrait être ajoutée.

Les Verts et les socialistes pensent que le premier amendement est beaucoup trop contraignant et qu'il est possible de rencontrer des milliers de cas différents.

Les Verts adopteront la seconde partie de l'amendement, bien qu'elle soit discutable.

Une commissaire propose alors en guise de première demande: «d'éviter à l'avenir de reproduire un tel schéma».

Votes de la commission

Mise aux voix, la première demande: «d'éviter à l'avenir de reproduire un tel schéma», est acceptée par 7 oui (2 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC), 2 non (Ve) et 4 abstentions (3 S, 1 AGT).

Mise aux voix, la seconde demande: «d'appliquer le principe de bonne foi et de pratiquer la concertation lors de tout projet de relogement», est acceptée par 11 oui (1 AGT, 1 S, 2 Ve, 2 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC) et 2 abstentions (S).

Mise aux voix, la motion M-809 amendée est acceptée par 7 oui (2 UDC, 2 L, 1 R, 2 DC) contre 2 non (Ve) et 4 abstentions (3 S, 1 AGT).

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'éviter à l'avenir de reproduire un tel schéma;
- d'appliquer le principe de bonne foi et de pratiquer la concertation lors de tout projet de relogement.

Annexes:

- lettre d'Atelier X
- lettre de la Gérance immobilière municipale



SERRURERIE - CONSTRUCTION METALLIQUE - PEINTURE EN BATIMENT - DECORATION D'INTERIEUR

Madame Anne-Marie GISLER
Présidente de la commission
de l'aménagement et de l'environnement
Secrétariat du Conseil Municipal
Palais Eynard
Case postale 3983

1211 Genève 3

Genève, le 17 septembre 2008

Concerne : motion M-809 : « Maintenons le site artisanal du Vélodrome »

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres de la commission,

nous avons pris connaissance du contenu de la motion M-809, ainsi que de l'invitation qui nous est faite à être auditionné par votre commission, lors de sa séance du 23 septembre prochain. Nous tenons à vous en remercier et à vous transmettre ici notre position.

L'Atelier X est une association à but non lucratif, qui gère une entreprise sociale destinée à des jeunes en difficulté d'insertion professionnelle et sociale. A ce titre et pour les raisons suivantes, nous ne pouvons soutenir la position des motionnaires, même si nous comprenons le grave préjudice qu'un tel déménagement pourrait entraîner pour certaines PME de la cité artisanale.

En tant qu'association régie par les articles 60 et ss du CC, les conséquences de notre déménagement, que ce soit pour la Ville de Genève ou pour notre entreprise, ne sont pas les mêmes que pour les PME occupant des locaux au site du Vélodrome. Cette remarque est valable en particulier pour le 4^{ème} considérant de la motion se référant à la perte de revenu pour la Ville, ainsi qu'aux pertes d'emploi que leur déménagement entraînerait.

Nous comprenons et sommes en accord avec les autorités de la Ville, qui cherchent à trouver des solutions pour reloger les artisans d'Artamis et sommes prêts à libérer nos locaux, en échange d'autres répondant aux mêmes critères que ceux que nous occupons aujourd'hui et si la Ville s'engage à prendre en charge les frais nécessaires à leur nouvelle affectation.

C'est dans cet esprit que nous sommes en tractation avec Monsieur Aegerter, directeur du département des finances et du logement, ainsi qu'avec Mme Piscetta, adjointe de direction de la Gérance Immobilière Municipale.

En vous priant de bien vouloir excuser notre absence lors de l'audition du 23 septembre prochain et en vous demandant de donner connaissance de notre position lors de cette séance, nous vous prions de croire, Madame la Présidente, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le comité de l'association Atelier X



Elisabeth Saugy
présidente

SÉANCE DU 16 MARS 2009 (soir)
Motion: site artisanal du Vélodrome

5483

Aux voisin-e-s
du Centre artisanal de la Jonction

Genève, le 23 septembre 2008

Objet

Concerne : Centre artisanal de la Jonction (rue du Vélodrome)

Sandrine Salerno

Madame, Monsieur,

022 418 23 45
sandrine.salerno@ville-ge.ch

Le site d'Artamis doit être dépollué et faire l'objet d'importants travaux. Dans ce contexte, les artistes et artisan-e-s du site doivent quitter leurs locaux au 30 septembre 2008.

La Ville de Genève s'est engagée à trouver des solutions de relogement. C'est pourquoi elle louera à certain-e-s d'entre eux les locaux du Centre artisanal de la Jonction, leur permettant ainsi de poursuivre leurs activités professionnelles. En revanche, les activités publiques telles que bars, boîtes de nuit, spectacles leur sont contractuellement interdites.

Ces nouveaux occupant-e-s emménageront progressivement entre le 18 septembre et la fin de l'année 2008. Dès leur installation terminée, nous organiserons une journée portes-ouvertes au cours de laquelle vous pourrez découvrir le travail de jeunes artistes ainsi que celui des artisan-e-s genevois-e-s.

Si vous désirez plus d'informations, vous pouvez vous adresser à Madame Anne-Marie Piscetta, Adjointe de direction à la Gérance immobilière municipale (+41(0) 22 418 23 45).

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Sandrine Salerno

M^{me} Anne-Marie Gisler, présidente de la commission de l'aménagement et de l'environnement (R). Je voudrais rappeler le contexte dans lequel cette motion a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement. A l'époque, nous parlions du délogement des occupants d'Artamis pour permettre la dépollution du site, et le Conseil administratif comme le Conseil d'Etat avaient décidé de faire tous les efforts pour permettre le relogement de ces occupants. C'est donc dans la foulée de la proposition du Conseil administratif, qui souhaitait déloger les artisans installés de longue date au centre artisanal du Vélodrome pour y installer les occupants délogés d'Artamis, que cette motion a vu le jour.

Cette motion a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement à la fin juin 2008 et elle a été examinée par la commission à la rentrée. Mais, dans l'intervalle, des contacts et des négociations entre la Ville et les artisans, respectivement la Ville et les occupants d'Artamis, avaient eu lieu. La situation sur le terrain avait donc évolué bien avant que nous ayons pu procéder au premier examen de cette motion. Ce qui fait que les invites initiales de la motion n'ont pas été retenues *in fine* par la commission, puisque tant l'invite demandant le maintien sur le site des artisans du Vélodrome que celle demandant la suspension du relogement des occupants d'Artamis au Vélodrome étaient devenues obsolètes.

Néanmoins, à l'issue des discussions et après avoir procédé à un nombre assez important d'auditions, la commission de l'aménagement et de l'environnement a fait le choix de maintenir la motion, non pas dans ses invites initiales, mais en les transformant pour dire combien ce qui s'était passé était inacceptable. J'aurai l'occasion d'y revenir par la suite en intervenant au nom de mon groupe.

M^{me} Diana Duarte Rizzolio, rapporteuse (S). Je vais revenir brièvement sur une partie de ce qu'a déjà dit la présidente de notre commission. Mesdames et Messieurs, ceux d'entre vous qui ont lu le rapport auront compris que certaines auditions faites dans le cadre de cette motion sur le centre artisanal du Vélodrome n'ont pas été faciles. Il est ressorti de ces auditions que les artistes d'Artamis, pour lesquels le Conseil d'Etat et le Conseil administratif devaient trouver des solutions de relogement, ne souhaitaient pas usurper la place des artisans présents au Vélodrome. Le bâtiment dont il est question, à la Cité-Jonction, date des années 1960 et n'offrait plus, depuis longtemps, tous les requis pour des activités artisanales, nécessitant notamment plus d'accessibilité. Des nouveaux locaux ont donc été proposés aux artisans, et les locaux du Vélodrome ont été réaffectés par le Conseil administratif.

Pour en revenir au texte et notamment aux considérants de la motion, il était hors de question pour l'Alternative d'y adhérer. Comme l'a très bien expliqué

la présidente de la commission, en ce qui concerne les invites de départ, elles n'avaient plus de sens. C'est pourquoi le groupe libéral a proposé de les modifier et a été suivi par une majorité de la commission. Au final, la motion amendée a été acceptée à la majorité de la commission, les commissaires de l'Alternative, il faut le relever, s'abstenant ou la refusant.

Premier débat

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Comme l'a dit la présidente de la commission, la motion initiale est caduque. Jusqu'ici, personne n'a encore rappelé pourquoi les artisans du Vélodrome ont dû être déplacés et relogés. Il se trouve qu'il y avait des problèmes sanitaires et d'aération et que l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) ne voulait plus que ces activités soient maintenues au Vélodrome. Pour des personnes travaillant avec des produits toxiques, pour des carrossiers, il est totalement illusoire d'espérer garder la santé dans un tel lieu bas de plafond et sans aération. Les personnes installées là-bas devaient donc de toute façon déménager, et cela depuis bien longtemps, puisqu'une rénovation complète des locaux avait été envisagée voilà des années, rénovation qui n'avait finalement pas eu lieu.

En l'occurrence, malgré ce que beaucoup de personnes essaient de faire croire et ce qu'on a sans cesse entendu en commission, la volonté n'était en aucun cas d'opposer des artisans. Les personnes d'Artamis, elles-mêmes, ont bien précisé qu'elles ne souhaitaient pas prendre la place d'autres artisans qui seraient chassés à leur profit. Ce n'était en aucun cas le but. Simplement, il s'est trouvé que les locaux du Vélodrome devaient être quittés par les artisans, que d'ailleurs la Ville a relogés, il faut quand même le préciser, dans des locaux parfois plus grands. D'autres personnes devaient quitter Artamis et on les a relogées dans ces locaux devenus vides. Les artisans qui ne pouvaient plus rester au Vélodrome ont été relogés et les personnes qui ne pouvaient plus rester à Artamis ont aussi été relogées.

Certes, il faut avouer que la façon de faire n'a pas été géniale et que la communication n'a peut-être pas été à la hauteur de ce que nous aurions pu espérer. C'est ce qui a créé toutes ces tensions, mais ce n'est en tout cas pas le principe ni la volonté de reloger tout le monde.

En commission, des amendements ont été déposés et nous nous retrouvons finalement avec une motion qui ne veut plus dire grand-chose. Personne n'arrivait à se mettre d'accord et on nous a sorti là des amendements un peu fourre-tout. Ainsi, s'agissant «d'appliquer le principe de bonne foi et de pratiquer la concertation lors de tout projet de relogement», on ne peut qu'y souscrire, car cela tombe sous le sens, mais c'est vraiment une invite fourre-tout et un rappel qui nous

paraît superfétatoire. Je tiens d'ailleurs à préciser que les personnes ayant proposé cette invite sont très souvent celles qui râlent lorsque nous essayons de faire de la concertation... Là, elles la réclament, et c'est tant mieux!

L'autre invite demande «d'éviter à l'avenir de reproduire un tel schéma». Oui, il faut essayer de ne pas refaire les choses de la façon dont cela a été perçu par une frange des personnes installées au Vélodrome. Par contre, je dois dire que je regrette d'avoir trop parlé en commission. En effet, les libéraux proposaient une superinvite et je leur ai démontré qu'elle était ridicule. Cette invite demandait «de s'abstenir à l'avenir de déloger certaines personnes pour en reloger d'autres»: cela signifiait donc la fin des évacuations de squats, mais je l'ai malheureusement fait remarquer et l'invite a été modifiée, ce qui est très dommage...

J'en arrive maintenant à l'amendement d'A gauche toute! qui a été distribué tout à l'heure et qui propose une troisième invite demandant «de prévoir la même base de calcul pour la fixation du loyer de l'ensemble des locataires du site du Vélodrome». Alors, là, je m'étonne! Ce n'est vraiment pas un amendement social! Comment A gauche toute! peut-elle déposer un amendement qui demande que des personnes ayant une activité lucrative paient le même loyer qu'une personne qui construit de petits instruments de musique? Je ne comprends pas, ce n'est vraiment pas une politique sociale. En plus, c'est ranger les gens dans de petites cases, imaginer que toutes les situations sont similaires. En Ville de Genève, nous ne le faisons pas pour le logement, je ne vois pas pourquoi nous le ferions pour les locaux artisanaux.

Par ailleurs, cette proposition est inapplicable, puisque le bail signé avec les personnes d'Artamis relogées au Vélodrome est un bail associatif. La Ville a demandé à toutes les personnes d'Artamis qui intégraient le Vélodrome de créer une association qui puisse justement signer un bail global et définir qui allait s'installer au Vélodrome. C'est maintenant l'association qui est au bénéfice du contrat de bail associatif et je ne vois pas comment on pourrait fixer des loyers différents, sans même savoir dans le détail qui est là. Nous refuserons donc l'amendement d'A gauche toute! et nous refuserons également la motion, comme nous l'avons fait en commission, même si nous étions les seuls!

M. Gilbert Schreyer (UDC). Le rapport sur cette motion arrive un peu tard, les dégâts sont faits. La seule chose que nous avons apprise lors de ces auditions des locataires, c'est la conduite de la magistrate envers les artisans et les indépendants. M^{me} la magistrate a oublié que ces artisans et indépendants rapportaient des impôts, créaient des postes de travail et contribuaient de ce fait à l'injuste taxe professionnelle. Il est à se demander s'il ne faudrait pas mettre sous tutelle la Gérance immobilière municipale! Après les différents couacs de l'épisode du Cercle de l'UGS, de la gestion du service immobilier, voilà que la magistrate se

prend pour la propriétaire du parc immobilier de la Ville de Genève! Nous osons espérer qu'elle paie les taxes et impôts sur la fortune du fait qu'elle se dit propriétaire... A quand le prochain épisode? Il va de soi que le groupe de l'Union démocratique du centre votera oui à cette motion.

M. Alexandre Chevalier (L). Nous voilà enfin saisis de ce rapport et de cette motion M-809 que l'Entente avait déposée après le scandale du Vélodrome. Je parle de scandale, parce que nous nous souvenons tout d'abord de la méthode inacceptable utilisée par la magistrate – qui brille ce soir par son absence – la manière inacceptable dont elle a géré ou plutôt n'a pas géré cette affaire du Vélodrome. M^{me} Klopmann nous a rappelé que les artisans devaient depuis longtemps quitter le centre artisanal, mais le fait est que, tout d'un coup, M^{me} Salerno s'est réveillée et a décidé de les évacuer très vite et surtout de les remplacer, sans garantir quoi que ce soit à des personnes qui étaient là depuis dix, quinze ou vingt ans, qui avaient créé un commerce, de la richesse pour leur entreprise mais aussi pour notre municipalité, à travers les impôts qu'elles payaient, qui avaient fait leur vie dans ce centre.

Cette méthode est d'autant plus inacceptable qu'on nous fait régulièrement la leçon, au sein de l'Alternative, sur la concertation. Or, s'il y a eu contrainte, c'est bien dans ce dossier, de la part d'une magistrate de l'Alternative. Il n'y a pas eu concertation et nous le regrettons, comme nous regrettons qu'il n'y ait pas eu de vraie solution de remplacement, ainsi que nous l'ont dit les personnes auditionnées. Lorsque, avec M. Brandt, nous les avons contactés, avant le dépôt de cette motion, nous avons déjà constaté que les artisans souffraient du manque d'écoute, de l'attitude arrogante et tyrannique de M^{me} Salerno. Celle-ci disait d'ailleurs, lors d'une rencontre, que le parc immobilier de la Ville lui appartenait! Cela lui suffisait pour poser les conditions qu'elle considérait comme étant les bonnes et pour chasser ceux qui avaient travaillé si durement et si longuement au sein du centre artisanal du Vélodrome.

Dans ce dossier, il est aussi question d'inégalité. Aujourd'hui c'est la magistrate socialiste qui, par son attitude, a opposé deux populations. C'est un vrai scandale de monter ainsi une population contre l'autre, alors même que les artisans d'Artamis avaient déclaré, dans la *Tribune de Genève*, qu'ils ne voulaient pas être en concurrence avec d'autres artisans. C'est bien ici un problème politique, le problème notamment de la magistrate, qui a mis en opposition deux populations, et cela est inadmissible pour une collectivité publique, une collectivité qui se dit et qui se veut responsable.

En commission, nous avons dû constater, malheureusement, que le temps était allé trop vite pour le Conseil municipal et que les invites initiales de la motion étaient devenues caduques. Les libéraux, conscients de cette caducité, ont donc

déposé de nouvelles invites, non pas pour réparer le tort qui a été fait car, comme l'a dit le préopinant de l'Union démocratique du centre, le mal est fait! Les gens sont dehors, ils ont dû congédier leurs collaborateurs, certains travaillaient en famille et ont dû se séparer. On sait que certains garagistes, notamment, ne vivent pas bien cette situation et qu'il y a de la souffrance humaine derrière ce dossier. Néanmoins, cette motion reste importante aujourd'hui, car les nouvelles invites, malgré ce qu'a dit la préopinante Verte, posent un constat sur la manière, la méthode, mais envoient aussi un message très clair, de la part des conseillers municipaux. Mesdames et Messieurs, nous disons stop, nous ne voulons plus jamais ce genre de méthode, nous voulons le respect des gens, des artisans et des commerçants. Et rien que pour cela cette motion est importante.

Et puis, s'agissant de l'amendement déposé ce soir par le groupe A gauche toute!, nous le voterons, parce qu'il arrive effectivement un moment où il faut une certaine équité, une certaine égalité entre les uns et les autres. A cet égard, nous ne comprenons pas la politique inégalitaire prônée par les Verts. Pour notre part, il nous semble normal que des personnes qui étaient là depuis longtemps, qui ont contribué à la richesse de notre ville en développant des affaires dans le centre artisanal du Vélodrome puissent avoir les mêmes conditions que les personnes qui vont les remplacer.

Pour ces raisons, nous voterons cette motion, avec l'amendement d'A gauche toute! C'est avec force et détermination que nous donnons aujourd'hui un message très clair au Conseil administratif: nous ne voulons plus de vos méthodes de cow-boy! A partir de maintenant, il va falloir faire aussi avec le Conseil municipal et avec une méthode qui inclue la cohérence, la concertation et le respect.

M^{me} Maria Pérez (AGT). Il y a un point dans les considérants de la motion de l'Entente que nous ne pouvons pas laisser passer. A gauche toute! ne peut pas laisser dire des artistes et des artisans d'Artamis que ce sont des squatters. En effet, ceux-ci avaient signé une convention en bonne et due forme avec l'Etat, la Ville et les Services industriels de Genève.

Nous, A gauche toute!, faisons partie de ceux qui avaient demandé que les artisans d'Artamis reçoivent des propositions de relogement aussi bien de la part de la Ville que de l'Etat, et c'est une position que nous assumons pleinement. Mais notre demande n'induisait pas que ce relogement se fasse sur le dos d'autres artisans qui participaient jusque-là à la vie d'un quartier. Il est à relever également que les artisans et artistes d'Artamis, qui s'étaient engagés dans une charte à ne pas accepter de relogement aux dépens de locataires en place, se retrouvent ainsi pris en otages et qu'ils ne sont, selon nous, absolument pas à mettre en cause ici.

En revanche, ce qui est à mettre en cause, c'est la méthode, disons expéditive, avec laquelle la magistrate, dans un grand esprit pratique, a viré des locataires pour en placer d'autres, en invoquant des motifs spécieux pour le faire. Cela paraît d'un bon sentiment, à savoir le relogement d'Artamis, mais une injustice a été commise et le manque d'équité dans le traitement de deux groupes de personnes est patent dans le dossier.

Au sein d'A gauche toute!, nous sommes mal à l'aise. Nous ne pouvons pas considérer les artisans évacués du Vélodrome, par les soins de la GIM, comme un petit dégât collatéral au relogement d'Artamis. Nous laisserons à d'autres dans cette enceinte le soin de s'engager sur cette pente qui nous semble savonneuse.

Personne ne peut dire non plus – et de ce point de vue le rapport établi par la rapporteuse socialiste est tout à fait parlant – que les choses se sont déroulées dans la sérénité, puisque tous les locataires en place qui ont vu leur bail résilié ont fait opposition, qu'ils ont forcé la Ville à négocier, que des personnes écœurées ont dû prendre leur retraite à contrecœur et que des procédures juridiques sont toujours en cours aujourd'hui. A A gauche toute!, nous n'allons pas non plus nous lancer dans des considérations tendancieuses pour expliquer qu'il y a, inscrite on ne sait où, une échelle de valeurs, avec les artistes d'un côté et les non-artistes de l'autre, qui pourrait justifier que certains locataires au Vélodrome paient 170 francs le mètre carré, et d'autres trois fois moins. Madame la présidente, vous pourrez transmettre cela à M^{me} Klopmann...

En l'occurrence, cette motion ne va effectivement pas changer le cours des choses, puisque les artisans du Vélodrome ont été expulsés et qu'ils ne vont pas être réintégrés sur le site. Par ailleurs, et là je suis d'accord avec vous, Madame Klopmann, les invites de la motion telle qu'elle ressort de commission ne nous semblent pas très concrètes. C'est pourquoi nous faisons une proposition. Nous sommes tout à fait réjouis de l'initiative de la magistrate, qui a baissé drastiquement le prix de location au mètre carré, mais nous souhaiterions que cette mesure s'étende à tous les locataires du site du Vélodrome, ex-Artamis ou non, et que tous reçoivent le même traitement. M^{me} Klopmann, tout à l'heure, comparait un serrurier avec un facteur d'instruments de musique. J'aimerais qu'elle m'explique la différence qu'il y a, selon elle, entre un atelier qui répare des vélos et un vitrier...

Nous déposons donc un amendement qui va dans le sens de baisser le prix au mètre carré pour l'ensemble des locataires et qui consiste en une troisième invite ainsi libellée:

Projet d'amendement

«– de prévoir la même base de calcul pour la fixation du loyer de l'ensemble des locataires du site du Vélodrome.»

Nous voterons cette motion parce que nous, A gauche toute!, sommes contre une politique qui consisterait à virer des locataires pour en reloger d'autres, sitôt les travaux effectués. Enfin, nous rappelons que la question de l'insalubrité des lieux subsiste: les artisans d'Artamis sont-ils en sécurité au Vélodrome?

M^{me} Alexandra Rys (DC). Nous sommes là dans un match Artamis contre Vélodrome, et je pense que c'est un match à somme nulle. D'ailleurs, était-il possible de bien faire dans ces circonstances? Vraisemblablement pas. Fallait-il fermer les yeux sur l'insalubrité des locaux du Vélodrome? Fallait-il laisser les occupants d'Artamis se débrouiller pour retrouver d'autres espaces? D'une manière ou d'une autre, je pense que la situation n'aurait pas été satisfaisante.

En revanche, ce qu'on peut constater ici, c'est qu'entre une situation insatisfaisante et une situation qui frise le scandale, voire qui a franchi la ligne, il y a un pas. Cela a été dit, mais il faut le répéter et ne pas avoir peur des mots: il y a là clairement deux catégories de citoyens qui ont été opposés, à savoir les occupants d'Artamis et les artisans du Vélodrome. On a l'impression, à voir la manière dont se sont passées les choses, que finalement les uns sont moins dommage que les autres, que les uns peuvent occuper des locaux insalubres, que les autres devaient déguerpir à toute vitesse, et pourquoi maintenant? Pourquoi pas avant, alors qu'ils avaient déjà reçu des messages pour le moins contradictoires sur le futur de leurs baux respectifs?

Une autre réalité est que certains des artisans – heureusement pas tous – ont perdu leur activité lucrative et qu'il ne leur reste guère que les yeux pour pleurer. C'est là également, surtout quand elle est le fait de la collectivité publique, une situation que le groupe démocrate-chrétien ne peut accepter.

Enfin, nous avons procédé à de nombreuses auditions en commission, les artisans sont venus en groupes séparés, et nous avons été frappés de constater à quel point leur récit des entretiens qu'ils avaient eus avec la conseillère administrative était similaire. Ils nous racontaient des scènes avec les mêmes mots, en reprenant les mêmes phrases. Nous n'avons pu qu'en déduire que les propos rapportés avaient effectivement été tenus. Ces propos étaient extrêmement durs, propos d'un propriétaire qui se sent dans son parfait bon droit et qui dicte quelle est sa position, sans laisser la possibilité à l'autre partie de répondre ou d'entamer une négociation.

Alors, je regrette infiniment d'avoir à dire cela hors de la présence de la conseillère administrative, car j'aurais souhaité qu'elle puisse répondre. Ma foi, ce ne sera pas le cas. Je traduis néanmoins le sentiment prédominant de notre groupe.

Pour en venir à la motion, la commission l'a donc amendée pour la rendre un peu moins ridicule, vu le temps écoulé. C'est dommage, mais c'est ainsi. Il est clair que le type de comportement auquel nous avons assisté ne doit en aucun cas se répéter. Le groupe démocrate-chrétien, en outre, acceptera l'amendement d'A gauche toute! Certes, cela fait un peu cautère sur une jambe de bois, mais peut-être montrerons-nous ainsi que nous ne voulons pas, en Ville, opposer différents groupes de citoyens.

M^{me} Anne-Marie Gisler (R). Avec cette motion, l'objectif que poursuivaient les motionnaires n'a pu être atteint, cela a été dit et répété. Mais, au moins, l'examen de la situation a permis de prendre la mesure de certaines pratiques, pratiques que nous devons impérativement qualifier de dysfonctionnements, qui plus est scandaleux.

Ainsi qu'il a déjà été dit, nous remarquons, en premier lieu, que les bons locataires ne sont effectivement pas ceux que l'on pense. A des locataires, qui pour certains étaient présents sur le site du Vélodrome depuis des décennies, qui ne posaient aucun problème, qui réglaient leur loyer sans discussion, loyer de l'ordre de 170 francs le mètre carré, à ces locataires-là, on a préféré d'autres locataires qui, eux, payeront, à l'issue de l'échelonnement progressif qui leur a été proposé et qu'ils ont bien entendu accepté, environ 50 francs le mètre carré pour les activités, et 25 francs le mètre carré pour les surfaces de stockage. Evidemment, devant ce type de proposition et de règlement, nous avons de la peine à comprendre quelle est la réflexion de la responsable de la GIM.

Nous, groupe radical, voulons relever que les premiers locataires, à savoir les artisans qui ont été délogés du Vélodrome, contribuaient non seulement à la taxe professionnelle, mais également à la vie du quartier, puisque leurs prestations servaient au quartier avoisinant. Or je ne pense pas qu'à ce jour les locataires actuels aient rempli ce type d'attente.

Le deuxième dysfonctionnement crasse que nous avons relevé dans ce dossier est celui des «pas de porte», des remises de commerce qui, pour les commerçants et de manière usuelle, tiennent lieu de deuxième pilier. Cette problématique des pas de porte est totalement ignorée par la Ville dans ses négociations, comme nous l'avons entendu de manière très claire de la part d'un des locataires. Celui-ci, en 1983, lorsqu'il a pris les locaux, a dû verser une somme de 150 000 francs et, lors de son départ du Vélodrome, la Ville lui a royalement proposé une somme de 25 000 francs!

Autant dire que la problématique des pas de porte est totalement ignorée, mais un espoir nous a été donné par la cheffe de service de la GIM, M^{me} Florinetti, qui était à ce moment-là encore en fonction. Elle a reconnu que cette probléma-

tique était incontournable et que son service travaillait sur la notion juridique et économique de la reprise, et qu'une procédure était est en cours d'évaluation pour les remises de commerce, afin de permettre aux gens d'investir en accord avec les dispositions du Code des obligations. Notre espoir, à ce stade, est que cette amorce de solution ne soit pas partie avec M^{me} Florinetti...

Le troisième point que nous souhaitons soulever est le fait que, en tant que propriétaire, la Ville a vraiment un problème de cohérence dans sa politique. En effet, dans un premier temps, les locaux du Vélodrome ont été progressivement désaffectés, parce que des minitravaux devaient être entrepris, travaux dont la raison a été mise en évidence par M^{me} Klopmann. Ces travaux n'ont pas été faits au moment prévu, néanmoins la Ville a persisté à ne pas reprendre de locataires. De la sorte, bien entendu, le montant des revenus a baissé. On peut ici se demander comment la Ville envisageait dès lors de financer ces travaux, puisqu'elle se privait de revenus.

Reste que, toujours dans la perspective des travaux envisagés, des baux pour cinq ans ont malgré tout été accordés en 2007 et que, pour certains locataires, des travaux importants ont été tolérés par le propriétaire. Là encore, on peut vraiment se demander quel objectif la Ville souhaitait atteindre au Vélodrome. S'agissant de ces travaux, il faut préciser que la demande d'autorisation de construire a été publiée ce mois de mars 2009, soit plus de neuf mois après le dépôt de la motion. Enfin, il faut encore mettre en évidence l'indifférence générale que semble avoir la Ville, en tant que propriétaire, à l'endroit de l'état des locaux qu'elle loue, soit à des locataires commerciaux, soit à titre d'habitation.

Il est évident que le comportement de la Ville dans ce dossier est tout à fait indigne d'une collectivité publique. C'est pourquoi le groupe radical a suivi et accepté les nouvelles invites proposées en commission, et c'est également, à titre d'exemple, il soutiendra l'amendement d'A gauche toute! en tant que troisième invite.

M^{me} Diana Duarte Rizzolio (S). Madame la présidente, permettez-moi d'abord de m'étonner que la magistrate n'ait pas demandé le report de ce débat... Cela n'a pas été fait? Je m'en étonne...

La présidente. En fait, le report formel du rapport P-187 A sur la rue des Gares a été demandé, mais pas celui du présent rapport, malheureusement...

M^{me} Diana Duarte Rizzolio. Bien. Je voudrais donc réagir à plusieurs propos tenus par les préopinants. Tout d'abord, je voudrais dire l'étonnement du

groupe socialiste par rapport au vocabulaire utilisé par les motionnaires, vocabulaire repris en partie tout à l'heure par le préopinant libéral. Les mots utilisés pour attaquer directement la magistrate nous paraissent déplacés et bien excessifs.

Mesdames et Messieurs, permettez-moi aussi de rappeler que, lorsque nous avons décidé d'avancer dans l'assainissement du site d'Artamis, il a fallu que le Conseil d'Etat et le Conseil administratif trouvent une solution pour reloger les artistes d'Artamis. C'est ce qui a été fait et c'est ainsi que le Conseil d'Etat et le Conseil administratif ont permis que naissent l'Association du Vélodrome et celle du Pictodrome, en trouvant des locaux pour les membres d'Artamis et en proposant, comme je l'ai rappelé tout à l'heure en tant que rapporteuse, des locaux plus adaptés, avec une meilleure accessibilité, pour les artisans du Vélodrome.

Par ailleurs, je rappellerai que l'actuel Conseil administratif est entré en fonction en 2007 et qu'un certain nombre de points évoqués notamment par la préopinante radicale, lorsqu'elle parle de l'état des locaux du Vélodrome et des travaux qui n'ont pas été faits, étaient de la responsabilité du magistrat qui a précédé M^{me} Salerno à la tête du département. Cela, aucun d'entre vous ne l'a mentionné, alors que nous l'avions pourtant relevé en commission,

J'aimerais également rappeler ici qu'il y a quelques mois nous avons voté une motion M-742, «Artamis, ça se précise», dans laquelle nous demandions de trouver une solution pour reloger les artistes et artisans présents sur le site d'Artamis. Or le site du Vélodrome faisait partie des locaux trouvés par le Conseil administratif en coopération avec le Conseil d'Etat.

Ensuite, et ceux qui ont assisté aux auditions de la commission de l'aménagement et de l'environnement le savent, les artisans présents sur le site du Vélodrome nous ont certes dit combien il était difficile pour eux de quitter ce lieu où ils avaient passé tant de temps. Mais ils ont aussi tous reconnu – même l'artisan dont le recours est pendant – que des nouveaux locaux leur avaient été proposés, que ceux-ci bénéficiaient d'une meilleure accessibilité et leur permettaient de poursuivre leur activité, même s'il est vrai qu'ils se retrouvent en périphérie, et non au centre-ville.

Par rapport à l'amendement proposé par le groupe A gauche toute!, en l'état, nous ne le voterons pas. Actuellement, on ne trouve pas sur le site du Vélodrome des activités du même type, puisque, je vous le rappelle, le garage est maintenu, ainsi qu'un certain nombre d'autres activités. Nous n'entrerons donc pas en matière sur l'amendement du groupe A gauche toute!

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Mesdames et Messieurs, nous avons entendu trop souvent que c'était un combat entre les artisans du Vélodrome et ceux d'Artamis. C'est dommage, car c'est justement ce que nous voulions éviter, et

nous l'avions dit au départ. Je tiens à préciser que les artisans d'Artamis, eux aussi, auraient souhaité garder leurs locaux. Mais il se trouve que chaque artiste, chaque artisan a le droit d'avoir un atelier et que, là, on s'est arrangé pour que tous puissent avoir des locaux conformes à leurs activités, tant sur le plan pratique que sur le plan de la santé.

Par ailleurs, ce n'est en aucun cas le paiement de la taxe professionnelle qui devrait définir qui a des droits ou qui n'en a pas. Dans un Etat de droit, dans un Etat social, ce n'est pas le paiement des impôts ou d'une taxe qui donne des droits: tout le monde a les mêmes droits, et heureusement! Cessez de remettre ce principe en question, en disant que les personnes qui paient des impôts ont plus de droits que celles qui n'en paient pas!

Ensuite, contrairement à ce qu'a dit la préopinante radicale, les membres d'Artamis participaient également à l'animation de leur quartier. En effet, ils organisaient souvent des journées portes ouvertes, le Théâtre du Galpon offrait des ateliers et des cours pour les enfants...

S'agissant des pas de porte au Vélodrome, on nous explique combien il est dramatique que les artisans ne puissent pas bénéficier d'un pas de porte à la fin de leur activité, du fait qu'ils ont été relogés ailleurs. Mais j'aimerais répéter ici, comme je l'ai dit en commission, que la pratique des pas de porte est illégale! De deux choses l'une: soit une personne revend son commerce et son stock, soit elle rend juste son bail locatif. Le pas de porte, c'est illégal. Les artisans du Vélodrome n'auraient en aucun cas pu revendre leur stock et leur commerce, puisque leurs activités n'étaient pas conformes avec la réglementation de l'OCIRT et que le Canton n'aurait jamais permis qu'un nouveau locataire reprenne la même activité dans ces locaux.

D'autre part, on nous dit que tous les artisans du Vélodrome étaient insatisfaits de la solution proposée. Certes, les artisans n'étaient pas contents de la façon dont ils ont été traités, et nous le comprenons, car la méthode n'était effectivement pas correcte. Cependant, nous avons aussi entendu en commission des artisans qui disaient être satisfaits de la solution trouvée, même si ce n'est pas le cas de tout le monde.

Puis, pour répondre à nos amis d'A gauche toute! qui n'ont apparemment pas très bien compris mon argumentation pour refuser leur amendement, je vais réexpliquer notre position. Je n'ai pas comparé un serrurier ou un vitrier avec un facteur d'instruments de musique. Ce que j'ai voulu comparer, c'est une personne qui a une activité lucrative rentable et une autre dont l'activité n'est pas forcément lucrative. Tout le monde dans ce plénum admet le principe du logement social, le fait qu'un locataire avec peu de moyens paie moins qu'un autre, y compris pour le même appartement. Je ne vois donc pas pourquoi cette logique ne pourrait pas s'appliquer à des ateliers pour des artistes ou des artisans. Pourquoi quelqu'un qui

gagne moins ne pourrait-il pas payer moins? Dans le même temps, quelqu'un qui gagne plus pourrait payer un loyer plus conforme au coût réel de son atelier.

D'ailleurs, c'est exactement cette position que défend A gauche toute! en commission de l'aménagement et de l'environnement depuis des mois et des mois. Nous y étudions leur projet de modification des plans d'utilisation du sol, dans lequel ils essaient de maintenir des tarifs abordables pour les arcades, afin de conserver du petit commerce en ville. C'est très bien et nous sommes totalement d'accord avec ce principe. Voilà pourquoi, au Vélodrome, nous souhaitons aussi maintenir des loyers accessibles.

Je conclurai en répondant à la question posée par la préopinante d'A gauche toute!: les artisans d'Artamis sont-ils en sécurité dans les locaux du Vélodrome, sachant que la sécurité n'était pas garantie pour les locataires précédents? En l'occurrence, le problème venait surtout des produits utilisés, qui étaient toxiques, et du fait qu'il n'y avait pas d'aération. Par conséquent, pour autant que ces personnes n'aient pas les mêmes activités et n'utilisent pas les mêmes produits, oui, leur sécurité dans ces locaux est assurée.

M. Pascal Rubeli (UDC). Je ne reviendrai pas sur le fond de la motion, mon collègue Gilbert Schreyer étant intervenu à ce sujet. Je parlerai uniquement de l'amendement d'A gauche toute! Il s'agit bien ici d'un site artisanal, c'est-à-dire d'un site dévolu aux artisans, qui créent, qui produisent, qui vendent leurs produits. Je ne vois donc pas pourquoi on devrait opposer deux types de locataires sur un site qui est défini en tant que site artisanal. Je ne vois pas non plus pourquoi on devrait empêcher certains artisans de louer des locaux au même titre que d'autres. Il s'agit de louer des surfaces qui coûtent tant le mètre carré, et c'est une discrimination que de pratiquer des prix différents. Pour notre part, nous soutiendrons donc l'amendement d'A gauche toute!

M. Pierre Rumo (AGT). En premier lieu et d'une façon générale, je dirai que tous les artisans du centre artisanal de la Jonction ont été malmenés. Il faut le répéter: tous les artisans ont été malmenés.

Certains ont dû prendre une retraite anticipée. Certes, ils n'étaient pas tout jeunes, mais ils auraient peut-être voulu travailler encore quelques mois ou quelques années. Or ils ont dû arrêter leur activité commerciale de façon impromptue. Il est vrai qu'un artisan s'est vu proposer un poste à la Ville de Genève, aux Halles de l'Île. Cette solution ne lui convenait pas tout à fait, mais il a quand même accepté cette place de travail. Concernant les locaux trouvés par la Ville, comme l'a relevé M^{me} Duarte Rizzolio, le fait est qu'ils sont complètement décentrés, au Lignon et ailleurs, ce qui n'est pas idéal pour des artisans qui avaient l'habitude

de travailler dans un quartier central comme la Jonction. Enfin, il sied de préciser qu'un des artisans se bat toujours devant la Commission de conciliation en matière de baux et loyers et qu'à ma connaissance cette procédure n'est de loin pas terminée.

Nous estimons que les artisans sont utiles dans le tissu économique de notre ville. Au Vélodrome, ce n'étaient certes pas de grosses entreprises, mais enfin ces petites entreprises avaient leur raison d'être et il est dommage qu'elles aient été maltraitées dans ce dossier.

Concernant notre amendement, je dirai qu'il s'agit d'une modeste contribution à la réparation du dommage causé à ces artisans. Je souligne, car l'amendement n'est peut-être pas assez clair, que le loyer des artisans devrait être calculé sur la même base que celui des artistes d'Artamis, et non le contraire. Nous souhaitons qu'on fasse un geste en faveur des artisans et qu'ils paient peut-être 50 francs le mètre carré au lieu de 170 francs, comme précédemment. J'espère qu'une majorité du Conseil municipal votera notre amendement et qu'ainsi la motion amendée pourra être acceptée.

M^{me} Anne-Marie Gisler (R). Je souhaite répondre à M^{me} Sarah Klopmann. En règle générale, la passion rend aveugle, mais, dans son cas, je crois que la passion la rend sourde... S'agissant des locataires qui contribuent à la taxe professionnelle, ils n'ont pas plus de droits que les autres. La seule chose que j'aie dite, c'est que ces locataires avaient été délogés, alors que ceux qui ont été relogés à leur place, eux, ne contribuaient vraisemblablement pas à la taxe professionnelle. Cela n'a rien à voir avec des préférences, cela n'a rien à voir avec l'Etat de droit, c'est un simple constat.

La seconde chose que j'ai dite concernait la participation à la vie du quartier. M^{me} Klopmann me répondait que les occupants d'Artamis contribuaient à la vie du quartier, mais je parlais des gens qui ont été relogés sur le site du Vélodrome: ceux-ci, bien entendu, ne peuvent participer à la vie du quartier en organisant des visites, puisqu'ils ont l'interdiction d'ouvrir leurs locaux au public.

Enfin, le troisième point que je veux clarifier concerne les pas de porte. Je doute fort qu'une cheffe de service de la Ville – fût-elle fugace! – lance une étude sur la notion juridique et économique de la reprise de commerce et mette en œuvre une procédure d'évaluation pour lesdites remises, afin de permettre aux gens d'investir, en accord avec les dispositions du Code des obligations, si la pratique des pas de porte était aussi illégale que le soutenait M^{me} Klopmann.

M. Alexandre Chevalier (L). On entend des choses assez extraordinaires ici ce soir venant des Verts et notamment de M^{me} Klopmann! Les Verts prônent une

politique sociale, ils disent qu'il ne faut pas opposer les populations, à savoir les occupants d'Artamis et les artisans du Vélodrome, mais en même temps ils critiquent une mesure d'égalité et d'équité en matière de loyers! Là, dès lors qu'il s'agit d'argent et de revenus, ils acceptent d'opposer les populations. Pour nous, cela n'est pas acceptable.

Par ailleurs, la préopinante Verte se félicitait que les artisans du Vélodrome aient été relogés, qu'ils soient installés quelque part, tant mieux pour eux... Mais c'est faire peu de cas de ceux qui ont perdu leur commerce, leur clientèle, de ceux qui n'ont pu être relogés, qui ont dû prendre une retraite anticipée, de ceux qui travaillaient en famille – nous pensons aux garagistes – et qui ont dû se séparer, qui n'ont pas pu continuer une vie de travail ensemble.

Tout cela n'est pas acceptable. La politique de la magistrate a été celle du fait accompli. Voilà pourquoi, ce soir, nous défendons cette motion et les nouvelles invites, afin qu'on ne recommence pas ce qui a été fait là. Mais, malheureusement, avec la politique du fait du prince, ou de la princesse, devrais-je dire, qui a été menée, nous n'avons pas pu mettre en place une vraie politique qui se serait opposée à ce relogement, alors même que les artisans d'Artamis ne voulaient pas entrer en concurrence avec les artisans du Vélodrome.

Je le répète une fois encore: tout cela n'est pas acceptable. Des locaux ont été attribués à des personnes qui n'ont finalement pas tant d'activités que cela, alors que d'autres personnes n'ont tout simplement plus de revenus. Ces gens souffrent, alors cessez, Madame Klopmann – vous transmettez, Madame la présidente – d'opposer ces populations. Malgré vos beaux discours, ce que vous dites, notamment en matière financière et en matière de loyer, revient précisément à les opposer. C'est ce contre quoi nous nous battons ce soir et c'est pourquoi nous voterons l'amendement d'A gauche toute! et la motion amendée.

M. Gérard Deshusses (S). Mesdames et Messieurs, une fois de plus, il faut constater que le débat prend des proportions qu'il ne devrait pas avoir, et qu'on se livre à des polémiques qui n'ont pas lieu d'être. Je crois donc qu'il faut reprendre quelques notions à la base.

Tout d'abord, sur ce site du Vélodrome, qui fait environ 5500 m², c'est 1200 m² qui étaient vides et 1300 m² qui étaient dévolus à des entrepôts de l'administration, dont notamment un local de plus de 300 m² où étaient entreposés des dessins. Et puis, 1400 m² étaient effectivement loués à des privés, certes, mais ces locations contrevenaient aux normes sur la santé et la sécurité au travail. Alors, le vrai scandale, car il y en a un, c'est que pendant tant d'années la Ville, respectivement l'ancien magistrat, ait laissé aller les choses de cette manière. Là, oui, il y avait scandale!

Ce soir, on peut bien sûr incriminer la magistrate en titre, M^{me} Salerno, on peut lui reprocher bien des choses... Mais on devrait reconnaître qu'elle a enfin entrepris de nettoyer les écuries d'Augias. Alors, comme à chaque fois que quelqu'un fait quelque chose, on peut regretter le statu quo et lui reprocher tout et n'importe quoi. Là, je vous renvoie au règlement sur la GIM, qui au départ avait les pires défauts et qui, finalement, a été voté très largement et accepté en commission sans toutes les discussions que certains prédisaient.

Mesdames et Messieurs, il va de soi que des discussions ont eu lieu avec les locataires du Vélodrome, que tous ont été relogés et qu'un seul a fait recours. Dans ces conditions, ce que nous devrions demander à notre magistrate, en tant que législatif, c'est qu'elle poursuive le ménage qu'elle est en train de faire, et qu'elle s'occupe notamment de la zone industrielle des Charmilles, où les choses vont tout aussi mal, parce que la politique de son prédécesseur n'était pas à la hauteur de ce que nous attendions. C'est cela, le scandale! Et nous souhaitons tous, au sein du groupe socialiste et sans doute de l'Alternative, que notre magistrate revienne bientôt avec un projet qui tienne la route pour cette zone industrielle là, également!

La présidente. Madame Klopmann, je vois que vous demandez la parole pour la troisième fois...

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). J'ai été mise en cause... (*Remarque.*) On a cité quatre fois mon nom, et on a dit que je ne défendais pas l'égalité... (*Protestations.*)

La présidente. Madame, le bureau estime que vous n'avez pas été mise en cause personnellement. Je ne vous céderai donc pas la parole et je la donne à M^{me} Duarte Rizzolio.

M^{me} Diana Duarte Rizzolio (S). J'ai souhaité prendre la parole pour m'étonner à nouveau des mots utilisés par le préopinant libéral lorsqu'il parle de la magistrate... (*Exclamations.*) Oui, je m'étonne de la façon de s'exprimer du groupe libéral. La magistrate applique en fait la politique du Conseil administratif et j'estime, Mesdames et Messieurs, que vous pourriez utiliser d'autres mots. Ce d'autant plus que, comme l'a rappelé M. Deshusses et comme je l'ai relevé tout à l'heure, ce dossier a été très mal géré par le prédécesseur de M^{me} Salerno, qui était issu de votre groupe!

M^{me} Danièle Magnin (L). Je crois qu'il y a une réalité à rappeler, c'est que M^{me} Salerno n'a pas négocié des délais pour remettre des locaux en état, si tant est qu'ils n'aient pas été en bon état – vous transmettez, Madame la présidente, à M. Deshusses qui se désintéresse apparemment du débat... (*Remarque.*) Non, je n'agresserais certainement pas un si ancien et si cher ami, de plus de quarante ans... (*Exclamations.*) Oui, puisque nous nous connaissons depuis l'âge de 10 ans!

J'en reviens à ce qui a été dit sur le prédécesseur de M^{me} Salerno: c'est tout à fait inexact. Et si M^{me} Salerno avait voulu négocier pendant les travaux et qu'elle avait gardé les baux en vigueur et laissé les commerçants en place, nous n'aurions pas ce souci. Mais ce n'est pas ce qui s'est passé: la magistrate souhaitait faire partir ces gens pour en mettre d'autres à leur place! Et cela donne le sentiment, bien fondé, qu'on ne peut croire en sa parole. Elle a pris des décisions contraires au droit, à la loyauté, qui font qu'on n'est plus dans un système de confiance, comme le veut normalement notre ordre juridique.

Nous voulions préciser cela... Je vois que M^{me} Klopmann trouve très drôle que ces gens aient été mis hors de chez eux! Elle estime qu'un commerce ne vaut rien, mais que, par contre, faire des petits chenits artistiques qui ne se vendent pas, qui n'intéressent que peu de monde... (*Protestations.*) ...tout cela vaut bien qu'on fasse perdre leur commerce à des artisans qui ont travaillé toute leur vie pour le faire prospérer!

La présidente. Je pense que cette fois, Madame Klopmann, vous avez été réellement mise en cause. Je vous donne donc la parole...

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Merci infiniment, Madame Magnin, de m'avoir mise en cause! Sachez que je ne riais absolument pas du fait que des artisans aient dû changer de locaux, mais bien de votre intervention, qui m'a d'ailleurs rendu service, puisqu'elle me permet de m'exprimer à nouveau.

Je vais donc rappeler à M. Chevalier quelle est notre politique de l'égalité. Pour nous, un loyer proportionnel est beaucoup plus égalitaire. Que quelqu'un doive déboursier la quasi-totalité de son revenu pour son loyer ou qu'il y consacre une part beaucoup plus légère, cela n'est pas égal!

M^{me} Salika Wenger (AGT). Comptez sur nous pour vous le rappeler!

M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S). Je voudrais faire deux remarques en ma qualité de cheffe de groupe. D'une part, je ne peux accepter, quel que soit

d'ailleurs le ou la magistrate mise en cause, qu'on se permette des propos en aparté extrêmement forts, disant qu'on peut se lâcher lorsque la magistrate n'est pas là. Et cela d'autant plus que les téléspectateurs ne peuvent l'entendre, puisque le micro est alors fermé. Je pense qu'il convient de garder une certaine dignité dans les débats.

La deuxième chose que je ne peux admettre, en tant que cheffe de groupe, ce sont les remarques désagréables qui ont été faites lors de l'intervention de ma collègue et amie Diana Duarte Rizzolio. En tant que chefs de groupe, nous avons toutes et tous ici un rôle à jouer pour garantir un minimum de dignité dans les débats, quand bien même nous avons des opinions différentes.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Mesdames et Messieurs, qui pourrait ne pas partager ces derniers propos? Qui ici ne voudrait pas requérir que chaque intervention soit teintée, outre d'un fond politique pour lui donner du corps, d'un minimum de bonne foi? Certes, à partir du moment où l'on cherche, comme cela semble être le cas ici, à mettre en cause des magistrats, nouveaux ou anciens, la tentation de la mauvaise foi devient grande. A cet égard, le groupe socialiste qui, à l'instant, nous interpelle, a commis lui aussi semblable erreur tout à l'heure.

En effet, comment un représentant du groupe socialiste aussi blanchi sous le harnais que M. Deshusses peut-il ignorer que, s'agissant du quartier des Charmilles et de la SIP plus particulièrement, le Conseil municipal avait donné au Conseil administratif un mandat fort clair quant à l'occupation des locaux? De même, ne sait-il pas que si ce mandat n'a pas été respecté, ce n'est pas le fait d'un homme, mais le fait d'une délégation du Conseil administratif? Et quand il cite un homme, il sait aussi que cet homme, minoritaire au sein du Conseil administratif, ne pouvait l'être que plus encore au sein de cette délégation. Et lorsqu'il entend faire peser l'opprobre sur un groupe politique, ou sur un homme issu de ce groupe, il sait parfaitement que, s'il y a des choses à contester dans le cadre de l'attribution des locaux à la SIP, cela n'est dû qu'à la majorité historique – et qu'il aimerait permanente – du Conseil administratif, à savoir les groupes dont il est lui-même un héraut!

A ce titre-là, vous voudrez bien, Madame la présidente, rappeler à chacun dans ce Conseil que, si la bonne foi est nécessaire ici, elle l'est à tous les stades du débat, d'autant plus et en particulier quand celui-ci s'envenime!

La présidente. Merci, Monsieur Froidevaux, ce sera fait!

M^{me} Danièle Magnin (L). Madame la présidente, vous voudrez bien transmettre à M^{me} Valiquer Grecuccio, cheffe du groupe socialiste: lorsque M^{me} Duarte

Rizzolio a pris la parole pour défendre sa conseillère administrative, j'ai dit qu'il était lâche de ne pas être là pour répondre soi-même, et qu'elle n'avait pas à la défendre. Je n'ai pas dit qu'on avait le droit de se lâcher...

M. Alexis Barbey (L). J'aimerais m'exprimer ici en tant qu'ancien chef de groupe, puisque notre attitude a été épinglée peu avant par la cheffe de groupe socialiste. Les mises en cause de la magistrate pendant les interventions libérales n'ont absolument rien à voir avec sa présence ou son absence dans cette enceinte. Nous n'avons pas l'habitude de modérer nos propos en présence de la personne que nous contestons. En général, l'habitude libérale est plutôt de les pimenter si la personne est là pour les entendre. Or il se trouve que la magistrate n'est pas là: nous n'avons donc pas été plus agressifs que nous l'aurions été si elle avait été là, bien au contraire!

Par ailleurs, nous tenons à rappeler que ce débat se profile depuis plusieurs mois, et que la magistrate avait toute latitude d'organiser son emploi du temps pour pouvoir répondre elle-même aux critiques que le groupe libéral a formulées sur sa politique dans ce dossier-là. Nous sommes tristes qu'à l'instar de tant de conseillers administratifs elle ne nous gratifie pas de sa présence lorsque nous traitons des objets qui la concernent au premier chef. La magistrate pouvait être là et les conseillers municipaux libéraux avaient le droit d'émettre les critiques qu'ils ont émises. Ils l'ont fait avec plus de retenue qu'ils ne l'auraient fait si elle avait été là. Croyez-en mon expérience des débats au sein du groupe libéral!

Maintenant, j'aimerais dire deux mots au sujet de la politique de l'égalité telle qu'elle est défendue par M^{me} Klopmann, à la lumière des récents débats sur le mode de fixation des loyers de la GIM. En l'occurrence, les Verts, les socialistes, l'intégralité de la gauche avaient décidé que les biens et les services devaient avoir un prix qui n'était pas en relation avec les qualités de ce bien ou de ce service, mais en relation avec la part du revenu disponible de la personne voulant en bénéficier. Et c'est ainsi qu'ont été fixés les loyers de la GIM, c'est ainsi que notre assemblée, ou que vous, Mesdames et Messieurs, l'avez décidé. Au moment du débat sur le règlement de la GIM, les libéraux avaient affirmé que ce qui aurait pu être acceptable dans le strict cadre du logement social risquait de s'étendre à d'autres domaines. Eh bien, nous y sommes!

Pour nous, le dossier du Vélodrome n'est pas comparable au logement social. Le Vélodrome a simplement donné l'occasion de reloger des gens ayant occupé illégalement, sous le prétexte de création artistique, des lieux qui n'étaient pas destinés à cet effet. On les a relogés, en fixant des priorités qui ne sont pas celles qu'aurait choisies le Parti libéral. Et voilà qu'en plus ils devraient bénéficier d'un tarif préférentiel par rapport aux artisans du Vélodrome, qui ont subi les inconvénients du site et l'absence d'entretien depuis des dizaines d'années! Les occu-

pants d'Artamis relogés au Vélodrome non seulement arrivent dans des locaux modernisés, mais en plus ils paient le cinquième du prix que paient ceux qui y travaillent depuis des années. Voilà l'égalité qu'on nous propose du côté des Verts! Voilà ce que nous ne pouvons pas accepter, Mesdames et Messieurs!

Le prix d'un bien ne peut dépendre uniquement des revenus de ceux qui veulent en bénéficier. Si c'était le cas, les appartements au bord du lac se loueraient à 200 francs par mois, sous prétexte que des gens n'ont que cette somme à consacrer à leur loyer. C'est totalement absurde et je pense que vous voyez vous-mêmes les limites d'un tel raisonnement. Le prix des biens et services, et les libéraux ne le répéteront jamais assez, dépend de leurs qualités intrinsèques. On ne peut pas vendre une Bentley au prix d'une Smart, même si nous aimerions tous payer ce prix-là... (*Remarque.*) Non, je ne vois pas en quoi le service public est en cause au Vélodrome! Il s'agit d'un site destiné à accueillir des activités, qu'elles soient commerciales ou artistiques.

Découpler complètement la valeur d'un bien et ses qualités, changer le paradigme comme vous le faites, en liant le prix d'un bien au revenu des gens qui peuvent l'occuper, c'est une manière fasciste de voir les choses. Car si ce ne sont pas les moyens, le prix qu'on peut payer qui détermine qui occupe un bien, alors ce sera une autorité politique. Je sais que c'est votre rêve de tenir les rênes d'un pouvoir qui décide qui fait quoi, qui occupe quel bien... Mais ce n'est pas l'idée de la démocratie que se font les libéraux!

M. Manuel Tornare, maire. Monsieur Barbey, je vous le dis amicalement: ce soir, vous êtes quand même un peu excessif! Nous venons de recevoir un texto de M^{me} Salerno, qui dit avoir demandé que ce point soit reporté...

La présidente. Non, Monsieur le maire: il nous a été demandé de reporter uniquement le point 29, concernant la rue des Gares...

M. Manuel Tornare, maire. Quoi qu'il en soit, je trouve que la charge contre M^{me} Salerno est quand même un peu vive. Je suis persuadé que si elle avait été présente, Mesdames et Messieurs, vous n'auriez pas parlé de la sorte!

Je ne suis pas en charge de ce dossier, mes collègues non plus, et je ne veux pas parler à la place de M^{me} Salerno. S'il y a eu des maladroites, elle s'en expliquera. Je rappelle simplement que le Conseil administratif avait demandé à la magistrate d'être rapide dans la gestion de ce dossier, de reloger les occupants d'Artamis afin que les travaux puissent démarrer. L'Etat aussi nous l'avait demandé. Donc, la célérité de la magistrate, ce soir, a quand même été mal récompensée...

Je rappelle que mon département, respectivement la Délégation à la jeunesse, avait des locaux au Vélodrome et que M^{me} Salerno et mes collègues du Conseil administratif m'ont demandé de quitter les lieux. Bien évidemment, certains de mes collaborateurs et collaboratrices n'étaient pas enchantés, mais j'ai joué le jeu pour pouvoir reloger les gens d'Artamis. Cela a été fait et il est un peu facile maintenant de prétexter des oppositions entre les anciens locataires et les gens d'Artamis pour affirmer que la gestion du dossier a été mauvaise. En l'occurrence, il faut reconnaître que, dans ce dossier, nous avons mis la pression et que nous avons dû faire une pesée d'intérêts, qui visiblement est un peu difficile à accepter par ce plénum. Voilà ce que je voulais préciser.

M^{me} Patricia Richard (R). Je tiens à rappeler que, lorsque nous avons déposé cette motion, nous avons demandé qu'elle soit renvoyée en commission sans débat, parce que la magistrate était en congé maternité. Nous n'avions pas voulu faire le débat de préconsultation, pour éviter de taper sur une personne absente. En revanche, ce soir, la magistrate pouvait largement faire en sorte d'assister au débat!

Mais revenons à ce qui nous intéresse. Ce que je viens d'entendre de la part de M. Deshusses me fait un peu peur. Apparemment, il voudrait que la magistrate vide aussi les locaux industriels aux Charmilles? Si nous avons déposé cette motion, c'est justement pour qu'il n'y ait plus jamais de conflit d'intérêt entre un groupe et un autre. Or M. Deshusses dit qu'il faut nettoyer les écuries d'Augias, aller jusqu'au bout et vider aussi les Charmilles. Pourquoi, alors, avons-nous déposé cette motion, si c'est pour faire la même chose ailleurs? Où est la préservation de la zone industrielle dans ces conditions? Si, chaque fois que certains petits commerçants ou artisans dérangent, on les déplace à gauche ou à droite, on ferait peut-être mieux de les mettre carrément au fond du lac!

Au Vélodrome, nous n'avons pas apprécié la manière dont les choses ont été faites. Et l'objectif de notre motion est simplement que plus aucun magistrat n'agisse de cette façon, que des artisans et commerçants ne soient plus obligés de déposer des recours pour être entendus. C'est tout ce que nous demandons, cela nous suffira!

M. Gérard Deshusses (S). Mesdames et Messieurs, je crois que la sagesse voudrait qu'on arrête le débat, mais il se dit de telles choses que je suis obligé de répondre. Madame la présidente, je vous prierais de transmettre à M. Barbey qu'en termes de démocratie, de respect des institutions, le groupe socialiste et moi-même avons toujours été très attentifs et soucieux que le système politique dans lequel nous vivons fonctionne. Nous n'avons jamais fait ne serait-ce qu'une

égratignure au fameux contrat que nous voulons depuis 1848, et nous n'allons pas commencer, ni ce soir ni demain!

Je dirai aussi que nous sommes très fatigués, très las de constater qu'il y a, dans ce plénum, des visions complètement manichéennes, avec d'un côté les bons et de l'autre les mauvais, les bons étant toujours soi-même et les mauvais toujours les autres. Mesdames et Messieurs, la démocratie est un cercle de groupes politiques, qui sont des adversaires mais qui se respectent. A vouloir diaboliser l'autre, à parler de tendance fasciste, comme l'a fait M. Barbey, c'est ainsi qu'on amène ces courants aux effluves bruns... Il faut faire très attention, car c'est la pluralité des opinions qui fait la force du système démocratique; ce n'est pas un groupe contre un autre, l'un étant tout bon et l'autre tout mauvais, quel qu'il soit. Ces vues-là mènent régulièrement, en Europe comme ailleurs, au pire. En tant que socialistes, nous défendrons toujours la totalité de la liberté d'expression pour l'ensemble des groupes politiques qui seront régulièrement élus dans la démocratie helvétique que nous connaissons. Et cela, je vous le garantis!

Mais revenons au site du Vélodrome. Tout d'abord, il faut rappeler que les privés qui étaient sur le site avaient tous des baux à court terme. Aucun d'eux n'a eu de perte de revenus, aucun! Ensuite, je rappelle que la motion M-742, votée par la majorité de notre Conseil, demandait que les artisans et artistes d'Artamis soient relogés dans les meilleurs délais. En l'occurrence, on n'a pas fait pour eux des travaux mirifiques sur le site du Vélodrome, qui n'est toujours pas assaini: on a juste fait quelques retouches. C'est d'ailleurs une question que je me pose: dans l'état où ils sont maintenant, ces lieux sont-ils vraiment susceptibles d'accueillir quelque utilisateur que ce soit? Voilà la question que je me pose, et non celle de savoir si on fait payer 50, 100 ou 200 francs le mètre carré. Personnellement, dès lors que les locaux ne correspondent pas, ne serait-ce qu'un tant soit peu, aux exigences fixées par la loi, je renoncerais à tout loyer. En revanche, je le répète, les commerçants et artisans du Vélodrome ont, eux, retrouvé des locaux adéquats.

Madame Richard, vous m'avez accusé de vouloir vider le site des Charmilles. Non, quand je parlais des écuries d'Augias, je pensais au site du Vélodrome. C'était une chose qui devait être faite depuis longtemps, et M. Barbey lui-même a reconnu qu'il aurait fallu assainir les lieux depuis des dizaines d'années. S'agissant de la zone industrielle des Charmilles, contrairement à ce que beaucoup peuvent penser, elle est aussi largement utilisée pour des dépôts. Or ce n'était pas le but à l'origine. Par conséquent, une nouvelle fois, on voit que la politique menée par l'ancien conseiller administratif en charge n'a pas été à la hauteur. A cet égard, vous transmettez, Madame la présidente, à votre voisin, M. Froidevaux, que je n'ai pas peur, quand c'est nécessaire, d'incriminer le Conseil administratif *in globo*, ou tel ou tel de ses membres. Qui aime bien châtie bien, et quand il y a des choses à dire, je les dis, même si elles ne sont pas bonnes à entendre. Ainsi,

il m'est arrivé, notamment dans l'affaire du 25, rue du Stand, d'être extrêmement ferme et dur dans mes propos.

Il se trouve que les conseillers et les Conseils administratifs précédents, en ce qui concerne le site du Vélodrome, ont failli à leur tâche. Et à la tête de tous ceux-là, évidemment, le magistrat en charge du dicastère! Peut-être était-il minoritaire, toujours est-il que la gestion de ce lieu laissait beaucoup à désirer et qu'à l'arrivée de M^{me} Salerno on a vu la magistrate prendre les choses en main et proposer... Mais proposer, cela bouscule des habitudes, cela fait du bruit, cela fait des gens qui se plaignent, parce que l'inconnu fait toujours peur. A chaque fois, il y a des partisans du statu quo qui regrettent ce qui était, parce qu'ils ont la crainte de l'avenir.

Pour ma part, j'ai confiance dans le Conseil administratif actuel qui, jusqu'à maintenant, a fait un excellent travail et qui a osé reprendre des dossiers qui traînaient depuis bien trop longtemps – et cela quelle que soit la responsabilité individuelle des uns et des autres, car je ne veux pas incriminer Pierre plus que Jacques ou Paul!

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Je ferai deux remarques après l'intervention de M. Barbey. Le groupe socialiste entend très bien que des idées fort différentes s'expriment dans cette enceinte, sans quoi il n'aurait pas une haute idée du politique. Il ne voit aucun problème à ce que la polémique s'engage, à ce que nous débattons, car c'est l'essence même de ce parlement. Par contre, mon intervention en tant que cheffe de groupe portait sur la forme. En effet, quand on en arrive aux invectives, qu'on touche à la personne elle-même, on fournit un terrain tout à fait favorable aux idées populistes. Je pense qu'il est regrettable de faire une confusion entre le débat politique et les attaques contre les personnes, de banaliser la chose politique, pour laquelle nous sommes réunis ici, avec de telles attaques. Autant les polémiques peuvent être vives, autant nous devons garantir la forme dans les débats.

Le deuxième point sur lequel j'aimerais revenir, et que mon collègue Gérard Deshusses a très bien souligné, c'est qu'on ne peut pas accuser ses adversaires de penchants, de tendances ou de doctrine fascistes. Le fascisme a été une période grave dans l'histoire et on ne peut pas dire ici qu'un groupe est porteur de tendances, de propos ou de comportements fascistes... Cela, c'est vraiment grave et je demande un peu de dignité.

Notre rôle de chef de groupe est précisément d'aider le bureau et la présidente – qui préside ce soir pour la première fois – à conduire les débats avec dignité, afin que les citoyennes et les citoyens, après avoir entendu nos propos, continuent à donner du crédit au politique. Quel que soit le parti que nous représentons ici, nous devons défendre le politique et par là même la démocratie.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Mesdames et Messieurs, nous étions de ceux qui étaient en faveur du relogement des personnes d'Artamis. Nous nous sommes battus pour cela et avons demandé à nos magistrats de trouver une solution. Malheureusement, et reconnaître une erreur n'a rien d'indigne, au contraire, ce relogement s'est fait de manière très maladroite, pour ne pas dire plus. Aujourd'hui, si nous affichons la position qui est la nôtre et si nous déposons l'amendement que M^{me} Pérez a présenté tout à l'heure, c'est que nous avons pris conscience de l'injustice qui a été créée «à l'insu de notre plein gré», si je puis dire!

En l'occurrence, le propos n'était pas de créer une injustice, au contraire, et je suis certaine que la magistrate était de bonne foi et qu'elle a réellement pensé que c'était la meilleure solution. Pourtant, après avoir auditionné de nombreuses personnes en commission, nous nous sommes effectivement rendu compte qu'une injustice était en train de se mettre en place. Cette injustice, quelle est-elle?

Premièrement, on a fait des propositions aux artisans en place au Vélodrome visant à les expatrier à l'extérieur de la ville, en se disant que, de toute façon, on pouvait mener n'importe quelle activité n'importe où. Là, j'ai envie de demander pourquoi on n'a pas fait de telles propositions aux personnes d'Artamis. En effet, si nous nous battons depuis toujours pour que les différences de culture soient acceptées, nous n'acceptons pas pour autant des différences de droits. Or, dans le dossier d'Artamis, nous avons un peu l'impression qu'il y a des différences de droits. Le mieux est souvent l'ennemi du bien et, dans ce cas, pour avoir voulu trop bien faire, on est allé au-delà de ce qui était acceptable. On a créé une injustice, qui fait qu'aujourd'hui des personnes bénéficient de locaux à des prix bien moindres que d'autres.

Tout à l'heure, M^{me} Klopmann – vous transmettez, Madame la présidente, et j'espère que ce ne sera pas l'occasion d'une nouvelle intervention! – évoquait le logement social. Effectivement, que le loyer d'un logement puisse dépendre du revenu de chacun, c'est normal, puisque le logement est un droit, un droit imprescriptible. De même, pour ce qui est de certaines activités lucratives, compte tenu des difficultés que rencontrent les petits artisans et les petites entreprises, il est normal que notre collectivité les aide. En revanche, faut-il financer le hobby de certains? M^{me} Klopmann nous a bien expliqué qu'il y avait au Vélodrome des gens qui faisaient ce qu'ils avaient envie de faire et que cela ne leur rapportait pas d'argent: je veux bien, mais pourquoi le faire au centre-ville, dans des locaux qui pourraient être utilisés à d'autres fins, des fins plus lucratives pour toute la société? Que certains aient des hobbies, j'en suis ravie, mais qu'on demande à la collectivité publique de les prendre en charge financièrement, c'est un autre débat. Et là, je ne suis pas certaine que nous puissions être d'accord, parce que lorsque nous parlons d'égalité, lorsque nous nous battons pour l'égalité, c'est pour l'égalité des droits et, je dirai, des bénéfices de tous.

Nous avons déjà eu ce débat à propos de la GIM et de la fixation des loyers par rapport au temps de travail. Comme vous le savez tous, nous n'étions pas d'accord de financer des choix qui sont des choix personnels. C'est pareil pour ce qui concerne les locaux du Vélodrome. Que des personnes investissent ces lieux et y fassent tout ce que bon leur semble nous est parfaitement égal, mais qu'au prétexte qu'elles n'y font rien de rentable, nous devons payer – je dis nous, parce que c'est la collectivité qui paie – nous devons financer le fait qu'elles ne fassent rien du tout, me semble être une revendication difficile à défendre. C'est pourquoi nous proposons que tous les occupants du Vélodrome paient le même tarif.

Et puis, pour ceux qui n'y font rien et qui ne gagnent pas d'argent, je me dis qu'ils devraient peut-être revoir leurs activités, ou faire comme ont fait d'autres, à savoir sortir de ces locaux et aller ailleurs. Car il y a aussi une chose qui se répète en permanence et que je tiens à souligner: chaque fois que quelqu'un revendique un local, un lieu, un espace, il veut absolument être au centre-ville. Or il me semble qu'on peut mener des activités intéressantes, dans des lieux parfaitement commodes, en dehors de la Ville de Genève aussi... Et, à ce moment-là, je ne verrais pas d'inconvénient à ce que ceux qui ont des hobbies aillent les pratiquer ailleurs et ne nous fassent pas payer le prix, disons, de leurs impuissances... (*Applaudissements.*)

Deuxième débat

Mis aux voix, l'amendement de M^{me} Pérez est accepté par 41 oui contre 24 non (1 abstention).

Mise aux voix, la motion amendée par la commission et par le plénum est acceptée par 40 oui contre 26 non (1 abstention).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'éviter à l'avenir de reproduire un tel schéma;
- d'appliquer le principe de bonne foi et de pratiquer la concertation lors de tout projet de relogement;
- de prévoir la même base de calcul pour la fixation du loyer de l'ensemble des locataires du site du Vélodrome.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

4. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le 3^e plan financier d'investissement 2008-2019 (D-39 A)¹.

Rapport de M^{me} Frédérique Perler-Isaaz.

Le 3^e plan financier d'investissement (PFI) a été renvoyé à la commission des finances et aux commissions spécialisées le 6 novembre 2007, sans débat de préconsultation. La commission des finances, présidée par MM. Jean-Marc Froidevaux et Christian Zaugg, s'est réunie à trois reprises² afin de le traiter.

Les notes de séances ont été prises par MM. Didier Grosrey et Julien Noth, que la rapporteuse remercie ici chaleureusement.

Introduction

Les travaux de la commission des finances autour de ce 3^e PFI se sont achevés le 10 septembre 2008, alors que le 4^e PFI sera renvoyé par le Conseil municipal pour étude le 14 octobre suivant.

Par ailleurs, le présent rapport constitue la synthèse des travaux de la commission des finances. Pour ce faire, la rapporteuse s'est appuyée sur les rapports établis par les différentes commissions spécialisées. Ces rapports figurent en annexe du présent rapport.

De plus, afin que les lecteur-trice-s visualisent concrètement le traitement de cet objet dans le temps, est résumé ci-dessous le calendrier des travaux:

- 6 novembre 2007: renvoi du 3^e PFI par le Conseil municipal
- 21 novembre 2007: travaux préparatoires de la commission des finances
- 31 janvier 2008: séance bureau du Conseil municipal, président-e-s de commissions, et définition de la méthodologie
- 22 avril 2008: délai de reddition des rapports par les commissions spécialisées
- 3 et 10 septembre 2008: analyse du PFI par la commission des finances

Enfin, le PFI est un document élaboré pour la première fois en 2004. Ce premier PFI a été étudié de manière approfondie par les commissions spécialisées et fait l'objet d'un rapport circonstancié³.

¹ «Mémorial 165^e année»: Plan financier d'investissement, 2084.

² Les 21 novembre 2007, 3 septembre et 10 septembre 2008.

³ Rapport de M^{me} Sandrine Salerno, D-39 A, mai 2005

Séance du 21 novembre 2007

Cette première séance a été consacrée à la manière dont la commission des finances envisage son rôle dans le traitement de ce 3^e PFI et à décider sous quel angle l'appréhender.

Plusieurs remarques et suggestions sont formulées en référence à la manière dont a été menée l'étude du 1^{er} PFI en 2004¹. La méthodologie retenue à l'époque, par une approche thématique, avait permis de mieux cerner le travail.

Une autre observation fait référence à la décision de procéder à une concertation, entre le bureau du Conseil municipal et les président-e-s des commissions, sur la méthode de travail à adopter pour traiter de ce PFI et au fait que le renvoi à l'ensemble des commissions spécialisées était subordonné à cette concertation. A cet égard, il conviendrait de reporter la présente discussion, dans l'attente du résultat de cette concertation.

Puisque ce 3^e PFI est également renvoyé pour étude dans toutes les commissions spécialisées, il s'agit donc d'éviter de se substituer à ces dernières et de faire le même travail. La commission des finances devrait donc se limiter à une vision générale et à l'examen des équilibres budgétaires, et à la vision des masses financières.

Aussi, dans ce processus d'étude du PFI, le débat sur les choix politiques du Conseil administratif est ouvert; à cet égard, le rapport peut contenir des prises de positions sur des choix politiques bien précis. En effet, la commission des finances devrait faire le travail d'analyse de la pertinence politique de ce PFI. Cette analyse devrait également s'intéresser à la manière dont le PFI est appréhendé par les services dans son élaboration.

La commission valide également la priorité à donner sur l'étude du crédit destiné à couvrir les frais de préétudes et d'études à engager pour les projets inscrits dans ce 3^e PFI, pour l'année 2008².

On souligne, en outre, que la vision des commissions spécialisées permet d'aborder le travail dans une optique de transversalité et, à terme, le PFI doit être une traduction des choix politiques.

Au final, il ressort de ces différentes considérations que tout cela commande l'adoption d'une procédure de type budgétaire. Il sera donc demandé aux commissions spécialisées d'écrire des rapports succincts, car il est important que le débat ait lieu dans les meilleurs délais. Enfin, il est convenu que la rapporteuse participe également à la séance de concertation.

¹ A noter que le Conseil municipal a pris acte du 2^e plan financier d'investissement 2007-2018 lors de sa séance de septembre 2006 sans renvoi en commission-s (ndlr).

² Le rapport de la PR-574 sera voté par le Conseil municipal dans sa session de juin 2008.

La procédure pour l'étude de ce 3^e PFI a été validée lors de la séance de concertation entre le bureau du Conseil municipal, les président-e-s des commissions spécialisées et la rapporteuse, qui s'est déroulée le 31 janvier 2008. La proposition retenue était que chaque commission étudie le PFI, éventuellement vote sur la priorité des objets contenus dans ce PFI, et rende un rapport à la commission des finances.

Pour la fin du mois de juin 2008, la commission des finances ferait la synthèse des travaux des commissions et examinerait la faisabilité et la compatibilité des propositions faites en regard de la capacité financière de la Ville de Genève. (Voir annexe, courriel du président M. Guy Dossan adressé aux président-e-s de commission sur la manière dont le PFI devait être examiné par ces dernières.)

Séance du 3 septembre 2008

Vu le temps écoulé depuis la dernière séance consacrée au traitement de cet objet, le président récapitule: après une discussion au sujet du traitement de ce 3^e PFI entre le bureau et les président-e-s de commission le 31 janvier 2008, chaque commission devait étudier le PFI, établir un rapport pour la commission des finances et, si nécessaire, voter sur la priorité des objets.

Le président de la commission des finances d'alors observe que le texte du procès-verbal contenait certaines erreurs, ce qui a entraîné une errance des commissions.

Le propos n'était pas de voter le PFI mais, si elles estimaient qu'il y avait des priorités à modifier, d'entrer alors dans un rapport de force impliquant de voter sur l'ordre de ces priorités.

A cette remarque, il est rappelé que, à la suite de la réunion du 31 janvier, un courriel du président du Conseil municipal avait été expressément envoyé aux intéressé-e-s expliquant la marche à suivre. La procédure était donc claire.

Le président annonce que tous les rapports des commissions auxquelles le PFI avait été renvoyé ont été reçus. Les commissions du logement, sport et sécurité, arts et culture, et aménagement et environnement, se sont abstenues sur le vote. La commission de l'informatique et de la communication a accepté le PFI à l'unanimité, alors que la commission sociale et de la jeunesse l'a approuvé, mais avec plusieurs abstentions.

Le président propose d'examiner le PFI par section afin de formuler des remarques¹ et d'en faire la synthèse des travaux, après quoi il s'agira de procéder à la prise de positions des parts.

¹ Les pages, sections ou tableaux et graphiques n'ayant pas appelé de remarque ou de commentaire de la part des commissaires ne sont pas mentionnés.

Examen du 3^e PFI et analyse de la commission

Pages 3-7 – présentation générale

Un commissaire libéral observe que l'article 37 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes prévoit le mode de financement du PFI en précisant que «Le plan d'investissement doit être établi chaque année et présenté au Conseil municipal en même temps que le budget de fonctionnement; il n'est pas soumis au vote».

Ainsi, le PFI contient les tranches de dépenses, mais sans les recettes ni la notion de financement, et ce commissaire fait un parallèle avec la motion M-580¹, toujours en traitement auprès de cette commission, à savoir de quelle manière s'intègrent les investissements dans les budgets futurs. En effet, si ce PFI correspondait aux conditions de formes de l'article 37 mentionné, il répondrait à la motion précitée, et serait l'instrument qu'il a revendiqué être dans le cadre de l'examen de la motion M-580.

Aussi, l'article 52 de ce même règlement souligne que le plan financier doit être examiné périodiquement et communiqué au Conseil municipal à titre d'information. Selon l'article 53 suivant, «le plan financier contient notamment: une vue d'ensemble sur les charges et les revenus, une récapitulation des investissements, une estimation des besoins financiers et des possibilités de financement, une vue d'ensemble sur l'évolution du patrimoine et de l'endettement». Mais, si l'objet était un mélange du plan financier à l'article 53 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et de l'article 37, le PFI répondrait aux objectifs que la commission s'est fixés, c'est-à-dire de comprendre comment les investissements projetés s'intègrent dans les budgets futurs. Or, ici, ce document contient certes des informations, mais aussi des lacunes, ce qui a laissé plusieurs élu-e-s indifférent-e-s.

A ces propos, il est rappelé que le Conseil administratif a voulu élaborer une planification sur douze ans, afin d'anticiper les besoins de la population. Avant cela, il existait un service de planification à long terme qui se chargeait de cette tâche.

Pages 25-28 – Crédits de réalisation dont le dépôt devrait intervenir en 2008

Il est relevé que la rénovation de logements souffre d'une enveloppe trop restreinte par rapport à l'enveloppe globale des investissements à disposition, alors que la volonté est que le patrimoine financier bénéficie d'une part plus importante au regard de celle du patrimoine administratif, bien que ce dernier soit également

¹ Motion des Verts du 18 janvier 2006 «Maîtrisons nos investissements en améliorant nos instruments de gestion».

mal loti. Une réflexion à long terme est également nécessaire sur les économies d'énergie, ce qui rejoint la problématique des rénovations de logements. En ce sens, il est à espérer que le 4^e PFI sera plus efficace et plus complet sur ce point.

En effet, en commission du logement, M. Pagani partageait cette interrogation, en se demandant pourquoi certains projets n'avaient pas pu être menés à terme et prolongés à une plus grande échelle, et il faudrait l'interroger une fois qu'il aura pu investiguer.

D'autre part, pour le groupe socialiste, il est important de rénover, car cela permet d'avoir un état locatif de vieux immeubles et de rétablir le montant des loyers. A cet égard, le travail de M. Meylan est souligné au sujet de l'évaluation des immeubles situés en-dessus ou en-dessous d'une ligne rouge marquant un état de dégradation des immeubles plus ou moins avancé, en tant que besoin d'une stratégie afin de prévenir que les immeubles ne tombent en ruine.

Selon le document distribué à la commission lors de la présentation du budget 2009 concernant les dépenses d'investissement en cours pour l'année 2008, un commissaire observe qu'on en est à hauteur de 32 millions et que 2,1 millions ont été consacrés au logement, dont 1,1 million pour le logement social à la Jonction. Il souhaite que la politique de rénovation du Conseil administratif soit différente en 2009.

En effet, cela fait trente ans que les immeubles à la rue des Etuves N° 15 sont examinés par des architectes alors que la rénovation n'a lieu que maintenant. Il en va de même pour la rue de l'Industrie. Trop peu d'immeubles sont en voie de rénovation par rapport au parc immobilier de la Ville. Il s'inquiète de la hiérarchie des dossiers établie dans le PFI et doute de la volonté du Conseil administratif de rénover son patrimoine administratif qui, de ce fait, semble être de l'ordre du fantasme.

En outre, il précise aussi avoir demandé l'audition du Service d'architecture afin de connaître sa manière de fonctionner.

Un commissaire observe que les partis de l'Alternative ont beaucoup insisté sur l'aspect de la rénovation de logements. A l'époque, ils avaient demandé à la Ville d'établir la liste des immeubles se trouvant dans un état de dégradation avancée. Et les Verts se réjouissent de voir que ces priorités relatives à la rénovation de logements figureront dans le 4^e PFI.

Cependant, le parent pauvre des investissements ces dernières années, c'est bien l'aménagement des espaces publics. La Ville a plus investi pour la place des Nations et la place Cornavin que pour améliorer la qualité de vie dans les quartiers. Il défend l'idée qu'il vaut mieux réaménager 30 espaces publics à 1 million plutôt que deux places à 30 millions. Il convient donc de s'intéresser aux espaces

publics de manière différente, et pas uniquement au niveau de la construction ou de la rénovation de surface, comme c'est le cas pour celles qui sont liées au nouveau réseau de tram.

S'agissant du patrimoine immobilier, les Verts regrettent que la Ville ne se donne pas assez de moyens pour acquérir des terrains en se prévalant de son droit de préemption. Concernant l'aménagement des espaces publics, les projets souffrent de figurer dans les pages de substitution, alors qu'ils constituent une priorité pour les Verts. Ils se réjouissent donc de découvrir les choix du Conseil administratif également sous ces deux points dans le prochain PFI.

En examinant, en parallèle, les pages 30 et 31 (crédits votés) avec les pages 26 et 27 (crédits à déposer en 2008), et malgré les déclarations du Conseil administratif, un commissaire libéral observe qu'il n'existe que quelques travaux de rénovation en cours comme aux Etuves. Les autres travaux ne sont que des études, comme à la rue Jean-Robert-Chouet, où les travaux d'études seront achevés en 2008 sans qu'il ne soit proposé de crédit de construction. Il apparaît donc qu'il n'y a pas de suivi des instances politiques.

Ce à quoi une commissaire d'A gauche toute! souligne qu'il faut du temps pour proposer un crédit d'étude, le voter, et venir ensuite avec le projet de réalisation. Cela peut prendre deux ans et, en attendant, les travaux ne peuvent pas commencer. La méthode de travail va changer, ce qui permettra d'aller plus vite et de voter plus d'investissements chaque année.

En prolongement de la remarque précédente, une commissaire socialiste indique que la commission du logement avait interrogé M. Pagani à ce sujet et qu'il en était ressorti que plus d'immeubles seront concernés dans le temps.

S'agissant des projets de substitution contenus dans les pages roses du PFI, elle demande quels sont ceux que l'on privilégie selon l'état de dégradation de l'immeuble. Faut-il choisir en fonction de la catégorie d'immeubles? Elle aimerait comprendre la logique qui a prévalu dans ces choix et elle estime qu'une discussion devrait avoir lieu afin de savoir où est mis l'effort.

Son collègue renchérit en soulignant qu'une dizaine de millions ont été investis dans la rénovation du patrimoine financier, ce qui correspond à environ 10% de l'enveloppe annuelle. Or, il y a trois ou quatre ans, le coût de rénovation du patrimoine avait été estimé à 200 à 300 millions par les services de M. Ferrazzino. A ce rythme, la Ville n'arrivera pas à suivre. Dès lors, il se demande s'il ne vaudrait pas mieux démolir certains immeubles qui sont pratiquement en ruine, car des choix politiques doivent être faits à travers le PFI.

Ce commissaire s'inquiète aussi que l'enveloppe «salubrité et hygiène» soit toujours aussi considérable. Il rappelle s'être régulièrement opposé à la mise

en système séparatif des collecteurs d'eau usée, extrêmement onéreux. Un plan de réalisation des prochains collecteurs en ville de Genève a été présenté par M. Pagani, et montrait un retour au système unitaire. Il aimerait que l'évolution de ce plan soit présentée à la commission des finances.

De plus, il estime que la Ville investit aussi de manière trop importante dans le revêtement des routes; la voirie est donc de ce fait trop bien entretenue et, de son point de vue, il y a d'autres priorités.

Pages 29-52 – crédits votés par le Conseil municipal

Une question reste ouverte concernant les aménagements du domaine public et plus particulièrement sur les projets d'espaces publics ainsi que sur les projets d'assainissement pour répondre aux normes OPBruit et OPAir. Cette commissaire socialiste rappelle qu'il y avait un plan en la matière examiné par la commission de l'aménagement, pour répondre aux normes OPBruit. Elle aimerait pouvoir lire ce qui va être entrepris dans le PFI car, si la Ville n'entreprend rien, des tiers pourraient se retourner contre elle.

Bien qu'on trouve mention des normes OPBruit à la page 46, cela n'est pas significatif, car aucun ratio n'y est rattaché.

Le groupe A gauche toute! tient à saluer l'effort entrepris dans le quartier de Saint-Gervais (page 45 du PFI).

Pages 53-60 – crédits déposés au Conseil municipal (et encore à l'étude dans les commissions)

Le groupe socialiste rebondit sur la question des aménagements des espaces publics. Il mentionne que, lors de la législature précédente, les conseiller-ère-s municipaux avaient été invités à l'inauguration d'espaces publics et que, finalement, il n'y a eu que peu de réalisations. Il reste donc sur sa faim par rapport à ce qui a été entrepris depuis la nouvelle législature.

De plus, il relève, une nouvelle fois, que les propositions de logements restent minimales et ne représentent qu'environ 10 millions d'investissements par année. Pour l'année à venir, on reste dans la même fourchette d'investissements pour la restauration des bâtiments et le groupe socialiste estime que c'est un mauvais signal.

Pages 61-112 – projets prioritaires

Le groupe socialiste se réjouit du projet relatif à la Nouvelle Comédie qui se trouve en bonne place.

Le groupe libéral revient sur la question des logements et de leur restauration. Il ne compare pas la manière de classer l'ordre de priorité des projets de restauration. En effet, l'objet le plus prioritaire est celui à la rue Jean-Robert-Chouet. Il mentionne qu'une liste des bâtiments du patrimoine financier avait été remise à cette commission dans le cadre de l'étude de la motion M-580. Or, il n'a pas l'impression que cette liste soit un instrument de référence pour l'établissement du PFI. Il estime que ce qui touche à la rénovation devrait se fonder de manière visible sur ce document, et préciser quel est l'indice, selon la méthode de calcul Stratus, qui s'applique, de telle manière qu'on puisse lire ces chiffres afin de déterminer les objets prioritaires. Il incombe au Conseil administratif de faire ce travail.

Cela dit, en se référant à la page 78, il regrette que les projets de rénovation et de travaux prévus pour le stade du Bout-du-Monde soient programmés si tardivement, soit en 2011.

Un commissaire remarque que, si l'on prend connaissance de ces projets en regard du calendrier prévu, on s'aperçoit que, pour la plupart d'entre eux, leurs études ne se termineront pas avant 2013 voire 2015, en tenant compte de la validation par le Conseil municipal. De plus, les prochains projets qui seront soumis au Conseil municipal l'année prochaine sont en faible nombre. Au total, il risque donc bien d'y avoir des urgences, alors que l'état des bâtiments nécessite que l'on intervienne rapidement.

Le groupe socialiste rappelle avoir déposé une motion sur la méthode Stratus comme première approche. Cependant, la méthode MER va plus en profondeur, car elle permet de chiffrer le coût de la rénovation et le montant des loyers par rapport au rendement des immeubles. Cette motion avait été refusée par le Conseil municipal, car les motionnaires avaient souhaité que ce travail soit confié à des personnes du métier et en recherche d'emploi, du fait que l'on constate une perte de compétences métier en matière de rénovation du patrimoine. En tant que motionnaire, il avait eu des contacts avec des organisations syndicales du bâtiment et, à travers ces expertises, cela aurait été l'occasion d'avoir un état chiffré des bâtiments, ainsi qu'une feuille de route permettant de faire des choix. La nécessité d'avoir une feuille de route mettant en balance les coûts engendrés par les rénovations ainsi que l'impact sur les loyers est démontrée pour avoir une lecture plus en profondeur.

Revenant sur la comparaison entre le logement et la salubrité publique, un commissaire socialiste se réfère aux projections des pages 85 à 88 sur lesquelles sont inscrites des sommes plus importantes et des délais plus brefs pour les collecteurs que pour le logement. Il prend le pari que des sommes tout aussi importantes seront prévues dans les prochains PFI pour remplacer les collecteurs rénovés dans ce 3^e PFI. Il constate que, de fait, la Ville est toujours condamnée à payer, et cela ne peut perdurer.

D'une manière générale, le groupe démocrate-chrétien estime que les données de ces pages sont trop abstraites et les projets traités de manière implicite.

Concernant l'aménagement du domaine public, à la page 92, la fermeture à la circulation de la place Grenus n'y figure plus alors que cette fermeture est hautement souhaitée. Il souhaite que cela apparaisse clairement sur une ligne.

Une commissaire d'A gauche toute! lit avec satisfaction qu'une salle de gymnastique sera enfin construite à l'école des Cropettes en 2010, alors que le projet initial était prévu pour les années 1990.

Pages 117-125 – projets de substitution dont la planification reste à définir

Le groupe des Verts regrette que les acquisitions dans le quartier de Boissière/Malagnou/Chevillarde figurent dans les projets de substitution. Le Conseil municipal avait accepté, en juin dernier, l'acquisition d'une villa à travers son droit de préemption. L'effort d'acquisition devrait logiquement être poursuivi pour donner du sens et de la cohérence dans l'acquisition foncière pour ce périmètre.

Il regrette également que certains aménagements de places publiques, bornes et pistes cyclables, figurent également dans les projets de substitution, alors que la mobilité douce est une priorité pour la Ville.

Enfin, concernant la rue François-Grast, sous la rubrique industrie, artisanat et commerce, il est fait mention d'une étude et construction d'ateliers d'artistes. Or, à cet endroit précisément, il y a des garages dans un état assez vétustes qui sont gérés par la Gérance immobilière municipale. Les Verts regrettent que ce projet figure dans les projets de substitution alors qu'il y a urgence à dégager des espaces pour des ateliers d'artistes, en grand besoin actuellement.

Un commissaire socialiste se réfère aux priorités dégagees en regard des montants qui pourraient être dépensés. La première priorité est celle de l'aménagement du domaine public avec 266 millions. La deuxième est celle de l'hygiène et de la salubrité publique où 105 millions seraient investis. Le logement ne figure même pas parmi les trois principales priorités avec ses 69 millions.

De son point vue, cela n'est pas possible, car il y a une absolue nécessité à rénover le patrimoine financier et administratif; les musées tombent en ruine et Genève a tout de même une image de marque à préserver.

Le troisième poste lié à la sécurité publique est loin derrière le logement.

Il en conclut que les sommes qui seraient investies sont prioritairement liées à des travaux commandités par l'Etat et pour lesquels la Ville se soumet, sans discuter.

Dans le prolongement de cette observation, un commissaire libéral remarque que ce 3^e PFI 2008-2019 représente 1,76 milliard d'investissements. En ajoutant les investissements nécessaires, mais non qualifiés, le total s'élève à 2,15 milliards de francs.

Sur les douze années du PFI, il y a donc un besoin annuel d'investissements de 170 millions, alors que, sur un budget d'investissements annuel de 95 millions, la totalité des investissements ne se situent jamais au-delà des 80 millions.

Cela signifie que l'on est en train de créer un immense bouchon en matière de besoins d'investissements à long terme. Faisant la démonstration que cela pourrait se faire sur vingt ans, soit la durée de vie d'un investissement, mais le total se situerait quand même à 105 millions pour amortir cela sur cette durée. Il manque donc encore 10 millions par an.

Avec cette logique, le PFI met en évidence que la Ville doit accroître ses investissements et que la politique actuelle conduit la Ville à une situation de ruine telle qu'elle est décrite dans l'observation précédente.

Une discussion sur la politique des investissements s'engage au sein de la commission: le commissaire précédent surenchérit en déclarant que la Ville peine avec l'enveloppe des investissements et il propose d'auditionner le Service d'architecture pour comprendre pourquoi on a de l'argent et on n'arrive pas à le dépenser. Il souhaite également que soit entrepris un travail en marge du PFI afin d'aller au-delà de la réflexion actuelle, et pour au moins dépenser intelligemment l'enveloppe annuelle.

Cette question est reprise par un commissaire radical. La discussion objet par objet ne l'intéresse guère; en revanche, la question du pourquoi on n'y arrive pas l'intéresse. Aussi, plutôt que d'auditionner le Service d'architecture, il préconise de demander un audit externe à la Cour des comptes.

Ce à quoi il lui est répondu que la Cour des comptes ferait l'anamnèse du malade, mais que tout est bon à prendre pour répondre aux citoyen-ne-s qui s'interrogent sur l'état de certains de nos bâtiments.

Plusieurs remarques fusent: les entreprises ont une capacité limitée pour effectuer des travaux et il est aussi arrivé que la Confédération ait bloqué des constructions pour freiner l'inflation. Cela ne vient donc pas forcément d'une malice de l'administration.

De même, les entreprises peinent à trouver du travail actuellement, mais d'ici à la fin de l'année, plusieurs gros chantiers vont démarrer (TCOB, etc.). Tout part en même temps, c'est donc aussi un problème de programmation.

Il est rappelé que, lors de la présentation du projet CEVA aux conseiller-ère-s municipaux, il a été soulevé que les frais induits atteindront les 200 millions pour la Ville.

Si on souhaite analyser ce phénomène, il y a lieu de tenir compte que cette question intègre un grand nombre de variables que l'on ne peut maîtriser. Premièrement, il y a le travail des entreprises, la situation du bâtiment, la concurrence sur le marché local et les négociations sur l'ouverture aux entreprises hors du canton de Genève. Deuxièmement, il y a la question des procédures, c'est-à-dire les autorisations de construire, les préavis, etc., qui sont délivrés au niveau cantonal. Les commissions donnent aussi des préavis sur des projets qui peuvent donc ne pas passer la rampe.

Toutes ces contraintes dépassent donc l'échelle de la Ville de Genève. Il conviendrait d'auditionner le Service des bâtiments, qui mène aussi une analyse au niveau interne sur ces questions de dépenses des investissements, afin d'établir ce qui entrave l'avancement des projets. La sagesse voudrait d'attendre le résultat de cette analyse avant de demander un audit de la Cour des comptes. Enfin, la Cour des comptes a formulé un certain nombre de recommandations sur la politique sociale du logement sur lesquelles les partis ne sont pas tous unanimes. C'est donc tout d'abord un choix d'option politique et de savoir quels moyens on se donne pour les réaliser.

En référence au document sur la situation des crédits d'investissements, reçu le 3 septembre dernier lors de la présentation du projet de budget 2009, celui-ci apporte des éléments nouveaux. Selon les hypothèses internes à l'administration, on peut s'interroger sur le délai des factures qui tardent à rentrer. Par exemple, la reconstruction des courts du Tennis Club Drizia-Miremont est terminée depuis le mois de mars de cette année et, sur un total de 1,492 million, seuls 1,3 million de francs ont été facturés. Le montant actuel de 30 millions va peut-être passer à 60 millions dans deux semaines. Pour le pont de la Machine, le montant du crédit est déjà obsolète puisqu'il s'élève, selon le document, à 10 millions alors que les coûts s'élèvent déjà à 13 millions et que seulement 1,69 million de francs ont été facturés. Il conviendrait d'entendre le magistrat M. Pagni et ses chefs de service, et d'évaluer ensuite la pertinence d'un audit par la Cour des comptes.

Le groupe de l'Union démocratique du centre observe qu'il manque 26 millions dans le projet de budget 2009 pour financer les investissements, et que la politique de l'exécutif est de voir loin et commander très court. Il faut faire selon les possibilités financières à disposition et non faire payer plusieurs générations, ce d'autant plus en regard de l'endettement des collectivités publiques genevoises.

Sur la question des aménagements concomitants liés au CEVA, un commissaire socialiste pense que la Ville aurait pu choisir une voie médiane, comme

pour l'aménagement de la place Cornavin. La voie minimale pour le CEVA aurait consisté à laisser le Canton mettre du goudron par économie. C'est un choix politique que la Ville aurait pu faire, il s'agit d'oser faire cela.

Pour revenir à la déclaration d'un commissaire démocrate-chrétien prétendant que ces questions sont aux mains de l'Alternative depuis des années, qui n'a pas su gérer ces problèmes, il ne pense pas qu'il faille faire des oppositions politiques sur la question du logement, car c'est en fait un problème de société. Dans les années 1960, il y avait une entente cordiale et une majorité politique large entre la droite et la gauche à ce sujet pour arriver à la construction de logements sociaux. Maintenant, sur ce qui s'est fait au niveau cantonal durant les deux dernières législatures, le bilan est mince. Cela montre que les freins sont bien plus importants que les clivages politiques, qu'il faut tout de même dépasser. Il souligne enfin que M. Pagani a le département le plus difficile à gérer. Il y a lieu d'avoir une réflexion au sein du Conseil municipal et d'étudier les priorités à déléguer pour aider le magistrat et le Conseil administratif dans son ensemble.

Sans vouloir épiloguer sur le chiffre de 200 millions évoqué précédemment, un commissaire des Verts observe que la Ville a requalifié des espaces publics, comme à la rue de Lausanne et à la route des Acacias, avec succès et que ce sont des réussites. Mais, en plus des aménagements de surface, il y a parfois lieu de déplacer des collecteurs, comme dans le cas du TCOB à la rue du Stand, et cela coûte très cher.

Le constat que la culture en matière d'aménagement à Genève manque d'envergure comparativement à d'autres villes irrite plus d'un-e commissaire.

Enfin, compte tenu du fait que le 4^e PFI sera soumis prochainement au Conseil municipal, le président propose de clore ici cet intéressant débat et de conserver ces questions, qui pourront amorcer et nourrir les prochains débats autour du prochain PFI.

Toutefois, un commissaire libéral rappelle que ce document est transmis au Conseil municipal pour information; il n'y a donc aucune urgence à en débattre, les services ne perdent aucune seconde de travail. Il argumente que, après avoir harcelé les commissions spécialisées, il convient maintenant de procéder aux auditions qui paraissent utiles à la commission des finances et d'aller jusqu'au bout de cette analyse.

Ainsi, soumise au vote, la proposition d'audition de M. Pagani, magistrat chargé du département des constructions et de l'aménagement, et de celle du Service des bâtiments est acceptée à l'unanimité des membres présents.

En lien avec cette décision d'auditions et compte tenu de l'imminence du renvoi en commissions du prochain PFI, quelques commissaires reviennent sur la méthode de travail adoptée.

En effet, ils se demandent si les rapports rendus par les commissions spécialisées auront servi à l'analyse du PFI au vu des opinions contrastées sur l'utilité de la démarche, non seulement à l'intérieur des commissions, mais aussi des partis. En cela, il demeure une incompréhension du travail qui est demandé et il faudra veiller à se donner une méthode de travail plus claire avec le 4^e PFI, car l'exercice est primordial.

S'agissant des rapports des commissions spécialisées, il y a en effet des substances variables, mais la commission s'accorde sur l'importance de ce document qui doit également être analysé par les autres commissions afin qu'elles puissent l'approuver et avoir une vision, à moyen et long terme, sur ce qui va être entrepris. Il est en effet regrettable qu'une partie de ce travail de conseiller-ère municipale, pourtant fondamental, ne soit pas ou mal compris. Il est donc important d'aider et de conforter les commissions dans l'utilité de l'étude de ce document et ce travail d'analyse.

Séance du 10 septembre 2008

Audition de MM. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, et Philippe Meylan, directeur du Service des bâtiments

En introduction, M. Pagani rappelle que le PFI est un instrument de travail, un outil de pilotage pour l'administration et les conseiller-ère-s municipaux qui permet de visualiser les choix politiques du Conseil administratif sur ce qui a été ajouté ou enlevé afin d'en déterminer les priorités; mais il a aussi pour fonction de traduire l'ensemble du travail de l'administration municipale. Un PFI n'est que l'un des tableaux de bord parmi d'autres. En ce sens, il doit être un instrument de planification stratégique et de gestion opérationnelle.

La seule difficulté qui se pose à ce stade, c'est que ce 3^e PFI est encore à l'étude alors que le quatrième, qui contient quelques modifications en termes de priorités, vient d'être validé par le Conseil administratif et sera déposé le mois prochain, soit pratiquement en même temps que le projet de budget. Il suggère donc de ne pas passer trop de temps sur ce 3^e PFI et de plutôt travailler le quatrième qui sera livré prochainement.

Bien que la commission partage largement cette opinion, elle souhaite néanmoins éclaircir des questions de fond qui la préoccupent, ce qui n'en améliorera que plus l'analyse des prochains PFI. La présente audition du magistrat vise donc justement à répondre à ces interrogations.

Une première question porte sur la faible utilisation des crédits d'investissement pour la rénovation, correspondant à environ 27 millions, par rapport au

montant total du budget d'investissement s'élevant à 95 millions. On l'a vu, des causes possibles ont été avancées, pour essayer de comprendre ce décalage, comme la situation du marché du travail, du métier de la construction ou des recours encore pendants.

Plus précisément, un certain nombre de projets issus de la commission du logement ont été votés et, au fond, on constate que l'enveloppe de 95 millions n'est pas utilisée. Pour quelles raisons? Et le magistrat Rémy Pagani avait proposé une évaluation.

La deuxième question se réfère au document¹ produit par M. Meylan; en quoi cette étude guide les choix opérés, car ces choix ne figurent ni sur les objectifs prioritaires ni sur les projets de substitution.

La troisième interrogation est liée au repérage clair d'éléments au sujet de l'assainissement, les normes OPBruit et OPAir, qui est insuffisant dans ce rapport et, enfin, la politique des espaces publics, qui est en quelque sorte le parent pauvre de ce PFI.

S'agissant du volet des investissements, M. Pagani trouve aussi très surprenant que les investissements en 2006 et en 2007 se situent en-dessous des 95 millions prévus. Cette année encore, le montant investi serait d'environ 75 millions. Il se l'explique par deux raisons principales: après l'affaire de la rue du Stand, son prédécesseur n'a plus déposé de propositions à cause d'un blocage institutionnel. De plus, cette année est une phase de préparation de gros dossiers tels que les investissements liés au TCOB, l'assainissement d'Artamis, le plan localisé de quartier des Eaux-Vives et de Sécheron. Avec ces projets, on va passer au-dessus de la barre des 95 millions, voire de 100 millions dans deux à trois ans. Il précise aussi qu'il s'est toujours déclaré favorable au maintien d'une enveloppe suffisante pour les investissements, alors que ses collègues souhaitaient la faire baisser. Il s'agit maintenant de trouver une ligne moyenne dans ces phases d'investissements.

Cela dit, le montant de 30 millions investi à juin 2008, qui se trouve sensiblement le même que l'an passé à la même époque, ne l'inquiète guère et il ajoute que les entreprises envoient leurs factures souvent durant les trois derniers mois de l'année.

Concernant le deuxième point, en préambule aux précisions qui seront apportées par M. Meylan, il regrette que, dans l'administration, on n'arrive pas à connaître la valeur historique du patrimoine bâti, ni le prix des terrains payés, ni même celui des immeubles depuis leur construction.

¹ Evaluation de l'état du patrimoine financier de la Ville de Genève, proposition d'une stratégie générale d'entretien. Service des bâtiments et direction du département, mars 2007. Voir annexe sur IntraCM.

De ce fait, M^{me} Salerno et lui-même ont décidé d'attribuer un mandat d'une année à trois personnes chargées de constituer un rapport exhaustif des biens et donc de permettre d'étendre cette méthode Stratus.

Depuis qu'il est en poste, il a visité passablement d'immeubles, comme aux Grottes ou à Saint-Gervais, correspondant très bien au compte rendu de ladite méthode sur ces objets et, globalement, cette méthode se révèle efficace.

M. Meylan souligne que cette méthode constitue un excellent outil de travail, mais qu'il n'est pas le seul. Il explique mener une réflexion depuis quelques mois autour des quatre grands ensembles d'habitations en Ville. Il s'agit des zones Minoteries-rue de Carouge, Jonction, quai du Seujet et Servette-Hoffmann. Ces ensembles, en tant que tels, ne sont pas mal notés mais, grâce à cet outil qui servira à mettre en place une stratégie, une planification à long terme va pouvoir être élaborée. Ce document paraîtra l'an prochain, en 2009. Cependant, suivant l'échelle d'intervention, les moyens à mettre en œuvre auront une lourde influence sur l'enveloppe budgétaire d'investissements de la Ville. C'est donc un outil indicatif.

Il précise que, dans le graphique représentant l'état de dégradation du volume bâti, le nombre de bâtiments situés en dessous de l'indice correspondant à un état général moyen, c'est-à-dire des bâtiments en mauvais état, ne signifie pas qu'on ne puisse plus vivre dans ces immeubles. Seuls un ou deux immeubles particuliers sont dans un état très dégradé mais, pour ces derniers, des interventions sont déjà en cours. Cette classification a donc servi à mettre en place une première stratégie et, sur chacun des objets, il est indiqué si le crédit d'étude est voté. Un mandat d'architecte est donné si le dossier d'autorisation est prêt ou si la demande de crédit a été déposée.

Ce document ne paraîtra pas cette année, car l'évolution naturelle de la dégradation des bâtiments ne le justifie pas. Les équipes sont déjà en train de travailler sur la base de ce document afin de pouvoir, d'une part, mesurer ce qui a déjà été fait et, d'autre part, de voir comment les autres objets évoluent et comment la dégradation se produit.

Dans cette liste se trouvent également deux périmètres historiques où la Ville va achever tout le travail de rénovations; il s'agit du bas des Grottes et de Saint-Gervais. C'est une volonté politique de conclure avec ces deux périmètres qui soulèvent non seulement des questions techniques, mais aussi sociales puisque des négociations vont avoir lieu avec les personnes qui occupent ces bâtiments.

Cette stratégie sur les grands ensembles implique de s'y prendre très à l'avance, car elle englobe de multiples enjeux d'ordre environnemental, sur le plan énergétique, mais aussi le bruit à travers les normes OPBruit qui touchent les fenêtres par exemple. Il y aura des débats qui traiteront, par exemple, des ques-

tions relatives à l'architecture des années 1960 sur laquelle les services n'ont pas encore eu l'occasion de travailler.

Pour revenir sur le PFI, ce dernier constitue un outil de travail au quotidien, contrairement au PFQ (plan financier quadriennal) qui existait il y a quelques années et qui était beaucoup plus figé. Les fiches de travail, même si elles ne sont présentées qu'une fois par an au Conseil municipal, sont modifiées mois par mois, de sorte que cet outil permet d'être efficace et les priorités des dossiers évoluent également. C'est donc extrêmement positif sur le plan du fonctionnement.

Enfin, le Service des bâtiments dispose d'un budget d'entretien d'environ 35 millions, utilisé pour l'entretien des bâtiments tel que rénovations des façades, toiture, énergie. Ce budget est resté stable depuis ces deux dernières années, ce qui permet de mieux planifier les opérations. Ces opérations d'entretien sont ensuite visibles non seulement dans les rues mais, notamment, sur le bilan et l'état de déclaration des bâtiments, puisqu'une rénovation améliore les coefficients. Ce budget sert donc à maintenir le parc immobilier dans cette zone supérieure de la dégradation raisonnable de l'ensemble.

M. Pagani répond ensuite aux questions posées précédemment. Les priorités dégagées concernent la zone des Minoteries, par rapport à l'entretien en corrélation avec l'augmentation des économies d'énergie. Il entend lancer la rénovation de ce quartier en améliorant, notamment, l'indice énergétique. La question est pour lui de voir comment améliorer le confort, tout en favorisant les économies d'énergie, car un travail très important a été fait en interne, ce qui a permis ensuite d'avancer dans ces choix politiques.

Concernant la question des espaces publics, il prend l'exemple du futur pont Hans-Wilsdorf. Dans ce dossier se pose la question de l'assainissement de la rue de l'Ecole-de-Médecine où circulent quotidiennement environ 8500 voitures. Eriger un pont à cet endroit implique d'élargir la route, changer les fenêtres et poser du bitume absorbant. Il s'y est refusé pour des questions de coûts, et il a opté pour la rénovation de l'actuelle passerelle pour 1,5 million.

Puis la Fondation Hans-Wilsdorf a proposé de financer entièrement le pont. Il s'est donc efforcé, depuis plusieurs semaines, avec le Conseil administratif, de faire en sorte que les intérêts de la population soient préservés en relation avec le don qui leur est fait. Il peut d'ores et déjà annoncer que la zone allant du carrefour de l'Ecole-de-Médecine jusqu'à celui se trouvant en face du bâtiment Rolex sera en zone 30 km/h. L'aboutissement de cette négociation en zone 30 km/h fait que, de ce point de vue là, ce pont sera une desserte de quartier et qu'on aura empêché une forte augmentation de la circulation puisque, selon des études, le trafic ne passera que de 8500 à 9000 voitures.

Ainsi, dans la manière de traiter la problématique de l'espace public, il convient donc d'être pragmatique et de voir projet par projet. Il est nécessaire de

déterminer un certain nombre d'axes routiers afin que les voitures puissent circuler librement, puis d'autres axes qui constituent des dessertes de quartier, tout comme le sera, à terme, la zone sur la parcelle de la caserne des Vernets.

Concernant les revêtements des routes et le séparatif et les investissements qui y sont liés, il a opté pour une pondération, puisque ces installations coûtent très cher. Il a été décidé de ne pas augmenter le système séparatif à l'intérieur de la ville, puisque les eaux fluviales se chargent d'une série de poisons qu'il faut retraiter ensuite. Par contre, ces systèmes seront maintenus là où il y a de grandes surfaces d'assolement qui permettent de récupérer l'eau de pluie. Un périmètre a été défini et il s'y tiendra.

Un commissaire regrette de n'avoir le 4^e PFI qu'en octobre, alors qu'il aurait souhaité le recevoir en même temps que le projet de budget 2009. Cela va compliquer la lecture du budget, car il avait l'intention de regarder comment l'enveloppe des investissements 2009 allait être utilisée. De manière préalable, il observe que ces PFI successifs sont construits en lien avec le plan directeur communal, dont la précédente version n'a pas été adoptée, et dont la dernière version ne lui est pas encore parvenue.

Deuxièmement, en termes d'arbitrage, il se demande si les priorités qui apparaissent dans un PFI sont faites par l'ensemble du Conseil administratif.

Enfin, la troisième question qui lui paraît très importante est celle de l'enveloppe globale que représentent ces PFI. Concernant le patrimoine financier, il avait été dit, en 2005, que pour restaurer l'ensemble des immeubles locatifs de la Ville il fallait, selon les chiffres de l'époque, compter entre 200 et 300 millions. Or on peut voir, depuis quelques années, que sur l'enveloppe des investissements environ 10% du total sont consacrés au patrimoine financier. A ce rythme-là, et sur les bases de 2005, il y en a pour vingt ou trente ans. Or il estime que, d'ici à trente ans, il y aura encore bien plus de dégâts. Cette troisième question est donc celle des priorités dans les choix de réalisation. Car, dans ce qui a été hiérarchisé dans ce 3^e PFI, il y a 1,7 milliard d'investissements sur douze ans; ce qui représente une enveloppe, pour tout ce qui touche aux rénovations, de 150 millions par année. Si l'on ajoute les objets qui n'ont pas été intégrés dans le PFI, on arrive à plus de 2,2 milliards, soit plus de 170 millions par an. Au vu de tout ce qui est à faire au niveau de l'aménagement urbain, comme le CEVA qui pourrait coûter 200 millions, et de l'enveloppe nécessaire au parc immobilier, on n'en sortira jamais. Le Conseil administratif envisage-t-il de décider de prioriser le patrimoine immobilier ou l'aménagement urbain?

M. Pagani rappelle que le PFI est élaboré au niveau des services, puis par les départements et, enfin, par le Conseil administratif, ce qui explique le léger retard d'un mois qui a été pris. M. Tornare s'est rendu compte que peu d'investissements avaient été faits pour le sport, et il a voulu alors mettre un certain nombre

d'objets en priorité numéro un. Il a donc dû retirer d'autres objets à l'intérieur de son département afin de rester dans l'enveloppe budgétaire attribuée. En résumé, des arbitrages ont été faits à tous les niveaux.

Il annonce que le Conseil administratif a validé le plan directeur communal la semaine dernière qui postule, dans ses objectifs sur douze ans, la réalisation de 300 appartements par an dont 150 seront construits de près ou de loin par la municipalité. Le Conseil municipal recevra donc, le mois prochain, ce plan directeur communal qui sera suivi étape par étape par la commission de l'aménagement et de l'environnement et qui sera également soumis aux instances cantonales. Il a donné, à ce sujet, des directives pour que ce plan soit validé par le Conseil administratif avant la fin de la législature, soit en octobre de cette année. Il espère que le Conseil municipal suivra cette volonté, ce qui permettra d'inclure tout le programme de construction de logements sociaux contenu dans ce plan et qui en constitue l'axe central. Le quatrième PFI a donc déjà intégré un certain nombre d'objectifs du Conseil administratif comme le logement, le sport ou encore la réalisation de crèches.

M. Pagani reprend ensuite la question précédente sur les 1,7 milliard d'investissements et reconnaît qu'il s'était aussi effrayé de voir la courbe de la planification des dépenses totales d'investissement en forme de bosse sur le graphique à la page 12 du PFI. Cependant, avec l'ajustement régulier, en pilotant mois après mois, on s'aperçoit qu'elle se lisse au fur et à mesure par le jeu d'enlever/remettre suivant les priorités, et certains projets, comme celui de la rénovation de l'Alhambra, disparaissent pour réapparaître à une autre période. Ces sauts sont dus aux aléas de la vie politique, car il faut tenir compte des demandes des conseillers administratifs, qui ont certaines priorités, et de celles des citoyens, qui varient.

Un commissaire rebondit au sujet de la courbe du graphique car, s'agissant des restaurations d'immeubles à proprement dit, il se demande s'il est possible de lisser indéfiniment cette bosse en prétextant que les gens ne se plaignent pas alors que ces immeubles risquent de tomber en décrépitude.

M. Meylan se veut rassurant et précise que la Ville de Genève ne prend pas de risque. S'il surgit des ennuis, les services sont en première ligne et n'ont donc pas intérêt à laisser les choses déperir et à prendre des risques en termes de sécurité. C'est tout simplement leur travail d'entretenir les immeubles dans un souci de maintenir l'image de la Ville. Il y a des décisions politiques et des décisions techniques. Il se trouve aussi des opportunités qui se dessinent en fonction de synergies entre des groupes de bâtiments, comme une subvention pour l'énergie.

L'entretien du patrimoine immobilier est, en réalité, un travail de Sisyphe; le patrimoine se rénove régulièrement et, dans les cinq à vingt années, ce qui aura été rénové devra l'être à nouveau. C'est lourd, mais cet état de fait est lié à la gestion du patrimoine. Ce travail est effectué au quotidien en faisant passer

des crédits d'investissement pour les rénovations ou en travaillant sur le budget d'entretien. Certains bâtiments remontent avec une valeur presque à neuf, puis ils recommencent à vieillir.

La deuxième question est celle des moyens financiers mis à disposition pour la rénovation et la possibilité pour la collectivité de dépasser ces 95 millions. Actuellement, on n'y arrive pas, et ce n'est pas en raison de la mauvaise volonté de la part de l'administration. C'est qu'un dossier peut être bloqué au niveau des demandes d'autorisations ou, plus généralement, par une série de contingences. Il est donc très difficile de planifier sur six mois. Cela étant, s'il y avait plus de moyens à disposition dans le budget d'entretien, ce serait positif. Encore faudrait-il arriver à les dépenser et cela implique d'avoir le personnel pour le dépenser. Actuellement, la balance est relativement équilibrée entre ce dont ils ont à disposition et ce qu'ils peuvent dépenser, même s'il est difficile de tenir le rythme en présentant suffisamment de propositions.

Deux autres questions, dans le même registre que les précédentes, sont posées: la première concerne la fiabilité des valeurs numériques des objectifs contenus dans ce PFI. Un commissaire a l'impression que les valeurs sont évaluées de façon arbitraire. On peut avoir ce sentiment dès l'instant où l'on reçoit une proposition qui renvoie à un numéro dans le PFI et l'on se trouve alors dans une fourchette proportionnelle. Il y a 2 milliards au total, dont 1,418 milliard dans les catégories «en cours» et «urgent». Quelle est donc la probabilité que l'on reste dans cette valeur, sachant que cela est prévu sur une longue période?

Sa deuxième question est liée à la fameuse courbe en bosse figurant dans le graphique. Voilà seize ans qu'il siège au Conseil municipal et les investissements ont toujours été de 100 millions. Récemment, ils ont passé de 100 à 95 millions, car l'on pensait ne pas les atteindre alors que, auparavant, on arrivait à les dépenser. Il remet en cause l'argument de M. Meylan selon lequel cela est dû au personnel alors que, il y a quinze ans, l'on ne comptait que les deux tiers du personnel actuel tout en dépassant 100 millions de francs dans les investissements.

Le problème, c'est que si l'on a un besoin d'investissements, de l'ordre de 130 millions par an, et que 95 millions seulement sont dépensés; on accumule chaque année 30 millions de retard. De ce fait, la théorie du lissage aboutit donc à un pic. On peut lisser aujourd'hui, car c'est une vague qui, si elle grossit, ne pose pas de problème. Mais, à un certain moment, la vague devient un tsunami.

Cela se voit très concrètement au niveau du Conseil municipal où, avec les urgences, on dépense pour le seul département de la culture une Nouvelle Comédie, un Musée d'ethnographie ou rénover le Musée de l'horlogerie. Dans un délai de trois ans, il sera alors dépensé l'équivalent de dix ans d'investissements. Il demande donc quelle est la stratégie du Conseil administratif pour dépenser la somme allouée car, à un moment donné, et contrairement à ce que l'on nous dit,

il va bien falloir que la bosse soit résorbée. Il estime que la stratégie actuelle va donc droit dans le mur.

M. Pagani estime qu'il s'agit d'un problème de méthode. Auparavant, il y avait le PFQ qui permettait de travailler sur un période quadriennale et, maintenant, il y a ce nouvel instrument de gestion, le PFI, encore assez récent, qui permet de planifier sur une période de douze ans, rendant la planification à long terme plus aisée. Il demande un peu de patience, car du temps est nécessaire pour s'approprier cet instrument et ces questions seront réglées en temps voulu. Il ne peut être exigé que tous les problèmes soient traités en même temps; ils seront étudiés les uns après les autres, au fur et à mesure qu'ils se poseront concrètement.

Concernant la régulation des investissements, en comparaison avec la situation qui prévalait par le passé, il précise que beaucoup de petits chantiers sont actuellement traités, qui représentent une masse de travail importante et accaparent les services. Il se peut même que, dans quatre ans, il sera dit que l'on dépensait trop en regard d'une couverture financière insuffisante.

M. Meylan tient à préciser, à la suite d'une remarque relative au personnel, que depuis quinze ans les procédures n'ont pas cessé de se complexifier. C'est dire que, à l'heure actuelle, gérer un dossier de construction ou de rénovation relève d'un casse-tête administratif quotidien au niveau des procédures, lesquelles absorbent du temps normalement dévolu sur le terrain. A l'époque, il existait même les mandats directs. Il ajoute enfin qu'il ne remet pas en question les procédures elles-mêmes, qui ont un sens.

Un commissaire reprend l'idée de la rénovation des grands ensembles censée résoudre les problèmes d'OPBruit et aimerait que le point concernant les doubles vitrages soit éclairci, car son souci n'est pas celui de proposer des doubles vitrages, mais bien de traiter le problème du bruit à sa source. Il se demande également pour quelle raison le 4^e PFI se trouvant sur la table devant M. Pagani va mettre un mois à parvenir au Conseil municipal. Ce à quoi le magistrat indique qu'il va être imprimé dans les deux jours qui viennent pour être envoyé par le Conseil administratif pour étude au Conseil municipal.

M. Meylan répond à la première question sur les normes OPBruit et admet que le raccourci n'était pas judicieux. Il explique que, lors d'un dépôt de crédit de rénovation ou d'une intervention sur un bâtiment, on essaie de résoudre l'ensemble des problèmes posés, dont ceux des normes OPBruit. Il est très rare qu'une intervention se fasse pour résoudre uniquement un problème de bruit. Ce ne sont donc pas les seules questions relatives aux normes OPBruit qui ont poussé les services à s'interroger sur les grands ensembles, mais une stratégie qui doit répondre à une multitude de critères pour ces grands ensembles.

Trois nouvelles questions sont posées. La première est liée à l'aménagement de l'espace public. Il est demandé si des projets de substitution figurant dans les pages roses du 3^e PFI ont pu être réévalués pour se situer dans les objets prioritaires dans le 4^e PFI car, à ce rythme, il va falloir attendre très longtemps avant que des places ou des rues soient aménagées selon les vœux de la population.

La deuxième question reprend les instruments de pilotage à la disposition de l'administration dont ont parlé MM. Pagani et Meylan, tels que le PFI, le plan énergétique ou encore la méthode Stratus. Il s'agit de savoir comment les conclusions des études ou des tableaux de bord s'insèrent dans la réflexion au niveau du PFI et sur les choix ou arbitrages effectués. En d'autres termes, comment la réflexion est menée politiquement et techniquement avec ces outils pour qu'elle s'insère durablement dans le PFI.

Enfin, à partir des dernières modifications proposées par M. Tornare, il s'agit de savoir comment et en fonction de quels critères les 2 milliards sont ventilés dans les départements.

M. Pagani propose de commencer par la dernière question en rappelant que la Ville est soumise à un certain nombre d'obligations légales, notamment l'entretien des 250 kilomètres de tuyaux qui forment le système séparatif des eaux usées. Toutes ces obligations couvrent quasiment l'ensemble de l'enveloppe des investissements. C'est le même problème que pour la rénovation des bâtiments dont l'entretien ne finit jamais.

A côté de ces constantes, les magistrat-e-s ont des priorités dans leurs dossiers, comme les crèches, le sport ou le logement. En résumé, les besoins essentiels de l'administration passent au niveau des services, puis ces besoins remontent dans les départements qui déterminent un certain nombre de priorités et, enfin, un arbitrage final est effectué au sein du Conseil administratif en fonction de ses choix politiques.

S'agissant de la question relative aux aménagements des rues et places publiques, M. Pagani annonce que les crédits pour la place Longemalle ont été débloqués, mais que ce projet se révèle assez coûteux. Si l'on regarde en détail, on remarque que, pour les squares Pradier et de Chantepoulet, subsistent des blocages pour des raisons financières au niveau des autorisations de construire. Toutefois, son département va donc refaire démarrer le chantier du square Pradier après avoir présenté une proposition pour obtenir le crédit nécessaire. Par contre, le coût des aménagements du square de Chantepoulet serait de l'ordre de 4,5 millions, donc trop cher; l'ensemble de ce projet va donc être réexaminé pour réduire la facture et cette décision a été prise avec l'accord de la Délégation à l'aménagement. Il se propose de prendre place après place et d'essayer de trouver des solutions.

Un commissaire rebondit sur ce sujet en évoquant la question de la place Grenus et de la trémie d'accès qui avait été soulevée lors d'une séance précédente. M. Pagani précise qu'il existe un projet très intéressant de faire descendre les camions par ascenseur et de faire accéder les voitures depuis la rue du Cendrier. Ce dernier coûterait relativement cher, mais il permettrait de libérer de la place. Le problème réside dans le fait que le grand magasin Manor s'y oppose farouchement. Une étude a même été lancée pour faire en sorte que la rue Rousseau devienne une rue piétonne. Il s'agit donc de discuter avec Manor et les habitant-e-s afin de trouver une solution de compromis.

Quant à la deuxième question, M. Meylan indique que les éléments montent depuis les services techniques sur la base de diagnostics. Cela aboutit ensuite à une négociation entre le-la magistrat-e qui effectue certains choix en fonction de sa volonté politique et les responsables du département qui s'appuient sur une liste d'objets prioritaires. Au final, ils arrivent à concilier leurs priorités. Il relève que ce processus se fait donc aussi au travers des réunions interservices et interdépartementales. Au total, quatre mois de travail et cinq versions différentes ont été nécessaires pour mener tout le processus et aboutir au 4^e PFI. La version qui sera livrée au Conseil municipal sera la version 5.2, puisqu'il y a eu quelques changements tout récemment.

Y a-t-il une enveloppe d'investissements déterminée par département et, le cas échéant, sur quelle base?

Il n'y a pas de répartition par enveloppe ou d'allocation budgétaire par département. Par contre, il y a des projets qui sont proposés et discutés par les magistrat-e-s ou les services. Ces projets entrent ensuite non pas dans une enveloppe d'un département, mais ils sont intégrés dans le PFI. Tout cela se discute de manière horizontale.

Un commissaire se demande comment faire pour accélérer la réalisation des projets. Faut-il plus de personnel ou plus de mandats?

M. Pagani décrit la proposition qu'il a faite, à savoir d'aller jusqu'à la soumission finale des projets, et non plus d'interrompre les projets en attendant la décision du Conseil municipal. Cela éviterait de perdre entre six mois et une année si l'on compte le travail fait en commission, plus la remise en route des mandataires après le feu vert du délai référendaire. En outre, il va falloir inventer d'autres mesures permettant d'aller plus vite. Le risque qu'il prend en tant que magistrat est évalué à 3%. A la question qui surgit de savoir si ce mode de faire sera formalisé sous la forme d'une proposition, le magistrat répond que, officiellement, cela va effectivement faire l'objet d'une proposition. Officieusement, il a déjà pris la responsabilité de pratiquer de la sorte.

Il évoque ensuite le nombre de postes qu'il demande au budget 2009. Un demi-poste concerne la prospection d'achat de gré à gré, à partir du constat qu'il

y a passablement de personnes parmi lesquelles des femmes veuves qui sont propriétaires de villas et sans héritier. Vivant seules, elles préfèrent vendre leurs biens à un prix préférentiel à la collectivité plutôt qu'à des promoteurs.

Or la Ville a un handicap par rapport aux promoteurs, qui sont beaucoup plus réactifs face à ce marché. Ainsi, une circulaire a été envoyée dans le quartier des Allières, à laquelle des propriétaires ont répondu positivement. Un autre poste lié au contrôle de gestion et financier est très important à ses yeux au niveau des procédures. Cela aidera à réfléchir sur les procédures afin d'améliorer leurs fonctionnements.

Les cinq autres postes sont demandés pour mettre en œuvre sa volonté qu'il y ait deux grosses promotions par année, comme celle du Sécheron, qui permettra de loger 150 personnes en partenariat avec la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social ou avec des promoteurs. Il ajoute que ces postes ne seront pas rattachés à la direction du département mais seront attribués par services, sous la responsabilité de M. Meylan.

Ce dernier ajoute, concernant les questions d'entretien, qu'on lui demande régulièrement pourquoi le département ne passe pas par une demande de crédit. De son point de vue, cela relève du budget d'entretien alors que, pour d'autres, c'est de l'investissement. Cela signifie qu'il faut faire attention à ce que la marge de manœuvre du budget d'entretien puisse rester relativement souple et cadrée par des réglementations. Prenant l'exemple de la dalle de la caserne du Service d'incendie et de secours, il démontre que, si l'on avait dû passer par une demande de crédit, elle ne serait pas encore réalisée.

S'agissant du réseau d'assainissement des eaux, un commissaire explique que l'Etat démarche depuis environ trois ans auprès des communes genevoises afin de connaître dans quelle mesure elles accorderaient le transfert de leurs réseaux secondaires aux Services industriels de Genève (SIG). Il a cru comprendre que la Ville de Genève y était opposée, alors qu'une dizaine de communes étaient parties dans un projet pilote. Pourtant, cela serait une piste pour alléger les tâches, alors que les SIG peuvent effectuer cela mieux que les communes et à moindre coût.

M. Pagni relève que ce sont plutôt les SIG qui refusent, car cela leur créerait plus de problèmes. En revanche, il attend des SIG qu'ils reprennent en charge le réseau primaire. Jusqu'ici, l'entretien du réseau primaire revient à la Ville alors que, dans toutes les communes, il incombe à l'Etat. Il considère que, si l'Etat a transféré sa gestion du réseau primaire aux SIG, il leur incombe donc de le prendre en charge.

Un commissaire regrette que, à la lecture du PFI, rien ne figure concernant la place Neuve et ce malgré les engagements de son prédécesseur d'y intégrer ce

projet. Dès lors, pour que ce projet soit intégré dans le 4^e PFI, faudra-t-il en retirer un objet équivalent?

M. Pagani remarque avoir déjà un grand nombre de places à résoudre. Pour la place Neuve, il est allé négocier avec les commerçants pour essayer de déplacer les rails du tram afin de réaliser un aménagement sur toute la rue de la Corratierie. Ces derniers lui ont répondu que, tant qu'il n'y aurait pas de parking sous la place Neuve, ils lui feraient la guerre sur tous les aménagements par le biais d'oppositions multiples. Ce projet devient, à son sens, une cause perdue. Cette réunion a eu lieu il y a six mois et il avait présenté un beau projet d'aménagement mais, malheureusement, les commerçants n'ont pas saisi cette opportunité.

Ce même commissaire relève qu'il s'interrogeait à propos de la place Neuve et non sur la rue de la Corratierie et il ajoute qu'on ne peut pas renoncer à un projet chaque fois que quelqu'un menace de faire opposition.

Un autre se souvient que, autour de cette place, il y avait un projet assez important. Certains ne voulaient pas de places de stationnement, alors que l'Entente avait souhaité que la circulation perdure sur cette place.

M. Pagani regrette de ne pouvoir faire la même chose sur la place Neuve que sur la place des Nations. Si personne ne se mobilise pour contrer les opposants, la résolution de ce problème est impossible. Personnellement, il mène des batailles lorsqu'elles peuvent être gagnées, sans quoi c'est aussi du gaspillage d'argent qui appartient à la collectivité.

Se référant à une récente présentation sur le choix des investissements à l'Etat de Genève¹, un commissaire constate que la pratique de la Ville de Genève est finalement assez semblable à celle de l'Etat, lequel a instauré une commission de priorisation des investissements, dénommée COPIN, et qui a la charge de hiérarchiser les propositions d'investissements. Il aimerait connaître le nombre et le pourcentage de projets soumis au Conseil municipal qui ne sont pas inscrits dans le PFI, hors urgences liés à des événements non planifiables.

M. Meylan ne peut répondre en termes de proportion, mais il confirme que cela arrive. Il prend pour exemple le cas de l'amiante où la Ville a dû effectuer beaucoup d'études. Il évoque aussi les flocages qui, eux, sont dangereux, mais il précise qu'il y en a très peu, car on sait qu'ils se trouvent essentiellement dans les immeubles à structure métallique. Par contre, les panneaux d'amiante ne représentent, eux, strictement aucun danger pour l'utilisateur. Il a pris la décision d'intervenir à large échelle, le Service des bâtiments a en effet effectué énormément d'expertises et un crédit d'étude pour les crèches a été demandé conjointement.

¹ Audition de M. Pangallo, directeur général adjoint à la Direction du budget, et de M^{me} Heurtault, directrice financière du DCTI, dans le cadre de l'étude de la motion M-580.

tement avec le Service des écoles. Il ajoute encore que ce problème a été pris en compte bien avant que l'amiante ne soit au centre de la polémique dans les médias. Une partie des interventions effectuées sont de cet ordre.

A une question sur les travaux de transformation et d'assainissement dans le Bâtiment d'art contemporain (BAC), il s'était posé la question d'y faire des travaux et une deuxième expertise devait être faite. Qu'en est-il des demandes de crédits?

M. Pagani indique que l'expertise confirmait que l'on pouvait vivre sans risque pour le personnel dans ce bâtiment; mais elle recommandait d'entreprendre des travaux à brève échéance. Il précise aussi qu'une petite salle de projection est en train d'être aménagée. Cela signifie qu'il faut rapidement envisager de déposer un projet d'étude et de rénovation de l'ensemble, ce qui représente des millions de francs qui vont devoir être dépensés. Il s'agit aussi d'une opération complexe, car on ne pourra pas mettre les personnes qui travaillent dans ce lieu au chômage pendant les trois ou quatre ans de travaux. Cela demande donc du temps, mais la volonté d'assainissement de ce bâtiment est bien présente.

En complément, M. Meylan ajoute que, selon ses informations obtenues auprès du département de la culture, le problème se situe au niveau de l'accord qui doit exister entre les utilisateurs du bâtiment. Sans cet accord, rien ne peut être entrepris et le magistrat ne va pas s'aventurer à entreprendre des travaux pour s'entendre dire, ensuite, qu'il convenait encore d'en faire de nouveaux.

Le président remercie MM. Pagani et Meylan d'avoir répondu aux questions et demandes de la commission.

Il propose de clore les travaux autour de cet objet, puisqu'il n'y a pas de vote sur le PFI et que la discussion générale a déjà eu lieu lors de la précédente séance.

La commission des finances prend donc acte de ce 3^e PFI.

Annexes:

- courriel du président Guy Dossan adressé aux président-e-s des commissions spécialisées
- évaluation de l'état du patrimoine financier de la Ville de Genève, proposition d'une stratégie générale d'entretien – Service des bâtiments et direction du département, mars 2007 (IntraCM/annexes aux propositions et rapports)
- rapports des commissions spécialisées

SÉANCE DU 16 MARS 2009 (soir)
3^e plan financier d'investissement 2008-2019

5533



Frédérique Perler-Isaaz
<frederique.perler-isaaz@cm.ville-ge.ch>

11.01.2009 19:09

A "Jean-Daniel.Hercod@ville-ge.ch"
<Jean-Daniel.Hercod@ville-ge.ch>

cc

ccc

Objet [Fwd: D - 39 - Troisième plan financier d'investissement 2008-2019]

Et voilà ! 8-)
Perlette

----- Message original -----

Sujet : D - 39 - Troisième plan financier d'investissement
2008-2019

Date : Thu, 31 Jan 2008 16:27:09 +0100

De : Marie-Christine.Cabussat@ville-ge.ch

Pour : jean-marc.froidevaux@cm.ville-ge.ch,
alexandre.chevalier@cm.ville-ge.ch, alexandra.rys@cm.ville-ge.ch,
jean-charles.lathion@cm.ville-ge.ch, simon.brandt@cm.ville-ge.ch,
vera.figurek@cm.ville-ge.ch, nathalie.fontanet@cm.ville-ge.ch,
martine.sumi@cm.ville-ge.ch, frederique.perler-isaaz@cm.ville-ge.ch

Copie à : Loredana.De-Ciocchis@ville-ge.ch,
Marguerite.Conus@ville-ge.ch, Jean-Daniel.Hercod@ville-ge.ch,
guy.dossan@cm.ville-ge.ch, thierry.piguet@cm.ville-ge.ch,
odettesaez@hotmail.com, prascovia@bluewin.ch,
anne.moratti-jung@cm.ville-ge.ch, chevalier@bluemail.ch,
pascal.rubeli@cm.ville-ge.ch, jacqueline.meyer@cm.ville-ge.ch

Mesdames et Messieurs les Présidentes et Présidents des commissions
chargées d'étudier le PFI 2008-2018,

Pour faire suite à la séance de ce jour qui a réuni le bureau du CM et les
président(e)s des commissions précitées (ou en tous les cas la majorité
d'entre eux), je vous confirme la manière dont le PFI devra être examiné,
procédure qui se rapproche quelque peu de la procédure budgétaire et qui ne
se limite donc plus à une simple déclaration finale des partis, sans vote
des commissions :

1) Examen du PFI par chacune des commissions auxquelles le plénum l'a
transmis

désignation d'un(e) rapporteur(se)
étude du PFI, objet par objet; étude pouvant comprendre, si la
commission le souhaite, uniquement des modifications relatives à l'ordre
de priorité des objets proposés dans le document élaboré par le Conseil
administratif. S'il y a des modifications, celles-ci devront faire
l'objet d'un vote de la commission.
prise de position des partis
vote final de la commission

Le(la) rapporteur(se) devra rendre son rapport au Secrétariat du CM pour le
22 avril 2008, dernier délai

2) Etude du PFI par la commission des finances

Les rapports des commissions seront transmis à la commission des finances
qui, pour la fin juin, fera la synthèse des travaux des commissions et
examinera en particulier la faisabilité et la compatibilité des
propositions faites avec la capacité financière de la Ville de Genève.

Avec mes meilleurs messages.

Guy Dossan
Président

Rapport de la commission du logement chargée d'examiner le 3^e plan financier d'investissement 2008-2019.**Rapport de M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio.**

La commission du logement s'est réunie le 18 février 2008 et le 3 mars 2008, sous la présidence de M. Alexandre Chevalier, pour étudier le 3^e PFI. La rapporteuse remercie M. Jorge Gajardo Muñoz qui a assuré la prise de notes de ces séances.

Préambule

L'examen du 3^e PFI a donné lieu à une discussion préalable sur l'opportunité d'examiner ce type de document en commissions spécialisées. Une commissaire d'A gauche toute! a estimé qu'il revenait à la seule commission des finances de se pencher sur le PFI, alors qu'une commissaire des Verts a, au contraire, souligné l'intérêt de disposer d'une vision sur les objets concernés par le PFI, avis partagé par une commissaire démocrate-chrétienne. Un commissaire des Verts également a émis un avis contraire, soulignant que la commission prend acte des intentions du Conseil administratif, mais sans pouvoir exercer une quelconque influence. Une commissaire socialiste conserve, quant à elle, un souvenir positif de l'examen d'un précédent PFI par la commission de l'aménagement et de l'environnement et elle estime que la commission du logement peut aussi s'y plonger avec pertinence. Un autre commissaire des Verts voit également l'intérêt d'entendre les magistrats sur la question des rénovations d'immeubles de logement. Le président de la commission rappelle que l'envoi du PFI aux commissions a été approuvé sans discussion. L'étude du PFI reflète certes les orientations générales du Conseil administratif, mais la commission du logement peut aussi demander des précisions aux magistrats sur des points qui relèvent de son domaine de compétence, notamment sur les travaux de rénovation.

Il est apparu que l'examen du PFI par les commissions spécialisées suscite des opinions contrastées, voire divergentes à l'intérieur même des partis. L'examen du PFI s'est conclu par une simple prise de connaissance du document et a donné lieu à des déclarations générales des différents groupes.

Par ailleurs, la rapporteuse était en congé maladie lors de la séance du 3 mars 2008. La commissaire chargée de transmettre des compléments éventuels aux notes de séance n'a pas fourni d'autres éléments que ceux figurant dans lesdites notes.

Séance du 18 février 2008

Audition de M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative chargée du département des finances et du logement, de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, et de M. Claude-Alain Macherel, codirecteur du département des constructions et de l'aménagement

M. Pagani souligne que le PFI est un instrument de gestion et donc un outil de travail très important pour les personnes qui participent à la vie quotidienne du département, puisqu'il permet de structurer les interventions sur le patrimoine bâti de la Ville. Il commente le graphique N° 1 en page 12 du PFI et fait observer que, sur une première tranche, le Conseil administratif est parvenu à limiter les investissements à 95 millions de francs. Il faut cependant prévoir une augmentation des interventions dès 2011.

Sur proposition du président de la commission, celle-ci décide d'examiner les parties du PFI consacrées au logement et de procéder aux questions.

Questions des commissaires

Une commissaire a trois questions portant sur le tableau N° 2 en page 16 du PFI. Elle souhaite des précisions sur les logements nouveaux prévus pour 2014. Elle souhaiterait, d'une part, savoir si les interventions prévues sur les logements existants ont un lien avec les priorités dégagées par l'étude de M. Philippe Meylan et, d'autre part, obtenir des explications sur les logements mis à la disposition de tiers où on ne semble pas prévoir de dépenses au-delà de 2010. M. Macherel précise que le tableau N° 2 des pages 16 et 17 forme un ensemble avec le graphique de la page 15. Ces trois pages récapitulent les crédits votés et déposés, et les projets prioritaires. Il précise, en préambule, que les chiffres indiqués dans le tableau N° 2 correspondent aux planifications de dépenses d'investissement et non pas à des coûts de projets définis, raison pour laquelle les montants indiqués sont répartis dans le PFI de sorte à respecter le plan global. Quant aux détails, ils se trouvent dans les pages bleues, vertes et jaunes de la brochure (cf., dans ce cas spécifique, p. 30 du PFI). Les logements nouveaux sont ceux prévus au à la rue du Perron et ceux de la Fondation pour le logement social. S'agissant des logements existants, M. Macherel confirme qu'il s'agit bien des bâtiments présentant un état de dégradation avancé mis en évidence par l'étude de M. Meylan, soit ceux se situant sous la barre rouge, sauf quelques-uns qui se trouvent au chapitre des projets de substitution dont la planification reste à définir (cf. pages roses du PFI, pp. 117 à 125). Certains bâtiments peuvent être inscrits dans le PFI bien qu'ils ne présentent pas un haut indice de dégradation. Il s'agit le plus souvent d'édifices qui connaissent des problèmes de sécurité ou un mauvais indice énergétique, tels les grands ensembles de Cité-Jonction. S'agissant de la ligne concernant

les logements attribués à des tiers, M. Macherel suppose que l'absence de chiffres après 2010 signifie que ces opérations n'entraînent pas de dépenses pour la Ville.

Une deuxième commissaire aimerait entendre le magistrat au sujet de la stratégie qu'il entend suivre par rapport aux bâtiments en état de dégradation très avancé. M. Pagani répond que son département mène principalement une réflexion sur les grands ensembles, comme celui de Cité-Jonction, dont les travaux sur une dizaine d'allées permettront de récupérer quelques surfaces en sous-occupation. Des rocadeurs auront lieu comme au Lignon. Il s'arrête aussi sur l'ensemble de la rue Lissignol 1-3, qui présente de gros problèmes à régler de manière urgente. Il rappelle que les habitants de ces immeubles sont au bénéfice d'un contrat de confiance. Un crédit pour des travaux va être déposé mais, pour le long terme, différentes formules sont à l'étude, notamment avec le département de M^{me} Salerno. Le Conseil administratif n'a pas tranché. Les habitants pourraient, par exemple, s'organiser en coopérative, mais il est conscient que tout le monde ne dispose pas de quoi devenir coopérateur. Les solutions dépendent également de la capacité des habitants à les assumer. La Ville pourrait aussi envisager de céder des immeubles très dégradés et les échanger contre des bâtiments en meilleur état, y compris par des échanges avec les fondations, les HBM pouvant représenter une alternative. Ces options sont à l'étude; il s'agit de développer une démarche pragmatique selon les différents types de population. Cette même commissaire demande ce qui est prévu pour les immeubles de la Ville situés à la rue de Lausanne. M. Pagani répond qu'une proposition va être déposée prochainement.

M^{me} Salerno précise que la rue Lissignol 1-3 figure à la page 65 du PFI. Le coût estimé de ce projet prioritaire est de 4,3 millions de francs, dont la demande de crédit pourrait être déposée en 2009. En complément des propos de M. Pagani, elle avertit que, même si les habitants concluent un bail associatif ou s'organisent en coopérative, et quel que soit leur investissement en fonds propres, on doit s'attendre à ce que la Ville engage également une partie du financement des rénovations. Elle est d'avis que le Conseil administratif devrait engager une discussion politique sur la possibilité de réaliser des rénovations en partenariat. Ce dernier peut se développer avec des associations qui s'y prêtent, comme dans le cas du 17, rue des Gares. Il est ainsi possible de rénover moins cher et plus vite. Elle en discute déjà avec M. Pagani et espère que l'exécutif se saisira du dossier d'ici au mois de juin.

Un autre commissaire tient à souligner que l'on oublie trop facilement que, quel que soit le matériau utilisé, il faut tôt ou tard faire des travaux sur un édifice. Un contrat de bail ou l'octroi d'un droit de superficie à une coopérative n'y change rien. Il faut choisir des conditions d'occupation qui n'entravent pas les travaux de rénovation et agir au cas par cas. Il rappelle qu'un bon entretien évite les rénovations lourdes et coûteuses.

Un commissaire regrette, quant à lui, que le PFI ne soit pas plus explicite sur la volonté de travailler en partenariat car, dans ce PFI, il ne lit pas la volonté qui vient de s'exprimer, mais il se réjouit que les réflexions et discussions soient en cours au sein du Conseil administratif. Il s'inquiète, par ailleurs, de l'absence de projets d'acquisition, alors même qu'approche la date de la dissolution de la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève. Il aimerait savoir si la Ville est intéressée par les quelque 300 immeubles qui vont être mis sur le marché. Ce à quoi M. Pagani répond que la Ville n'a pas la compétence d'enchérir, car, pour obtenir les crédits, elle dépend du vote du Conseil municipal. La Fondation de la Ville de Genève pour le logement social pourrait le faire, mais refuse de s'aventurer sur le terrain des enchères.

Revenant sur ses propos précédents, M. Pagani tient à préciser que, malgré quelques immeubles en très mauvais état qui proviennent de dotations privées, le patrimoine immobilier de la Ville n'est pas si dégradé que l'on pourrait le penser. D'ailleurs, la Ville s'efforce de réaliser des travaux aussi régulièrement que possible. Il souligne qu'il n'est pas favorable à ce que la Ville cède des immeubles à des privés ou à des coopératives sous prétexte qu'ils seraient en mauvais état. En ce qui concerne la rue Lissignol 1-3, il imagine mal les pouvoirs publics prendre en charge la plus grande partie des travaux, alors que les propriétaires seraient des privés. Dans ces conditions, il préfère garder ces immeubles dans le giron public. Un commissaire est d'avis que la Ville n'a pas les moyens de faire des rénovations trop importantes et signale que les Verts proposent à la Ville de conditionner l'octroi de droits de superficie à la signature de contrats de prestation qui en garantiraient l'usage social.

Une commissaire revient sur les explications données au sujet de la difficulté d'enchérir. D'après elle, la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social a justement été dotée pour qu'elle puisse agir plus rapidement que la Ville peut le faire. Elle signale que la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC) est appelée à récupérer le solde des immeubles de la Fondation de valorisation de la Banque cantonale de Genève. La Ville pourrait peut-être prendre contact avec la FPLC pour assurer la gestion de certains de ces immeubles. Par ailleurs, cette même commissaire regrette que l'entretien du parc d'immeubles ne figure pas en tant que tel dans le PFI. M. Macherel précise que le budget de fonctionnement prévoit, depuis deux ou trois ans, un montant pérenne de 26 à 27 millions de francs pour l'entretien. C'est assez pour la plupart des immeubles dont les dimensions sont réduites, mais insuffisant pour les grands ensembles et surtout pour les bâtiments comme le Musée d'art et d'histoire et le Muséum d'histoire naturelle. Actuellement, les outils permettant d'entretenir régulièrement ces derniers font encore défaut. Le présent PFI fait une place particulière à ces édifices afin de rattraper le retard d'entretien dû notamment à ces manques.

S'agissant de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social, M^{me} Salerno rappelle que la Ville dote cette fondation de 20 millions de francs, en tout, versés sans intérêts. Son conseil est surtout composé de représentant-e-s de partis et de l'administration municipale. Elle est d'avis que le Conseil administratif et le Conseil municipal devraient se montrer plus exigeants à son égard. Le règlement de la fondation permet d'acquérir et de rénover. Certes, dans le passé et pendant la législature précédente, la fondation préférait construire des logements réservés au social. Le magistrat lui-même préférait construire et laisser son empreinte, plutôt que d'acquérir des immeubles construits par d'autres et, en plus, déjà habités. Par contre, d'après M^{me} Salerno, en achetant des immeubles existants, la Ville disposerait de plus de logements sur lesquels faire peser son contrôle sur les prix de location. Un commissaire tient à prévenir que tous les immeubles ne sont pas pérennes. Certains sont construits pour durer juste soixante ans. Il ne faut donc pas les acheter. S'agissant des travaux, il affirme que l'entretien ordinaire ne peut pas justifier une augmentation de loyer. Le coût de l'entretien doit être compris dans le loyer. C'est un principe souvent négligé par les propriétaires, qui oublient de retenir une part du loyer pour entretenir leurs bâtiments.

Une commissaire aimerait des précisions sur les immeubles de la rue de Lausanne. M. Macherel espère que, dans le prochain PFI, la rue de Lausanne 27 sera inscrite en priorité 1. S'agissant des bâtiments 21 à 25b, de la rue de Lausanne, une proposition d'échange sera bientôt déposée au Conseil administratif.

Discussion de la commission

Une commissaire estime important de recevoir une copie du document de M. Meylan, qui n'a été distribué qu'à la commission des travaux, afin de comparer les priorités du PFI et celles du Service des bâtiments. Pour sa part, elle a le sentiment que c'est la première fois que le lien est fait aussi clairement entre les deux documents. Cette même commissaire souhaiterait également que la question de l'entretien des bâtiments soit davantage mise en évidence, ainsi que les effets à long terme, car la responsabilité de la Ville en tant que propriétaire est négligée. Elle est sensible aux propos de M. Macherel sur le montant qui est réservé à l'entretien dans le budget de fonctionnement. Enfin, elle estime que la séance l'a confortée dans sa conviction qu'il serait utile d'adopter une gestion par immeuble. Cela permettrait aussi de discuter plus sereinement du règlement de la GIM.

Une autre commissaire suggère également que le document de M. Meylan soit distribué à l'ensemble des conseillers municipaux. Cette demande sera relayée par le président de la commission pour les travaux de ladite commission. Concernant une distribution plus large, il suggère d'en faire la demande au bureau du Conseil municipal.

Séance du 3 mars 2008

Discussion de la commission

Le président de la commission rappelle que, suite à une décision du bureau du Conseil municipal, émise par le président de la commission des finances, les commissions spécialisées ont la possibilité de voter sur l'ordre de priorité des objets contenus dans le PFI. Si des commissions ont décidé de ne pas se prononcer, il défend quant à lui l'opportunité donnée aux commissions de mener une discussion sur les priorités politiques contenues dans le PFI.

Une commissaire (Ve) fait remarquer que c'est la première fois que les commissions spécialisées sont appelées à voter sur le PFI. Elle dit être opposée à cette stratégie; par contre, elle est favorable à des déclarations générales par parti, comme cela a déjà été fait par le passé, par exemple à la commission des travaux.

Une commissaire (L), quant à elle, estime au contraire intéressant d'avoir une discussion sur les priorités politiques des nouveaux magistrats et qu'il serait regrettable de manquer cette opportunité.

Un commissaire (R) ne se sent pas prêt à développer une longue déclaration politique au nom de sa formation.

Le président de la commission comprend que la plupart des membres de ladite commission se limiteront à des déclarations générales. Il attire l'attention sur le fait que les commissaires ont reçu, comme demandé, l'étude menée par M. Philippe Meylan, chef du Service des bâtiments, intitulée «Evaluation de l'état du patrimoine financier de la Ville de Genève. Propositions d'une stratégie générale d'entretien.»

Déclarations générales

Au nom du groupe socialiste, une commissaire réitère les propos de sa collègue qui, lors de la séance précédente, avait regretté que l'entretien des bâtiments de logements ne soit pas assez mis en avant dans le PFI.

Au nom du groupe des Verts, une commissaire fait part de sa satisfaction que la commission du logement ait pu étudier le PFI qui est un important outil de pilotage permettant de planifier sur la durée les investissements en matière de rénovation. Elle remercie le conseiller administratif Rémy Pagani et le codirecteur du département des constructions et de l'aménagement, M. Claude-Alain Macherel, de leurs explications. Elle regrette de voir le budget des investissements réduit à 95 millions de francs au lieu de 100 millions, comme cela était la règle auparavant. Elle remarque que la baisse est assez considérable, puisqu'il faut attendre

2012 pour voir réapparaître la somme de 100 millions de francs. Elle prend note également que 26 millions de francs annuels seront mis à disposition pour la maintenance.

Au nom de l'Union démocratique du centre, un commissaire estime que la diminution des investissements s'inscrit dans un contexte de hausse des prix des matériaux. Il attire l'attention sur les effets catastrophiques que peut produire une telle situation sur l'état des bâtiments municipaux et il insiste sur la nécessité de les entretenir avec régularité.

Au nom du groupe A gauche toute!, une commissaire souhaiterait que le PFI reflète une politique énergétique cohérente et que des explications soient fournies sur ce point. Elle observe, en effet, que certains travaux montrent clairement une volonté écologique, par exemple ceux qui relèvent de la mise en œuvre de la politique énergétique 2008-2012, mais que d'autres objets sont plus flous (cf. exemples pp. 66-67). A ce sujet, une commissaire libérale regrette que la commission Agenda 21 n'ait pas été mieux consultée. Un commissaire radical fait remarquer que tous les bâtiments n'ont peut-être pas besoin de remises à niveau énergétiques et qu'il faut aussi répartir les interventions en prenant en compte les coûts. Une commissaire socialiste fait remarquer que la Ville a une stratégie énergétique qui s'étend jusqu'à 2050 et suggère que les membres de la commission en prennent connaissance. Un commissaire des Verts confirme et précise que, d'ici à 2050, la Ville prévoit de passer au renouvelable à quasiment 100%.

Au nom du groupe radical, un commissaire souhaite insister sur la nécessité d'entretenir régulièrement le patrimoine immobilier de la Ville.

Un commissaire du groupe des Verts observe que l'évaluation de l'état du patrimoine financier réalisée par le Service des bâtiments révèle un gouffre quasiment impossible à combler. Ce n'est pas avec la somme mise à disposition annuellement que la Ville pourra faire de vrais travaux d'entretien sur ses immeubles. Cela dit, il observe que le Conseil administratif en a pleinement conscience et qu'il se propose de réfléchir à des solutions. Par ailleurs, il estime regrettable que la Ville ne se donne pas les moyens d'acquérir des terrains. Ce n'est pourtant qu'à ce prix, et notamment en faisant valoir son droit de préemption, que la municipalité pourra maîtriser le développement de la ville et tenir ses engagements en matière de politique sociale du logement. Ce même commissaire observe que la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève va bientôt abandonner des surfaces équivalentes à 300 millions de francs et se dit préoccupé du fait que la Ville n'ait pas les moyens d'en profiter. Une commissaire libérale tient à faire observer que des accords cantonaux en matière de logement sont entrés en vigueur. Ils permettent de répartir, sur l'ensemble du canton, les besoins en logement tout en garantissant la mixité sociale. Par ailleurs, elle fait remarquer que les services fonciers de la municipalité ont expliqué à la commission

Agenda 21 que les besoins en surfaces sont divers, et qu'ils relèvent aussi bien d'activités commerciales que de logements. A son tour, elle soutient la nécessité de veiller à l'entretien des bâtisses municipales.

Une commissaire d'A gauche toute! est troublée par le fait que la stratégie d'entretien proposée par le Service des bâtiments ne comporte aucune mention de la politique énergétique. Elle tient à réaffirmer l'importance que son groupe accorde à la dimension environnementale.

Un commissaire socialiste salue l'effort que Conseil administratif entend fournir à l'avenir pour s'occuper du patrimoine immobilier, mais regrette que seuls 9,4% soient investis pour les logements, alors que le pourcentage est plus important sur d'autres postes. Lui aussi se dit préoccupé par la cohérence. Ainsi, il observe que de lourds travaux programmés à la Cité-Jonction, jusqu'aux environs de 2018, sur tout le pourtour cohabitent dans le PFI avec des projets de substitution sur le même périmètre. Il fait part de son souhait que le magistrat en charge du département des constructions et de l'aménagement fasse un *master-plan* pour ce quartier.

Au nom du groupe libéral, un commissaire estime qu'il n'est pas souhaitable de mélanger les considérations politiques et les besoins objectifs qui justifient la hiérarchie des priorités du PFI. Pour sa part, il se limite à prendre acte du document. Il tient toutefois à faire part de son regret que la magistrate chargée du logement n'ait pas saisi l'opportunité du PFI pour communiquer à la commission une déclaration de politique générale sur le logement. Une commissaire socialiste fait remarquer que M^{me} Salerno a tenu des propos au sujet de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social. Elle ajoute qu'elle a déjà eu l'occasion de s'exprimer dans le cadre de l'étude sur le règlement de la GIM.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre conclut en estimant que la discussion sur le PFI est un peu vaine. Le document ne contient en effet que des intentions et aucun engagement.

Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner le 3^e plan financier d'investissement 2008-2019.**Rapport de M. Jean-Louis Fazio.**

La commission des travaux s'est réunie à trois reprises, sous la présidence de M. Jean-Charles Lathion, pour étudier ce document, renvoyé par le Conseil municipal le 6 novembre 2007.

Les notes de séances ont été prises par M^{mes} Ursi Frey et Lucie Marchon.

Séance du 9 janvier 2008

Discussion sur la méthode de travail entre les membres de la commission.

Séance du 30 janvier 2008

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de M^{me} Isabelle Charollais et de M. Claude-Alain Macherel, codirecteurs du département

M. Pagani présente ce plan sur douze ans, qui est une programmation des intentions d'investissement de l'ancien Conseil administratif. M. Pagani précise que la Ville de Genève a pour 2 milliards de projets, mais qu'elle ne pourra pas tous les réaliser vu qu'elle ne dispose que de 95 millions par an dans le budget pour réaliser des investissements.

M. Pagani regrette que le budget d'investissement ait été abaissé de 100 millions à 95 millions par année, vu l'importance des travaux à réaliser, notamment en matière de construction et de rénovation de logements sociaux.

Il précise notamment que, lors du prochain PFI, il souhaite mettre la priorité dans la rénovation du patrimoine financier et il relève l'importance de développer les logements, d'entretenir le patrimoine et de faire marcher l'économie (investissements dans le bâtiment).

M. Macherel précise que ce plan tient compte des besoins de tous les départements, qui approchent les 2 milliards. L'objectif de cet outil est de limiter les projets en fonction de ce qui est à disposition et de la capacité de traitement par les services (une cinquantaine de projets sont déposés chaque année).

M. Macherel indique que la réalisation du réseau de tram représente 20 millions annuellement dans le budget d'investissement.

Questions

Un commissaire demande où et comment on retrouve la politique annoncée par M. Pagani concernant les logements sociaux.

M. Pagani explique que le Conseil administratif, élu récemment, se trouve encore entre deux situations. Il a procédé à un copier-coller, hormis en ce qui concerne le passage des investissements de 105 millions à 95 millions. Un certain nombre de projets ont passé à un autre stade pour pouvoir réaliser des économies. Le travail fait en novembre était ardu et rude. Il était difficile d'obtenir un budget pour les rénovations. M. Pagani n'a pas pu influencer ce choix à ce jour.

Un commissaire remarque, concernant les projets de substitution, que le Conseil municipal a voté des crédits d'étude pour le réaménagement de divers squares. Qu'en est-il de ces travaux, des études ayant été faites?

M. Macherel répond qu'ils ont été mis en attente faute de moyens pour pouvoir réaliser les travaux aujourd'hui.

Le même commissaire se demande si ces crédits sont encore d'actualité ou s'il faudra en voter d'autres.

M. Pagani répond que, selon ce qui se fait, le Conseil administratif peut reprendre certains projets, par exemple concernant la place des Grottes et la place Dorcière. Des choix douloureux ont été faits en septembre pour «limer la bosse». Une économie de 10 millions a été réalisée, mais le travail a été rude. Si une marge devait se dégager, le Conseil administratif pourrait remonter un peu le niveau.

Un commissaire signale que des immeubles, à la rue de Lausanne, sont dans un état à la limite de l'insalubrité. Est-ce qu'on les laissera dans cet état?

M^{me} Charollais répond que les anciens commissaires de la commission des travaux connaissent ces immeubles qui se trouvent dans la zone rouge avec mention «décision stratégique». Le département se demande s'il faut les conserver dans le patrimoine ou envisager d'autres hypothèses. Une proposition sera présentée prochainement à la commission.

Un commissaire constate que l'on a des projets de substitution et que le Conseil administratif a renoncé à certains de ces projets. Il aimerait les connaître et savoir si l'on peut en trouver quelques-uns dans le budget de fonctionnement.

M. Macherel répond que ces projets ont été sortis du PFI, il peut en obtenir la liste. De plus, M. Macherel rappelle que, si le montant de 100 000 francs est dépassé, les travaux ne peuvent pas passer par le compte de fonctionnement.

Les commissaires en prennent note.

Une commissaire demande quels critères déterminent les priorités des immeubles qui seront rénovés.

M^{me} Charollais répond que c'est l'indice, la basse notation ou encore le mauvais état des installations techniques. Une autre priorité est le remplacement par des systèmes moins gourmands en énergie

Une commissaire demande ce qui est prévu à la villa Freundler pour plus de 2 millions.

M^{me} Charollais répond qu'il est question d'appartements de type collectif. Le crédit arrivera prochainement devant le Conseil municipal.

Séance du 5 mars 2008

Prise de position des partis

Les Verts prennent acte de ce plan, sans le voter en tant que tel, c'est un outil de pilotage qui varie d'une année à l'autre. Ils pensent que les informations des services de M. Pagani sur les investissements ont été satisfaisantes, notamment concernant les bâtiments à rénover. Ils regrettent, cependant, que le crédit d'investissement ait été diminué de 5 millions par année, ils auraient souhaité le maintenir à 100 millions, compte tenu du nombre de priorités de restauration.

Les socialistes prennent également acte sans prendre position sur ce document qui a été élaboré par l'ancien collègue. Ils regrettent que l'accent soit plutôt donné à l'investissement sur le patrimoine administratif que financier. Ils pensent également que la rénovation des logements locatifs est prioritaire par rapport à la pléthore de bâtiments culturels, ils espèrent que l'on ira dans ce sens à l'avenir. Ils regrettent également la diminution des investissements de 5 millions par année, car il y a beaucoup à faire au niveau des rénovations en ville de Genève.

Les radicaux sont assez satisfaits par ce document, qui va probablement changer d'ici à 2019, et qui est donc plutôt une déclaration d'intentions. Ils regrettent également que ce soit essentiellement le patrimoine administratif qui soit touché par les travaux. Ils regrettent également que l'on se contente souvent des rénovations dans les rues de Grenus, des Etuves, de Lissignol et de Saint-Gervais.

A gauche toute! soutiendra les priorités présentées par leur magistrat. Ils estiment cependant que, par rapport au logement, les crédits d'investissement doivent plutôt aller à la hausse, et ils veilleront à ce que ce soit fait. Ils estiment qu'au niveau du patrimoine administratif, tous les bâtiments culturels prévus ont besoin de grands chantiers. Ils pensent également que finir les quartiers cités par les radicaux est une priorité, en parallèle avec les travaux du périmètre du Foyer de Sécheron. Enfin, concernant les bâtiments scolaires, l'obtention d'une liste par

degré d'urgence est une bonne chose, il faudra veiller que cela suive son cours les années à venir. Le groupe A gauche toute! est satisfait des priorités données, mais il rejoint les Verts concernant l'effort à faire pour entretenir les immeubles.

L'Union démocratique du centre prend acte de ce document, sachant bien que ce n'est qu'un document d'intentions. Ils observent également une baisse des moyens accordés, alors que l'on s'est rendu compte que l'on en avait davantage de disponibles, ils pensent que l'on aurait pu se passer de cette diminution.

Les libéraux prennent également acte de ce document et de ses intentions. Les libéraux ont parfois l'impression que des crédits sont votés, mais que les travaux ne se font pas (par exemple la plaine de Plainpalais).

Le Parti démocrate-chrétien approuve la méthode d'un PFI permettant la définition d'objectifs à moyen et long terme. Pour le Parti démocrate-chrétien, la priorité des priorités, au niveau financier, demeure le respect du budget de fonctionnement quadriennal 2008-2011 qui limite le volume des investissements à 90-95 millions par an. Il approuve les 300 millions de francs prévus pour les investissements en matière d'infrastructures culturelles, la Nouvelle Comédie demeurant le projet phare correspondant à ses projets politiques. Il approuve les options prévues en matière d'aménagement du domaine public. Le CEVA s'intégrant comme projet d'une agglomération franco-valdo-genevoise en plein développement.

Enfin, les investissements concernant l'hygiène, la sécurité et la salubrité sont, pour le Parti démocrate-chrétien, incontournables.

Le Parti démocrate-chrétien peut se rallier au texte proposé, pleinement conscient que les priorités définies par le Conseil administratif seront amenées à varier selon le contexte politique et socioéconomique. Il s'abstiendra.

Le président soumet ce document à l'approbation de la commission des travaux.

La majorité des commissaires s'abstiennent (2 UDC, 1 R, 2 DC, 2 AGT, 3 S, 2 Ve) les libéraux ne prennent pas part au vote.

Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner le 3^e plan financier d'investissement 2008-2019.**Rapport de M. Alpha Dramé.****Préambule**

L'objet susmentionné a été traité à la commission de l'aménagement et de l'environnement lors de sa séance du 26 février 2008, sous la présidence de M^{me} Alexandra Rys.

Les notes de séance ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

Cette séance a été caractérisée par le doute des commissaires de la commission de l'aménagement et de l'environnement sur leur capacité de se prononcer de manière efficace sur le plan financier d'investissement 2008-2019, qui est un document de planification à long terme et de gouvernance pour le Conseil administratif. Il présente plutôt les intentions du Conseil administratif sur douze ans, sur trois législatures, en lieu et place d'objectifs (qui sont dans le budget et le plan financier quadriennal) qui peuvent être mesurables dans une année budgétaire ou une législature. Ce rapport met en évidence ces doutes.

Séance du 26 février 2008

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice du département

La présidente informe la commission que, sur décision du bureau du Conseil municipal et des chefs de groupe, le PFI a été renvoyé dans l'ensemble des commissions pour étude, en lieu et place de la seule commission des finances qui avait l'habitude de faire ce travail. Bien entendu, cette nouvelle manière d'étudier le PFI n'est pas approuvée par la majorité de la commission. Le vote final, qui est l'abstention de l'unanimité de la commission, en est la preuve.

Le conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, M. Pagani, lors de sa prise de parole, rappelle que le PFI est un instrument de gestion du Conseil administratif et que ce vote pose un problème parce qu'il concerne peu ou pas le Conseil municipal qui se prononce déjà sur le budget et le plan quadriennal d'investissement. Il précise que cet instrument est

fondamental puisqu'il permet au Conseil administratif de s'organiser et d'étaler le travail sur douze ans.

M^{me} Charollais signale alors que le département essaie de cadrer le PFI dans la cible financière pour les deux prochaines années, et d'arriver à un volume de dépense similaire à ce que le Conseil administratif a arrêté. Elle ajoute que les trois quarts des montants ont déjà été dépensés pour 2008. Elle précise, en outre, que peu d'efforts ont été consacrés aux projets de substitution. Elle rappelle, par ailleurs, que les services sont toujours un peu optimistes par rapport à leurs dépenses. Elle évoque, ensuite, le graphique de la page 18 du PFI en mentionnant qu'il établit une répartition des projets. Elle remarque, par ailleurs, qu'un quart du volume des dépenses est dévolu à l'aménagement et à l'entretien du domaine public. Elle ajoute que cette proportion peut diminuer à 15% par rapport aux projets prioritaires. Elle rappelle qu'un frein majeur a été opéré sur l'aménagement public, car l'accent avait largement été mis sur cet aspect durant ces dernières années. Elle ajoute que les projets d'infrastructure et de transport sont par contre mis en avant, à l'instar de la culture et du logement. Elle précise que les pages qui concernent la commission sont les pages 85 et suivantes, ainsi que les pages 93 et suivantes.

Une commissaire se déclare étonnée de constater que 10% seulement des investissements soient dévolus au logement. Elle pense qu'une réflexion globale devrait se faire sur la question, afin de veiller au patrimoine financier et au bien-être des habitants.

M^{me} Charollais rappelle que le Service des bâtiments dispose de 28 millions chaque année, alors que le Service du génie civil n'a que 3 millions pour l'entretien des routes, ce qui paraît incongru. Elle mentionne que ce décalage explique le rééquilibrage qui est fait. Elle rappelle, pour mémoire, que la Ville possède des collecteurs dont la valeur s'élève à 750 millions et dont la durée de vie est de septante-cinq ans. Elle précise que ce serait donc 10 millions chaque année à consacrer à ces collecteurs.

M. Pagani ajoute que la méthode va encore être améliorée et qu'une politique volontariste pour l'entretien des bâtiments est nécessaire. Il rappelle, en l'occurrence, que l'îlot Minoterie va être rénové.

La commissaire signale ensuite que 15 millions sont prévus pour la décontamination du site d'Artamis, ainsi que 16 millions pour une école sur le site et 4 millions pour une crèche. Elle mentionne qu'il n'y a toutefois pas de montant prévu pour le logement sur ces parcelles.

M^{me} Charollais rappelle que ce n'est pas la Ville qui construit.

Une autre commissaire demande ce qu'il en est pour les Eidguenots.

M^{me} Charollais répond que ce projet n'existait pas encore lors de l'élaboration du PFI.

Un commissaire évoque ensuite le graphique en page 12 (planification des dépenses totales d'investissement 2008-2019) et demande comment il est possible de gérer ces dépenses.

M^{me} Charollais répond que les priorités sont repoussées dans le temps, afin d'égaliser les dépenses.

Un commissaire remarque qu'il ne sert donc à rien de voter des priorités.

Discussion et vote

La présidente propose que la commission vote une abstention générale.

Les représentants du Parti libéral déclarent qu'ils sont surpris par le fait que certains départements soient bien servis dans le PFI, alors que d'autres le sont beaucoup moins. Ils disent que des projets comme celui de l'aménagement de la rade sont prioritaires pour eux. En conséquence, ils s'abstiendront lors du vote sur le PFI.

Les représentants socialistes déclarent qu'ils s'abstiendront également.

Les radicaux aussi ont décidé de s'abstenir.

Pour les représentants de l'Union démocratique du centre, l'idée était de pouvoir s'exprimer sur le PFI en commission, mais ils constatent que les priorités peuvent être définies et discutées lors des propositions de crédit.

Les Verts rappellent qu'ils s'abstiendront parce qu'il est également possible de discuter des priorités du Conseil administratif en matière d'investissement dans le budget et le budget financier quadriennal. Ils ajoutent que le PFI est un instrument de planification pour le Conseil administratif.

Les représentants d'A gauche toute! déclarent que le logement devrait être une priorité, notamment la rénovation de certains bâtiments. Ils s'abstiendront.

Les démocrates-chrétiens déclarent que les montants inscrits au PFI ne leur permettent pas de se rendre compte des priorités. Ils s'abstiendront également.

Vote

La présidente met au vote le plan financier d'investissement 2008-2019: abstention des 15 membres de la commission (3 S, 2 DC, 3 Ve, 2 L, 1 R, 2 UDC, 2 AGT).

Rapport de la commission des sports et de la sécurité chargée d'examiner le 3^e plan financier d'investissement 2008-2019 pour ce qui concerne la sécurité.

Rapport de M. Jean-Louis Fazio.

La commission s'est réunie le 3 avril 2008, sous la présidence de M^{me} Nathalie Fontanet, pour étudier ce document renvoyé par le Conseil municipal à la commission des finances et aux commissions spécialisées le 6 novembre 2007.

Les notes de séance ont été prises par M^{me} Gisèle Spescha, que le rapporteur remercie.

Auditions

Audition de M. Pierre Maudet, conseiller administratif chargé du département de l'environnement urbain et de la sécurité, accompagné de M. Raymond Wicky, chef du Service d'incendie et de secours et commandant du bataillon de sapeurs-pompiers

M. Maudet est auditionné uniquement sur un des quatre volets de son département, à savoir les aspects relatifs à la sécurité: agents municipaux (AM), agents de sécurité municipaux (ASM) et la sécurité feu.

Il nous indique que la sécurité publique correspond à 3% des investissements totaux présents dans ce plan financier d'investissement (PFI). C'est essentiellement sur des objets relatifs à la sécurité feu que le département va investir ces prochaines années.

Ce PFI a été élaboré par l'administration, il y a un an, et il est déjà obsolète à certains égards. Par exemple, les 40 millions de francs prévus pour la caserne 2 sont caducs puisque, comme le magistrat l'a annoncé au Conseil municipal le 17 mars 2008, un rapprochement géographique avec le Service de sécurité de l'aéroport (SSA) est en train d'être étudié. Il est prévu la constitution d'une base permanente sur le site de l'aéroport, sur le territoire du Grand-Saconnex, vers la halle 6 de Palexpo. Auparavant, l'idée était de raser les jardins familiaux de Vernier et d'y construire la caserne 2. On a complètement changé de logique et il est question d'ouvrir, côté ville, l'actuelle caserne du SSA. On ne sait cependant pas encore combien cela va coûter.

Pour ce qui est du Service d'incendie et de secours (SIS), les investissements sont de trois natures: la mise à niveau de la centrale d'alarme, la transforma-

tion et l'adaptation de la caserne 1, et le renouvellement du parc de véhicules (pages 84 et 85). Le montant sera sans doute un peu plus étalé. M. Maudet rappelle qu'il avait décidé de réduire le crédit de 6,3 millions présenté cet automne à 5 millions.

La caserne 1, à la rue des Bains, a fait l'objet d'une récente restauration par rapport à la dalle. Elle a également fait l'objet d'un crédit assez récent pour la transformation des portes coulissantes, des sommes sont donc prévues pour la maintenance.

Le troisième projet porte sur la mise à niveau des centrales d'alarme, ce sont des crédits en lien avec l'aspect informatique.

Questions

Un commissaire aimerait savoir à quel moment deviendra effective la disparition des AM.

M. Maudet répond que la date souhaitée serait le 1^{er} janvier 2009. Le partenaire étant la Fondation des parkings, la Ville est un peu tributaire de celle-ci pour la date de démarrage.

Un commissaire demande comment sera comblé le manque à gagner des AM suite à l'externalisation. Il rappelle qu'une motion est pendante au Conseil municipal. Il demande également où en est le magistrat dans ce projet.

M. Maudet précise qu'il ne s'agit pas d'externaliser la fonction des AM, mais le contrôle du stationnement. Cela n'a rien à voir avec les investissements; c'est donc un sujet hors du PFI. Le magistrat explique que 63 personnes ont la fonction d'AM, avec une production nette, pour 2007, de 2,4 millions de francs. Sur l'ensemble des amendes infligées, 75% sont le fait des AM. Il faut savoir que toute amende infligée n'est pas nécessairement versée, car la part des amendes contestées est en augmentation au fil des années. Actuellement, environ un tiers des amendes sont contestées, ce qui représente un manque à gagner pour la Ville.

La part des amendes infligées par les AM, et encaissées en 2007, s'élève à environ 9 millions de francs et il y a 6,5 millions de charge, non compris le volant des investissements à faire régulièrement. Le Conseil municipal a voté un crédit de 1,2 million pour un local pour les AM. La Fondation des parkings occupe actuellement 29 agents assermentés. Par le biais d'une convention, il est prévu un partage par moitié entre l'Etat et la Ville de Genève du produit des amendes d'ordre perçu par la Fondation des parkings. Cela a donné, pour 2007, une somme de 2,7 millions pour la Ville, et ce montant est en augmentation d'année en année. (Pour plus de précision à ce sujet, lire le rapport «externalisation du contrôle de stationnement», qui a été, entre-temps, transmis par mail aux commissaires.)

Le même commissaire relève qu'il y aura un manque à gagner de 9 millions.

M. Maudet l'admet, mais il ajoute que c'est une servitude, une contrainte qui lui a été imposée. Il y a eu un accord disant que les AM devaient rester à la Ville. Pour surveiller les marchés, on va prendre des gens qui ont un champ d'action plus limité. C'est difficile de dire aujourd'hui où est vraiment la perte. Il faut savoir aussi que, à terme, il y aura une diminution du produit des amendes. Pour 2007, les chiffres entre les cinq premiers mois et les suivants montrent qu'il y a une production qui a été constante. Les AM et les ASM ne mettent pas moins d'amendes, mais il y a une diminution des raisons d'en mettre, et c'est bon signe.

Dans les quartiers où les zones bleues ont été récemment implantées, on voit peu à peu une différence. On arrive à un tassement de 10 à 11 millions par année, ce qui est un tassement tout naturel.

Un commissaire a appris qu'il y a eu des travaux complémentaires, or, pour tous travaux de plus de 100 000 francs, il faudrait que le Conseil administratif vienne devant le Conseil municipal avec une demande de crédit d'investissement.

M. Maudet répondra par écrit, car cela s'est passé avant son arrivée au département. Il précise que, lorsque l'urgence est vérifiée, le Conseil administratif se contente d'informer la commission des finances par courrier.

M. Wicky explique que, sur le plan technique, la dalle, avec les nouveaux véhicules, était à la limite inférieure pour ce qui est de la résistance des matériaux. Il était donc urgent de faire quelque chose. Un nouveau type de béton, qui contient des fibres de titane, a été utilisé. Ce dernier permet, à moindre coût, de faire une dalle offrant une très grande résistance.

Un commissaire aimerait savoir quand seront rénovées les chambres des pompiers, car il a reçu plusieurs doléances à ce sujet.

M. Wicky répond qu'il faut dissocier deux éléments: au niveau de la literie, il y a un énorme problème car il y a eu divers refus. Il va demander prochainement une autorisation de dépassement de crédit, car la situation est limite. Concernant l'entretien des chambres, la peinture, etc., la maintenance courante n'a jamais bien fonctionné. Il faut dire que, dans la caserne, il faudrait à peu près tout repeindre, y compris les encadrements de fenêtres.

M. Maudet fait remarquer qu'on est ici à la limite entre les investissements et l'entretien. Par ailleurs, il a demandé que toutes les casernes soient équipées de douches pour les femmes et il a mis la pression au Service des bâtiments. Le magistrat dose les endroits où il faut mettre les efforts en termes d'entretien. Une proposition est en préparation, elle sera présentée par la suite.

Un commissaire aimerait savoir si des projets concernant la sécurité dans le cadre du CEVA seront à la charge de la Ville, il n'a rien vu dans le PFI.

M. Maudet répond par la négative, mais il ajoute que, à terme, cela devrait trouver un impact dans le PFI. Le SIS a été associé au volet sécurité de l'élaboration du projet CEVA, car il est certain que, le jour où le CEVA sera réalisé, les sapeurs-pompiers de Genève devront pouvoir intervenir et organiser l'évacuation d'un train bloqué dans un tunnel ou d'un train en feu. Le département a formulé toute une série de remarques et d'oppositions et il attend maintenant les réponses. L'impact des sorties de secours à créer ne sera jamais mis dans le PFI, mais il risque d'y avoir un impact pour les véhicules. On parle d'un véhicule rail-route, qui date de 1990, qui coûte cher à l'entretien, mais qui ne correspond plus à la problématique. La Ville va être tributaire de l'introduction du CEVA. Le Conseil administratif fera des propositions d'acquisition de véhicules en temps voulu. Il reste très vigilant.

M. Maudet signale que la Ville négocie une convention avec les CFF.

Un commissaire demande si, suite à la densification de La Praille, les effectifs de la caserne de la rue des Bains vont être revus.

M. Maudet répond qu'une évolution démographique entraînera une réévaluation du concept. Les choses avaient un peu stagné depuis une vingtaine d'années. Il faudra donc réadapter le concept. A la page 121, on voit figurer la mention «Rive gauche». La centralité de la caserne à la rue des Bains pourrait poser problème à terme.

Actuellement, la densification de La Praille en est à son balbutiement. Cependant, de toute façon, cela va automatiquement poser des problèmes de centralité en domino.

Un commissaire demande si la Confédération pourrait puiser dans son escarcelle pour le projet de l'aéroport.

M. Maudet affirme que le Conseil administratif ne manquera pas d'étudier la chose. A priori, la Confédération intervient peu sur le territoire de l'aéroport. Cependant, il faudra effectivement creuser cette piste.

Un commissaire demande si la question de la constitution d'un seul corps de sapeurs-pompiers avec les pompiers de l'aéroport n'a pas été évoquée.

M. Maudet répond que cela concerne la deuxième phase du projet. Le Conseil administratif a décidé de voir ce rapprochement géographique, Le Grand-Saconnex est d'accord. C'est aussi intéressant d'étudier les synergies en matière de personnel, de ressources, etc. Il y a certes un intérêt pour les pompiers du SSA de savoir qu'ils interviendront sur des sinistres de tous types. Cependant, il y a toute

une série de questions qui se posent. Le magistrat tiendra le Conseil municipal informé de l'évolution dans ce sens.

Prises de position des partis

A gauche toute! pense que ce sont des questions d'intérêt général que traite le PFI et regrette qu'il n'y ait pas une seule rubrique CEVA, alors que les travaux vont commencer dans deux ans. La Ville a émis un rapport extrêmement critique concernant l'aspect sécurité du CEVA, et A gauche toute! est très étonné de ne voir figurer aucun investissement concernant l'aspect sécurité de ce projet.

L'ensemble des membres de la commission relève que ce n'est pas M. Maudet qui a établi ce PFI. Ce dernier a été établi par les anciens magistrats, notamment par un magistrat membre d'A gauche toute! qui gérait ce département depuis des années.

L'Union démocratique du centre signale l'existence de l'article 37 de la loi sur l'administration des communes, selon lequel le plan d'investissement n'est pas soumis au vote. L'Union démocratique du centre ne votera donc pas le PFI et fera une déclaration en séance plénière.

Le Parti démocrate-chrétien déclare que ce PFI est obsolète avant l'heure, puisque le 4^e PFI est déjà à bout touchant.

Les socialistes prennent acte de ce 3^e PFI et attendent le prochain avec impatience afin de voir les changements apportés par M. Maudet.

Les radicaux prennent acte avec intérêt de ce PFI.

Les Verts prennent acte de ce PFI.

Les libéraux prennent acte que ce PFI est dépassé vu que, pour la nouvelle caserne, il est maintenant question d'un autre emplacement et d'un autre projet. Les libéraux se réjouissent de voir le PFI suivant.

Tous les partis s'étant exprimés, la présidente met aux voix la possibilité de ne pas voter sur ce PFI.

Mise aux voix, la proposition de ne pas voter sur cet objet est acceptée à l'unanimité des membres présents, moins une abstention libérale.

Rapport de la commission de l'informatique et de la communication chargée d'examiner le 3^e plan financier d'investissement 2008-2019.**Rapport de M^{me} Anne Pictet.**

La commission s'est réunie le 4 février ainsi que le 3 mars 2008, sous la présidence de M^{me} Martine Sumi. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Julie de Dardel que la commission remercie vivement pour la qualité de son travail.

Séance du 4 février 2008

Audition de M. Pierre Maudet, conseiller administratif chargé du département de l'environnement urbain et de la sécurité, accompagné de M. Eric Favre, directeur de la Direction des systèmes d'information et de la communication (DSIC)

La présidente de la commission communique que le bureau du Conseil municipal et des chefs de groupe ont décidé que les commissions spécialisées étudieraient le plan financier d'investissement (PFI) principalement sous l'angle des priorités et non de manière détaillée et approfondie. Les commissions ont, par ailleurs, la possibilité d'amender le projet si elles le souhaitent. Un rapport devra être remis à la commission des finances. Elle relève qu'il n'y a pas de chapitre particulier consacré à l'informatique et à la communication dans le document, et qu'il faut donc se baser sur le plan financier en général.

M. Maudet déclare, tout d'abord, qu'il s'agit d'un plan d'intentions et que le Conseil municipal sera de toute façon appelé à voter les crédits pour les différents projets mentionnés dans le PFI. Il relève, par conséquent, que le vote sur ce plan financier n'a finalement que peu d'incidence. Il commente ensuite brièvement le document et indique que les références à la DSIC se trouvent en pages 101, 102, 105 et 106.

Le magistrat précise que le Conseil administratif a classifié l'ensemble des crédits de la DSIC comme prioritaires, puisqu'il n'avait ni la possibilité ni la volonté de les mettre dans les projets de substitution. Il rappelle qu'il y a différents motifs de priorité en fonction de la nature des objets. On considère tout d'abord comme prioritaires tous les crédits découlant d'obligations légales, ces dernières étant plus ou moins impératives selon les cas. Viennent ensuite les priorités politiques. A titre d'exemple, il mentionne le crédit de 40 millions pour la construction d'une nouvelle caserne de pompiers sur la rive droite (p. 121). Bien qu'il s'agisse d'une nécessité urgente, ce crédit est classifié dans les projets de substitution, car des discussions doivent encore avoir lieu avec les communes au sujet de la répartition financière de cette construction.

M. Favre dit que ce serait une imprévoyance coupable de remettre à plus tard la remise à jour du matériel informatique, d'où des tranches de crédit (pp.101-102).

Un commissaire fait référence au chiffre 111, quatrième ligne, page 101, concernant un projet d'investissement de 2 millions de francs pour Télécom. Il demande si ce crédit n'est pas contenu dans Polycom.

M. Favre répond qu'il s'agit d'équipements pour l'administration, qui n'ont pas de lien avec Polycom.

Une commissaire se réfère à la page 4. Elle demande s'il est possible de quantifier la part des projets plus spécifiques qui ne sont pas répertoriés sous rubrique DSIC, mais qui concernent quand même l'informatique et la communication. Elle pense notamment à la votation électronique.

M. Maudet répond que, de manière générale, tous les projets informatiques sont menés par la DSIC. M. Favre ajoute que la DSIC trie les projets selon les priorités et que le résultat de ce tri est contenu dans le plan informatique quadriennal (PIQ). En principe, il n'y a pas d'objet contenant de l'informatique qui ne fasse pas partie de la DSIC. En cas d'exception, la DSIC collabore avec le service qui nécessite un crédit spécifique.

Une commissaire voudrait également savoir si l'application informatique mentionnée à la page 4 est destinée uniquement à l'administration ou également aux politiciens.

M. Favre répond qu'il s'agit d'un outil interne à l'administration et sécurisé en tant que tel.

Un commissaire mentionne la rubrique 73, à la page 84, faisant référence au Service d'incendie et de secours (SIS) et à la centrale d'alarme. Il demande à quoi est due l'augmentation de ce crédit par rapport au PFI précédent. Il voudrait également savoir si des recoupements seraient possibles avec la centrale d'alarme prévue pour le SIS dans Polycom.

M. Maudet remarque que la centrale d'alarme a dû faire face à une importante augmentation du volume des appels. Dans les prochaines années, il va falloir déménager cette centrale de la rue des Bains, qui est à bout. Sauf erreur de sa part, il a été tenu compte dans ce chiffre du probable regroupement, à terme, des différentes centrales d'urgence. Il demandera des précisions à ce sujet aux pompiers (cf. annexe). Il précise encore une fois qu'il s'agit là d'ordres de grandeur et que des crédits feront de toute façon l'objet de votes au Conseil municipal.

Un commissaire demande s'il existe de grosses différences de prix entre le moment où la décision est prise et celui où l'achat a réellement lieu.

M. Favre répond que, pour les achats de micro-informatique prévus dans le PIQ, l'horizon d'achat est de douze à quatorze mois. On se trompe donc en général de peu. Il est en revanche difficile d'estimer un budget informatique pour dans dix ans.

Un commissaire se réfère à la page 102 et demande comment s'explique la différence entre les 3,6 millions et les 4 millions pour les prochains PIQ.

M. Maudet répond que les 3,6 millions correspondent à l'effort d'économie de 10% qui a été prévu. D'autre part, la barre d'investissement ne peut pas, pour des questions de gestion, dépasser les 4 millions par année.

Un commissaire constate qu'aucune ligne budgétaire ne fait référence aux investissements liés au développement du wi-fi.

M. Maudet signale qu'il s'agit typiquement de dépenses, ici de l'ordre de quelques dizaines de milliers de francs, qui sont détaillées dans le PIQ 2008 (le douzième) à voter cette année, et non dans le PFI.

Il signale, à ce sujet, une faute en page 28, chiffre 110: il s'agit du 12^e PIQ et non du 13^e.

Une commissaire rappelle que, s'agissant d'un plan d'intention sur douze ans, il est par conséquent difficile de se prononcer dessus. La discussion la plus importante pour la commission de l'informatique et de la communication intervient lors de la présentation du PIQ annuel, qui donne avec précision les priorités en matière informatique.

Séance du 3 mars 2008

Discussion et approbation

La présidente demande si la commission a des propositions d'amendements.

A gauche toute! déclare qu'elle n'en a pas et qu'elle attend le PIQ pour se déterminer.

Les Verts indiquent qu'ils prennent acte du PFI et, en particulier, de l'ordre prioritaire donné à tous les objets liées à la DSIC, en attendant l'étude du prochain PIQ.

La présidente constate que la commission n'a pas d'amendements.

La commission approuve le 3^e PFI à l'unanimité.

Annexe: réponse du commandant du SIS, M. Wicky, à la question sur l'augmentation de crédit de la rubrique 73, page 84

SÉANCE DU 16 MARS 2009 (soir)
3^e plan financier d'investissement 2008-2019

5557

Raymond Wicky/sis/ville-ge
11.03.2008 18:08

A Pierre.Maudet@ville-ge.ch
cc
Objet RE Centrale d'alarme (GICO) Lien

Monsieur le président,

En réponse à votre mail, je puis vous donner les éléments de réponse ci-après.

L'augmentation prévisible de la somme nécessaire à la mise à niveau de la CETA est liée aux aspects suivants:

- l'avènement des nouvelles technologies et la mise en oeuvre de nouveaux éléments, notamment dans le domaine des transmissions/télécommunications, (projet POLYCOM par exemple) impliqueront le développement de nouveaux interfaces et/ou modules de code afin d'optimiser les interfaces utilisateurs;
- le service doit renforcer certains éléments techniques non sécurisés en l'état actuel en les dédoublant (enregistreur des communications par exemple);
- l'étude actuellement en cours, ordonnée par le Conseil d'Etat, visant au développement de synergies entre toutes les centrales d'alarme et d'engagement du canton (117, 118, 144, 112, 911, etc.), provoquera certainement des bouleversements dans le domaine technique. Si des économies à terme sont parfaitement envisageables, elles nécessiteront la création de nouvelles passerelles informatiques et imposeront la mise en place de nouveaux modules hardware et software dans une première phase.

Ces éléments impliqueront des investissements financiers.

Certains éléments spécifiques devront, comme à chaque mise à niveau, être créés afin d'intégrer les nouveaux développements incontournables nécessaires au bon fonctionnement de la CETA.

Ne pouvant, en l'état, chiffrer avec précision tous les éléments décrits, nous avons estimé raisonnable de les évaluer comme fait dans la proposition du PFI. Il va de soi que seules les études de détails qui seront faites en temps utiles détermineront les besoins financiers.

Meilleures salutations.

Le Commandant
Lieutenant-colonel Raymond WICKY
Commandant du SIS
11, rue du Vieux-Billard
1205 GENEVE

Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner le 3^e plan financier d'investissement 2008-2019.**Rapport de M^{me} Salika Wenger.**

La commission des arts et de la culture s'est réunie les 3 et 10 avril 2008, sous la présidence de M^{me} Vera Figurek. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Anahi Frauenfelder.

Préambule

La présidente évoque la difficulté de décider, aujourd'hui, des priorités pour les dix prochaines années. Elle ajoute qu'elle ne se positionne pas en faveur de ce fonctionnement, mais qu'elle s'engage à se plier, cette année, à l'exercice de tentative d'analyse de ce plan financier sur lequel il est difficile de se prononcer puisque, par définition, il s'agit d'intentions.

Audition de M. Patrice Mugny, conseiller administratif chargé du département de la culture, et de M^{me} Martine Koelliker, codirectrice du département

M. Mugny précise que le PFI prévoit uniquement d'indiquer les projets prioritaires. Le PFI ne fournit pas une liste des objets à traiter obligatoirement, mais il met en évidence les priorités des prochaines années. Le PFI se définit plutôt comme un système d'information pour le Conseil municipal. Cependant, les objets jugés prioritaires aujourd'hui ne le seront peut-être plus demain. C'est pourquoi le PFI a un caractère essentiellement mouvant. Il précise qu'il s'agit d'un outil de pilotage et non d'un plan très précis. Il ajoute qu'il s'agit seulement de marquer la tendance des objets prioritaires. Ces priorités sont expliquées dans les pages vertes et bleues. Les pages jaunes indiquent les restaurations prioritaires, notamment celle du Bâtiment d'art contemporain (BAC).

Dans ce sens, M. Mugny évoque différentes constructions et restaurations qui sont jugées prioritaires, telles que la Comédie, le Musée d'art et d'histoire, l'Alhambra, le site d'Artamis, etc. Il souligne que le problème du PFI réside dans la difficulté à estimer en amont les coûts des travaux, car la véritable estimation ne peut être faite que lors de l'appel d'offres. M. Mugny préconise de développer des plans financiers par l'estimation des projets de base et d'envisager ensuite les différentes options.

M^{me} Koelliker évoque aussi les différents lieux qui nécessiteraient des restaurations. Elle précise que les pages qui suivent regroupent des objets qui n'ont pas

été estimés prioritaires, soit les pages grises, concernant la culture et les loisirs et regroupant donc des objets qui ne dépendent pas forcément du département de la culture. Concernant le BAC, la pollution du lieu n'était pas connue lors de l'estimation de départ. Depuis, l'évaluation a subi une importante modification. Enfin, à propos des exigences sur la question de l'enveloppe thermique, il n'est pas donné de réponse, car ce sujet serait de la responsabilité du département des constructions et de l'aménagement.

M. Mugny rappelle que la restauration du Musée de l'horlogerie a été différée. Les frais de restauration et de mise à niveau coûteraient extrêmement cher (environ 11 millions). Si le Musée de l'horlogerie était accepté et intégré au Musée d'art et d'histoire, la question de la restauration et de sa localisation serait réglée.

D'une manière générale, la Ville a pris du retard dans la mise à niveau des bâtiments. La mise à niveau des bâtiments relève aussi d'une problématique de sécurité, dont il faut tenir compte.

La volonté du Conseil administratif est-elle de diminuer les investissements?

Une norme est établie et elle passe ensuite au Conseil municipal. Tout dépend des années. Est évoqué le cas de la Bibliothèque de Genève (BGE) où 400 000 francs devaient être employés en 2007 pour la préservation des documents, mais où rien n'a encore été fait. Suite à la mise à jour du PFI, l'objet est renvoyé en 2009.

La commission des travaux a examiné une proposition pour stocker une partie des archives de la Ville dans un dépôt que Swisscom a libéré. Cela dit, étant donné le projet qui proposait de créer un dépôt pour la BGE sous le parc des Bastions, n'aurait-on pas pu y intégrer également les archives?

M. Mugny répond que ce projet n'a pas été validé par l'Etat. Ce projet aurait notamment permis de libérer de l'espace pour les bibliothèques universitaires, mais il a été abandonné. Le dépôt se situera donc peut-être sous le site d'Arta-mis.

L'étude de l'aménagement du BAC+3 est-elle prévue pour 2009?

L'aménagement du BAC est bloqué à cause du transfert du Centre pour l'image contemporaine (CIC). Des négociations vont être entreprises avec le Centre d'art contemporain (CAC) et le Mamco qui aboutiront prochainement à de nouvelles propositions. Le département des constructions et de l'aménagement ne peut pas aller de l'avant s'il ne connaît pas les projets. L'appel d'offres repose sur un cahier des charges qui repose lui-même sur un programme, il est donc difficile de définir un programme pour l'instant. Le crédit d'étude voté en 2006 pourra être

utilisé une fois le programme défini. Il est possible pour les départements d'intervenir afin de faire avancer les travaux, mais il ne faut pas sous-estimer le temps de travail, qui est considérable. Le temps normal de restauration à Genève serait d'environ dix ans. Et cela même quand il n'y a pas de polémique.

La question des ampoules et de la perte d'énergie dans le bâtiment du BAC est posée. Quelles sont les mesures entreprises pour pallier cette perte d'énergie? Ne serait-il pas possible de faire appel à des mécènes pour la restauration de ces lieux?

Il y a en effet une perte d'énergie due à l'impossibilité d'allumer la partie utilisée d'une salle, sans que la salle entière soit éclairée. De plus, il est très difficile et dangereux de changer les ampoules. Dès lors, des demandes de crédits vont être déposées dans ce sens, dans les plus brefs délais. Quant aux mécènes, les rénovations ne les intéressent généralement pas, car ce n'est pas très prestigieux. Les mécènes préfèrent participer à de nouvelles créations qui mettent plus en valeur leurs noms.

Est-il possible d'obtenir le rapport de décontamination, car la commission des arts et de la culture n'a reçu que le petit rapport du Service cantonal de toxicologie industrielle et de protection contre les pollutions intérieures (STIPI)?

Le département ne possède qu'une synthèse d'Ecoservices qui résume bien la situation. Il faudrait demander le rapport à M. Meylan, mais il n'apporte rien de plus que des informations techniques extrêmement pointues.

La numérisation des collections de la BGE pourrait-elle bénéficier du crédit groupé qui permettrait une action forte et opérerait un changement par rapport à la multitude de petits crédits?

C'est pourquoi le projet de la Maison Tavel a été différé, car la numérisation et la rétroconversion sont des impératifs.

Pourquoi la délocalisation du travail de numérisation de la BGE s'effectue-t-il ailleurs qu'à Genève?

Ce procédé résulte-t-il du coût de l'opération qui est plus important à Genève ou les services étrangers sont-ils plus compétents?

M. Mugny répond que le travail de numérisation est attribué à des entreprises hautement spécialisées en la matière. Il s'agit d'entreprises très bien équipées et qui possèdent un personnel plus abondant que les quelques personnes qualifiées de Genève. Un gain de temps est alors possible.

Le PFI serait l'occasion d'amener la culture dans les quartiers genevois. Il serait possible d'intégrer la culture à l'intérieur même de l'urbanisme. Dans cette

perspective, le quartier de la Praille-Acacias pourrait être une bonne opportunité. Selon le magistrat, l'art s'intègre assez bien dans l'environnement urbain et il n'a pas le sentiment que cette question est évitée.

Un commissaire précise que la politique, c'est l'art d'organiser la cité. Il souligne que l'aménagement du quartier de la Praille-Acacias serait l'occasion de développer des formes d'art et de culture. Il se dit préoccupé par l'aménagement de la Praille-Acacias, car il serait dommage de manquer cette occasion. Les quartiers peuvent être pensés autrement. L'exemple de Dublin est cité où certains quartiers sont conçus pour les artistes et la population.

M. Mugny rappelle que ce genre de projet est facilement applicable dans les villes qui possèdent beaucoup de kilomètres d'aménagements disponibles. Mais que, dans le cas de Genève, la question est plus compliquée, car Genève offre peu d'espaces disponibles. Cependant, il est d'accord pour ce qui concerne le quartier de la Praille-Acacias.

Discussion de la commission

L'article 37 du règlement d'application de la LAC B (6 05.01) stipule, à l'alinéa 1: «Le plan d'investissement doit être établi chaque année et présenté au Conseil municipal en même temps que le budget de fonctionnement; il n'est pas soumis au vote.»

Le groupe de l'Union démocratique du centre ne prendra pas part au vote de ce soir.

Pour le groupe des libéraux, il est intéressant d'examiner les priorités, mais les libéraux ne prendront position qu'en séance plénière.

Les démocrates-chrétiens prennent acte, mais ne voteront pas. Ils approuvent la position prioritaire de la BGE, ainsi que les investissements pour les rénovations de l'Alhambra. Cependant, il est clair qu'une projection de 2008 à 2019 ne peut être qu'aléatoire et que la priorité des objets peut changer.

Les radicaux prendront acte du PFI lors de la séance plénière. Néanmoins, il est regrettable que le Musée de l'horlogerie ne soit pas restauré pour l'instant et qu'il soit potentiellement intégré au Musée d'art et d'histoire. Ce procédé est regrettable dans une ville telle que Genève.

Contrairement à l'avis de leur magistrat, le groupe des Verts a trouvé intéressant de se plier à l'analyse du PFI. Cette analyse permettra d'avoir à l'esprit les priorités, et le PFI permettra aussi aux commissaires de la commission des finances de pouvoir orienter le budget.

Le groupe des socialistes demandera que le crédit d'étude du BAC, prévu pour 2009, soit avancé en 2008. Ce crédit d'étude concerne la dépollution du BAC. Il est demandé un changement de priorité et le Parti socialiste invite la commission des arts et de la culture à voter ce changement.

Le Parti démocrate-chrétien ne souhaite pas se prononcer sur ce changement de priorité, ce n'est pas aux commissaires de piloter ces changements.

Le groupe A gauche toute! propose à la commissaire socialiste de situer ce changement dans le cadre d'une motion, car la commission ne peut que prendre acte du PFI. Ce sera au moment du budget que les commissaires pourront suivre ou non la proposition du Parti socialiste.

Sur la question de la dépollution du BAC, les Verts rappellent que le magistrat, lors de son audition, a dit qu'il n'était pas question de laisser le site pollué. Cependant, le projet de dépollution du BAC n'est pas inscrit dans le PFI. Une motion pourrait être établie pour demander d'inclure cette proposition de dépollution dans le PFI. Cependant, avant de proposer l'ajout d'un objet, il faut s'assurer que c'est de l'ordre du possible.

L'Union démocratique du centre rappelle que le PFI évolue tous les jours, mais que le souci du Parti socialiste est légitime, aussi leur proposition pourrait faire l'objet d'une déclaration finale en séance plénière.

Le Parti socialiste déclare qu'une proposition sera faite en séance plénière.

Pour le Parti démocrate-chrétien, l'étude de ce document a pris beaucoup de temps. C'est également le cas dans d'autres commissions.

Pour les Verts, ce travail n'a pris qu'une séance ou deux et il s'agit d'un travail d'analyse intéressant.

Il n'y a pas de vote sur cet objet, la commission des arts et de la culture prend acte du PFI.

Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner le 3^e plan financier d'investissement 2008-2019.

Rapport de M^{me} Martine Sumi.

La commission sociale et de la jeunesse, sous la présidence de M. Simon Brandt, a étudié le 3^e plan financier d'investissement 2008-2019 de la Ville de Genève (ci-après PFI) lors de ses séances des 21 février et 10 avril 2008.

La rapporteuse remercie M^{me} Jacqueline Meyer pour l'indispensable contribution de ses notes de séances.

Préambule

La commission sociale et de la jeunesse, comme toutes les autres commissions spécialisées, se doit de s'instruire sur les projets qui sont derrière les chiffres du 3^e PFI 2008-2019, afin de comprendre la volonté politique desdits projets portés dans ce catalogue et surtout mesurer leur priorité respective.

Il convient également d'examiner la cohérence du plan en le mettant en lien avec les diverses motions déjà votées par le Conseil municipal.

Or c'est bien ce à quoi s'est attelée la commission sociale et de la jeunesse depuis le début de cette année 2008.

La latitude de la commission consiste en une possibilité d'amender le degré de priorité des projets et d'émettre toute idée constructive pour les intérêts de la Ville de Genève.

C'est donc uniquement sur la priorité qu'il pourrait y avoir un vote en cas d'amendement. Sur l'ensemble du document éventuellement amendé, il n'y aura qu'une déclaration disant que celui-ci aura été étudié par la commission à des fins de bonne compréhension.

Le vote sur l'ensemble de cet objet n'a aucun effet, car c'est un plan d'intention; on cautionne en l'acceptant uniquement des pistes, objectifs et surtout les délais souhaités pour leur réalisation.

Séance du 21 février 2007

Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, accompagné de M. Sami Kanaan, directeur du département, et de M. Pierre Hausheer, chef de service ad interim du Service social

M. Kanaan se réjouit d'entendre que le PFI peut être amendé par la commission et voté quant à son délai. Le document n'est pas classé par département, mais par thématique. Pour ce PFI et le suivant, le Conseil administratif donne l'enveloppe autorisée pour des investissements qui sont autour de 90 à 100 millions. Le plus important, bien sûr, ce sont les projets sur les quatre prochaines années. Le réel souci des investissements, si l'on rajoute le rattrapage d'entretien du patrimoine de la Ville, c'est que l'on a déjà dépassé la grande partie du cadre financier.

Dans leur champ d'action, on peut relever que les écoles sont en mauvais état, de même que les arbres. Les nouveaux objets, ce sont les crèches, qu'ils aimeraient étendre. La plus grande partie des objets, dans leur département, c'est de l'entretien du patrimoine existant, il y a peu de nouvelles infrastructures. Le patrimoine arboré de la Ville n'est pas en bon état; il a été négligé, et la remise en état va coûter cher. Cela inquiète le magistrat.

Le PFI est géré par le département de M. Pagani; ce sont ses services qui gèrent les crédits; le département de M. Tornare ne s'occupant, au niveau des investissements s'entend, que des projets concernant les écoles et le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE).

Le PFI doit être considéré pour ce qu'il est, soit un plan d'intentions. C'est aussi un aide-mémoire. Les discussions portent principalement sur les quatre prochaines années. La gestion générale des investissements se fait par le Service des bâtiments qui dispose d'une enveloppe importante pour l'entretien courant des bâtiments. Chaque année, le chef du Service des bâtiments envoie la planification des besoins à tous les services.

Le problème des bâtiments construits avec de l'amiante n'est pas compris dans le PFI, car cela fait l'objet d'une procédure d'urgence. Le Conseil d'Etat a chargé une personne de s'occuper de tous les problèmes d'amiante. Genève est la commune qui a anticipé ces problèmes; depuis quelques années, les recherches d'investigation d'amiante ont toujours été entreprises et les crédits ont explosé.

La politique des centres d'action sociale et de santé (CASS), peu claire du côté du Canton, est mentionnée, car le peu d'indications précises empêche le développement dans le domaine social. Cependant, M. Hausheer ajoute qu'il y

avait eu un projet prioritaire, dans les plans précédents, et qu'il a été reporté dans ce PFI.

Le magistrat est conscient qu'il faudra trouver du personnel pour toutes les crèches, car il aimerait que le plan de la municipalisation puisse être mis en application d'ici à 2014. Il précise, par ailleurs, que le rapport sur les mamans de jour sera prochainement renvoyé à la commission sociale et de la jeunesse.

Après une discussion très controversée sur le travail de la commission sur cet objet et surtout sur le fait de savoir s'il faut voter ou pas sur cet objet, il est convenu que le travail en commission sociale et de la jeunesse consiste à réfléchir à la vision du social à court, moyen et relativement long terme.

La vision globale est, du reste, confiée à la commission des finances. Il est intéressant de voter, car cela donne la possibilité d'émettre les éventuelles critiques par rapport aux objets prioritaires dans le social.

Il est donc décidé de prendre du temps pour mieux examiner cet objet puis de convoquer à nouveau le magistrat afin qu'il donne sa position stratégique.

Séances du 10 avril 2008

Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, accompagné de M. Sami Kanaan, directeur du département

Le magistrat fait état des documents décrivant ce qui se fait dans son département et qui sont régulièrement distribués, entre autres destinataires, aux membres du Conseil municipal.

Le PFI, et en particulier les priorités, sont commentés sous la forme d'une projection PowerPoint. Les projections contenues dans ce document ne sont pas exécutoires. Le magistrat souhaite vivement que l'aménagement des parcs soit du ressort des spécialistes en dendrologie, donc gérés par son département.

Ce PFI propose une répartition de rubriques fonctionnelles. Les critères d'analyse et de travail présentent une nouveauté qui repose sur le caractère technique des objets. C'est une manière d'éviter d'opposer la culture au social.

Parmi les priorités figure le plan jeunesse, qui sera présenté prochainement, car M^{me} Salerno a des propositions à faire et a demandé un report dans le délai, report qui a été accepté.

Une autre des priorités concerne un soin tout particulier pour le patrimoine vert. M. Tornare a en effet toujours prétendu que la santé des arbres, dans les

parcs, devait être analysée plus finement, car ceux-ci ne sont pas en aussi bon état que le prétendait l'ancien chef de service; les expertises récentes lui donnent raison. Il viendra devant le Conseil municipal avec des demandes de crédits pour que ce patrimoine soit tenu dans des conditions décentes. Il termine cette présentation avec les perspectives.

Les 3,5 millions pour le plan jeunesse ne sont pas à mettre en concurrence avec les 6 millions pour les aîné-e-s.

Une collaboration avec les régies, en vue de la création de petits espaces verts, est entamée et des propositions ont déjà été retenues. Les discussions vont se poursuivre avec des régies. Il faudra peut-être abandonner des parkings devant les maisons.

En fait, le PFI sortant avec le budget, celui-ci est arrivé avec deux mois de décalage dû au changement de législature. Le PFI est la photo de novembre 2007, le nouveau sera arbitré en juin 2008 et sortira en septembre.

M. Tornare a pensé, effectivement, à un sponsoring pour les bancs, mais il faut conserver du mobilier urbain de qualité et de goût.

Si les commissaires le souhaitent, M^{me} Irminger, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance, pourrait venir présenter la situation énergétique des écoles. Toutefois, M. Tornare affirme que, si seul ce critère était retenu, certaines écoles devraient être détruites. Il avait proposé que M. Ferrazino fasse faire une analyse des 53 bâtiments scolaires que compte la Ville; cela représente un outil fort utile.

Le développement de toits végétalisés sur les nouvelles constructions est une véritable préoccupation du magistrat. C'est un vaste sujet qu'il viendra volontiers présenter à la commission. Avec le prochain chef de service du SEVE, cet objet pourra être mis à l'ordre du jour.

Le ou les postes se rapportant aux personnes en grande précarité feront l'objet d'un débat lors du budget de fonctionnement. Sur le site, on trouve toutefois quelques réponses. Une séance avec le Service social pourrait être organisée pour venir expliquer aux commissaires ce qui se fait dans ce domaine. Les politiques alternatives sont réfléchies en partenariat avec l'Etat.

A l'interrogation de la politique Office cantonal des personnes âgées (OCPA), M. Tornare répète que la seule solution, c'est de porter ce débat sur le plan cantonal. Il n'est pas persuadé que c'est une bataille perdue. Il a dit qu'il ne voulait pas laisser tomber les quelque 5000 personnes qui bénéficient des prestations municipales. Ce qui le rassure, c'est que seul un petit nombre de nouvelles personnes sont venues s'inscrire au Service social durant toute cette campagne.

Discussion

La discussion porte à nouveau, comme lors de la précédente séance traitant de l'objet, sur la question de voter ou pas ce PFI. Elle n'est donc pas retranscrite dans ce qu'elle a de similaire, mais simplement condensée ci-dessous dans les prises de position des partis.

Aucun amendement de priorité n'est par ailleurs sollicité.

Positions des partis

Pour l'Union démocratique du centre, ce document est un plan d'intention avec une vision à long terme. Des priorités différentes vont certainement être proposées. La possibilité d'intervention du Conseil municipal aura effectivement lieu lorsque des propositions concrètes seront soumises. Par conséquent, l'Union démocratique du centre s'abstiendra.

Le groupe libéral prend acte de ce document et se prononcera sur les propositions qui viendront devant le Conseil municipal. Abstention sur cet objet.

Les radicaux s'abstiendront également.

Pour les Verts, comme c'est le Conseil municipal qui avait demandé de pouvoir se prononcer sur le PFI et comme il n'y a, en fait, aucune demande de changement sur le volet social, les Verts soutiendront ce 3^e PFI.

Les socialistes apprécient d'avoir reçu un document aussi bien préparé à l'intention du Conseil municipal. Ils rappellent que l'on est en train de mettre en place des pratiques et que l'on offre ainsi au Conseil municipal l'opportunité de se prononcer sur la priorité d'un objet par rapport à un autre. Le vote sur l'ensemble n'a aucun effet direct, mais cela donne un signal positif à l'exécutif. Il serait indécent de ne pas se prononcer sur ce plan. Le rapport de la commission sociale et de la jeunesse et le vote n'iront pas plus loin que la commission des finances. Les socialistes soutiendront bien logiquement ce 3^e PFI dans son volet social étudié dans la présente commission.

Le Parti démocrate-chrétien trouve bizarre que l'on veuille faire voter les commissaires alors que le Conseil administratif ne veut pas que ses objectifs aillent au-delà de la commission des finances; cela vient d'être rappelé à la commission. Donc, abstention.

Comme il s'agit d'un document de travail qui est amené à changer, A gauche toute! défend l'idée d'en prendre acte, sans demander de vote. A gauche toute! ne votera donc pas.

5568

SÉANCE DU 16 MARS 2009 (soir)
3^e plan financier d'investissement 2008-2019

Vote

Personnes qui acceptent le 3^e PFI du Conseil administratif portant sur les années 2008-2019 en l'état: 5 oui (3 S, 2 Ve) et 9 abstentions (2 UDC, 2 L, 1 R, 2 DC, 2 AGT).

Document de travail

D-39 – Troisième plan financier d'investissement 2008-2019

Rapport de la commission des sports et de la sécurité chargée d'examiner le 3^e plan financier d'investissement 2008-2019 pour ce qui concerne le sport.

Rapport de M. Alexandre Chevalier.

La commission des sports et de la sécurité, sous la présidence de M^{me} Nathalie Fontanet, a étudié le 3^e plan financier d'investissement 2008-2019 (PFI) lors de sa séance du 6 mars 2008.

Le rapporteur remercie chaleureusement M^{me} Gisèle Spescha pour l'excellent travail effectué lors de la prise des notes de séance.

Note du rapporteur

Ce rapport concerne uniquement la partie du PFI consacrée au sport. Un autre rapport sera rendu concernant le département de M. Maudet et les aspects liés à la sécurité.

Séance du 6 mars 2008

Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, accompagné de ses collaborateurs

Le magistrat commence par faire un commentaire d'ordre général rappelant ainsi qu'il a eu l'occasion de présenter sa politique en matière de sport lors du Forum des sports, car il y définissait ses objectifs pour les quatre années à venir.

Il regrette que certains commissaires, inquiets par sa politique, n'y aient pas assisté. Le discours prononcé à cette occasion sera dès lors envoyé aux commissaires. Il rappelle que l'expérience a été très appréciée par les milieux sportifs.

Concernant le PFI, le magistrat rappelle qu'il a été, pour l'essentiel, élaboré sous la direction de M. Hediger. Il va y apporter quelques modifications.

M. Voirol assure la continuité, vu qu'il était déjà là lors de la précédente législature. Ce dernier donnera donc des précisions supplémentaires du point de vue technique. Des mises à niveau sont nécessaires, car des installations sont obsolètes.

En ce qui concerne le football, il faut parler des terrains synthétiques qui permettraient d'augmenter la fréquentation des terrains.

Pour ce qui est des nouveaux objets, il y a lieu de mentionner l'extension du centre sportif du Bois-des-Frères, la création d'une salle multisports sur l'esplanade des Vernets et l'installation d'un bassin extérieur de 25 m aux Vernets.

La présidente fait remarquer que ce sont des projets de substitution.

M. Voirol dit qu'ils sont effectivement indiqués comme tels dans la documentation.

M. Tornare annonce qu'il souhaite mettre le turbo concernant les sports de rue. Le Conseil municipal sera saisi de propositions allant dans ce sens.

M. Kanaan relève que le département estime que le nouveau processus qui consiste à traiter le PFI dans les commissions spécialisées est très intéressant. Il précise que, dans la perception générale, la priorité va à la réfection du patrimoine existant. Il convient notamment de répondre aux obligations légales concernant la sécurité. Des objets nouveaux sont également prévus, et ceux-ci correspondent à des choix. A noter qu'il est ici question du 3^e PFI.

La commission passe à l'étude du document lui-même.

Page 15 – Graphique général

Les commissaires constatent qu'il n'y a pas grand-chose affecté aux sports.

M. Voirol dit que c'est une réalité.

Un commissaire aimerait savoir si cette part est appelée à augmenter.

Le magistrat répond qu'il se battra pour cela.

M. Voirol rappelle que le dernier investissement fait dans le domaine des sports a été la salle du centre sportif du Bois-des-Frères, inaugurée en 2004. Il faut dire qu'on a un peu vécu sur des rénovations et sur de l'acquis. Il y a eu la Queue-d'Arve, et il y a maintenant le crédit pour la patinoire.

Page 18 – Graphique général

La présidente relève que le «camembert» indique des chiffres bien plus bas que ce que l'on pourrait souhaiter.

M. Tornare explique que beaucoup d'argent avait été mis pour la culture dans les PFI et dans les plans financiers quadriennaux. Par la suite, ces montants, suite au refus du peuple, n'ont jamais été utilisés, par exemple pour le nouveau Musée d'ethnographie. Tout cela est donc un peu théorique.

Page 20 – Projets prioritaires

La présidente constate, pour ce qui est des projets prioritaires, que la part dévolue aux sports reste à 4%. Cela n'a donc pas bougé.

M. Tornare affirme qu'il va essayer de faire bouger dans le bon sens.

Page 23 – Répartition des projets de substitution

M. Voirol explique qu'un projet non retenu à ce niveau-là veut dire qu'il n'est pas fixé dans le temps. Cela ne veut pas dire que le projet en question a été oublié.

Page 26 – Chiffre 50

La présidente relève que deux objets ont été retenus: le stade de Frontenex et la Queue-d'Arve.

Le magistrat précise que le cas du stade de Frontenex est urgentissime.

Un commissaire demande si, au vélodrome, les 30 cm qui manquent vont être ajoutés afin de rendre cette installation conforme aux normes des compétitions internationales.

M. Voirol répond que cela ne sera malheureusement pas possible, par manque de place.

Page 38 – Chiffre 50

La présidente voit que des crédits qui avaient été votés par le Conseil municipal sont encore planifiés pour les années à venir.

Pour le Tennis Club Drizia, c'est ce que le Conseil municipal a voté.

Un(e) commissaire demande ce que veut dire «SPO».

M. Voirol explique qu'il s'agit du crédit multipack dont le Conseil municipal avait été saisi sous l'ancien magistrat et qui concernait plusieurs objets. Il montre, pour mémoire, le document qui avait été distribué à l'époque.

Page 58

La présidente fait remarquer que figurent le projet de rénovation partielle et la mise en conformité de la patinoire.

Un commissaire demande si ces projets ne devraient pas plutôt figurer dans les pages bleues.

M. Kanaan répond par l'affirmative et il ajoute que c'est en fait une photo de ce qui était juste avant le vote du crédit.

Page 77

M. Voirol explique que l'on se trouve actuellement dans une phase de transition, puisque le 4^e PFI est en train d'être élaboré. A noter que le projet de transformation du stade Picot y sera mis en priorité 2. D'un autre côté, certains objets qui sont en priorité 2 dans le 3^e PFI vont être mis en priorité 1 dans le 4^e PFI.

Un commissaire demande si les études sont faites en interne.

M. Voirol répond que les trois quarts des fiches des objets du PFI (une fiche comprend 4 pages) sont gérés par un des services compétents (bâtiments, énergie, etc.). C'est en lisant les fiches individuelles que l'on retrouve le crédit de l'objet. Les sommes qui figurent ici sont un résumé du tout. Par exemple, pour la mise en conformité du stade de Frontenex, les 200 000 francs prévus en 2008 sont considérés comme un crédit d'étude, puis il y a 1,3 million en 2009. Certaines fiches ne correspondent qu'au crédit d'étude, car on n'est pas sûr d'aller de l'avant.

Page 78

La présidente constate qu'il y a enfin quelque chose de prévu pour les bâtiments du stade du Bout-du-Monde, mais que le premier projet n'est que pour 2011.

Le magistrat affirme qu'il va essayer d'accélérer les choses.

M. Voirol explique que la problématique du Bout-du-Monde est compliquée. Il y a, en effet, une multiplicité d'espaces, de lieux, etc. C'est vrai que l'on va essayer d'anticiper les travaux. La Télévision suisse romande (TSR) a fait savoir qu'elle n'était plus en mesure de filmer un match international de basket, en raison des différentes lignes marquées au sol. Cela pose donc un problème. Il y a aussi des bâtiments provisoires qu'il faut mettre aux normes. Toute la partie située entre la buvette et le pavillon des sports doit être refaite, de même qu'une autre partie. Ce sont là deux objets. Les dates posées le sont par rapport à l'équilibre du PFI. Il faudra donc les redéfinir.

M. Tornare affirme encore que 2011, c'est trop tard.

Un commissaire demande si c'est bien le bâtiment des gardiens et les vestiaires qui seront rénovés.

M. Voirol précise que les vestiaires qui se trouvent sous la buvette sont prévus dans le 4^e PFI. Ce qui figure pour 2015 est ce qui se trouve entre la zone en bitume et la zone stabilisée.

Ce même commissaire demande ce qu'il en est alors du bâtiment des gardiens.

M. Voirol répond que la priorité est donnée au pavillon des sports et au bâtiment des gardiens. La deuxième étape prévoit le remplacement du terrain stabilisé par du synthétique.

Un autre commissaire est étonné de la somme de 1,4 million pour la construction du terrain synthétique.

M. Voirol dit que le synthétique en tant que tel coûte cher à la construction, mais l'entretien est moins onéreux. En se référant au stade du Bois-de-la-Bâtie, où les travaux ont déjà été effectués, il estime qu'il faut compter grosso modo entre 1,2 et 1,8 million.

Ce commissaire fait remarquer que les baraques des gardiens sont en bois.

M. Voirol explique qu'il y a aussi la séparation des eaux à prévoir. En fait, le département donne un besoin, indique ce qui est à faire. Puis les services compétents estiment, dans une première phase, un coût et celui-ci doit être affiné par la suite. Si on prend, par exemple, le bâtiment qui va du pavillon des sports jusqu'à la buvette, on peut dire qu'il nécessite beaucoup de travaux et que cela coûte vite cher.

Un autre commissaire aimerait savoir ce que signifie «couverture du stade de Richemont».

M. Voirol rappelle que le hockey sur gazon est pratiqué au stade de Richemont. En hiver, les joueurs doivent s'entraîner au pavillon des sports. L'idée est donc de couvrir le stade de Richemont d'une bulle, telle que celle qui recouvre certains tennis. Cela permettrait de libérer des surfaces au pavillon des sports pour d'autres utilisateurs.

M. Tornare pense que 2012, c'est très tard. Il faut donc tout revoir; 73 millions d'investissement, en 2007, ce n'est pas beaucoup.

Page 79

Un commissaire aimerait savoir dans quels quartiers est prévue l'acquisition de deux patinoires.

M. Voirol précise tout d'abord que ce seront les mêmes que celle qui est aux Charmilles. Le Conseil municipal avait été saisi d'une demande de crédit pour trois patinoires. La première a été installée aux Charmilles. Une est prévue à la place du Pré-l'Evêque, là où il y avait la poste. Le Service des sports étudie les possibilités d'emplacements adéquats pour la troisième. Il faut savoir que ces patinoires connaissent un très grand succès. Cela fait vivre un quartier. La patinoire de la place du Rhône est, quant à elle, une patinoire saisonnière, ce qui n'est

pas du tout la même chose. Les patinoires dont il est question ici constituent un lieu de rencontre autour d'un emplacement sportif et ludique.

Une commissaire souhaite avoir une explication sur l'étude pour la surélévation des bâtiments administratifs.

M. Voirol explique que c'est une ligne qui a été mise par son prédécesseur, mais qu'il cautionne aujourd'hui. C'était dans la tendance de fond d'un développement du Service des sports. S'il fallait accueillir aux Vernets davantage de personnes pour l'administration, ce ne serait actuellement pas possible, par manque de place. Il faudrait donc envisager une surélévation des bâtiments. Ce n'est cependant pas une priorité, car il n'y aura pas d'augmentation d'effectif.

Un commissaire demande quel service s'occupe de toutes ces études de travaux. Si M. Tornare veut mettre le paquet pour faire avancer ces travaux, qu'est-ce qui est possible de faire?

M. Voirol répond que le Service des sports a certaines compétences, mais il ne peut pas se passer des services spécialisés, par exemple le Service d'architecture, le Service des bâtiments, etc.

Le magistrat dit que c'est possible d'aller de l'avant s'il y a une volonté politique.

M. Kanaan affirme qu'une centralisation des compétences est tout à fait logique. Pour les nouvelles écoles, par exemple, c'est aussi le Service d'architecture qui est compétent, ce qui est normal. Il y a un effet d'engorgement au Service des bâtiments, car il doit s'occuper à la fois de l'entretien courant et de tous les chantiers de rénovation et de transformation. Chaque fois qu'un PFI arrive à bout touchant, dans un premier temps, tous les départements essaient de placer leurs projets en premier.

M. Voirol ajoute qu'il arrive que des propositions de crédit soumises au Conseil municipal soient ensuite traitées en interne. Cela va plus vite. A noter, toutefois, que la collaboration avec le Service des bâtiments est excellente.

Un commissaire demande si les terrains stabilisés vont être remplacés par des terrains en synthétique.

M. Voirol répond que, à l'époque, on disait qu'il fallait du stabilisé. Cependant, il a été prouvé aujourd'hui qu'il y a deux surfaces utiles pour la pratique du football: l'herbe et le synthétique. Pourquoi choisir le synthétique plutôt que le gazon naturel?

Parce que ce dernier est impraticable lorsqu'il pleut, alors que le synthétique permet de jouer par tous les temps et, de ce fait, de démultiplier les matchs sur la durée. Plus de la moitié des clubs de l'Association cantonale genevoise de football ont constaté que, s'il fait mauvais temps trois week-ends de suite, plus aucun match ne peut être disputé.

M. Tornare dit que, pour des raisons écologiques, il ne souhaite pas que l'on développe trop les terrains synthétiques.

M. Kanaan est d'avis qu'il faut faire un écobilan comparé, afin de pouvoir se rendre compte.

Page 120 et suivantes – Projets de substitution

La présidente, concernant les projets de substitution, fait remarquer que, si le magistrat souhaite les faire remonter dans la liste, il va devoir faire procéder à un échange.

M. Tornare répond qu'il y aura effectivement des choix à faire.

M. Voirol précise qu'il faudra enlever ou modifier des objets à l'intérieur du Service des sports. Des objets viendront ensuite dans les autres départements.

M. Kanaan explique qu'il y a parfois des objets qui sont mis en priorité 2, car ils ne sont pas mûrs. Par exemple, l'extension du centre sportif du Bois-des-Frères dépend de la liaison avec la Ville de Vernier. Lorsqu'un accord sera trouvé, cet objet pourra être remonté en priorité 1.

Le magistrat ajoute qu'il faut maintenant engager des discussions avec les communes périphériques pour créer des centres sportifs, car il n'y en a pas assez. Les petites communes commencent à comprendre la problématique.

Il faudra assez rapidement arriver à avoir davantage de partenariats avec des communes telles que Carouge, Lancy, etc. On va essayer d'accélérer les choses avec M. René Longet, à Onex, et M^{me} Monique Boget, à Meyrin, car ce n'est plus possible que la Ville de Genève agisse toute seule.

M. Voirol dit que la réfection du terrain de football au parc Trembley va rester en priorité 2. L'objet à lancer et à exécuter le plus rapidement est la création d'une salle multisports et d'un parking aux Vernets, car cela se situe sur le territoire de la Ville, ce qui est donc plus facile à réaliser. Le centre sportif du Bois-des-Frères étant sur une autre commune, c'est, comme on vient de le voir, plus compliqué. Quant à la création d'un nouveau bassin de 25 m, elle peut être réalisée avec les surfaces dont on dispose.

Un commissaire est surpris de ne voir nulle part figurer une salle multisports aux Pâquis.

M. Voirol répond qu'il ne voit pas où elle pourrait être créée.

M. Kanaan dit qu'un espace de quartier est prévu à Sécheron.

Le magistrat pense que c'est une bonne idée d'envisager d'y mettre une salle multisports.

Ce même commissaire demande pourquoi ne pas plutôt prévoir un bassin de 50 m aux Vernets.

M. Voirol répond que c'est pour une raison de place. Si la Voirie – Ville propre déménageait, on pourrait y songer, mais ce n'est actuellement pas possible de prévoir plus de 25 m.

Le commissaire aimerait savoir s'il serait possible de construire derrière les bâtiments de la Queue-d'Arve. Là où il y a un parking d'environ 100 voitures.

M. Voirol explique que le parking est à la disposition de la Voirie – Ville propre, ce n'est donc pas un parking public. La Voirie permet que d'autres l'utilisent lorsqu'il y a des manifestations.

L'emplacement n'est pas suffisant pour prévoir un agrandissement, car il y a le terrain d'aventure entre les deux.

Une commissaire demande s'il serait possible de mettre des tables à la piscine de Varembe. Ce n'est, en effet, pas très joli actuellement, car il n'y pas d'herbe et il fait trop chaud en été.

M. Voirol relève que c'est la seule piscine de la ville où il y a une pataugeoire importante. Il y a peut-être des choses à améliorer. En termes de fréquentation, il faut admettre que, l'été, il n'y a pas énormément de mamans qui viennent avec leurs enfants. Il y a beaucoup de personnes qui viennent à midi. Il y a davantage d'enfants au Lignon et à Carouge. Cela ne veut pas dire qu'il ne faille pas laisser l'espace enfants.

Un commissaire estime qu'il n'y a pas tellement de raison d'axer sur la création d'un centre sportif, mais qu'il vaut mieux aller jusqu'au bout dans la démarche sportive.

M. Voirol pense qu'il est possible de trouver un juste équilibre. A l'intérieur, on peut avoir un toboggan, sans forcément prévoir des aménagements lourds. C'est un choix à faire.

M. Tornare fait savoir que les pataugeoires ont été confiées au Service des sports.

M. Kanaan précise qu'il s'agit de l'aspect technique de celles-ci. Il y a, sur le territoire de la Ville de Genève, 11 pataugeoires et trois piscines couvertes.

Le magistrat annonce qu'il est interdit de fumer au boulodrome depuis le 1^{er} février dernier. Il va envoyer une lettre à tous les clubs pour faire connaître cette interdiction et il ajoute qu'on ne peut pas faire du sport et fumer.

La présidente demande si le Service des sports s'occupe du restaurant des Vernets, resté vide. La dame bénévole pour Genève Natation est interpellée tous les jours à ce sujet, et les conseillers municipaux le sont aussi à tout moment.

M. Kanaan dit que c'est très difficile de trouver un candidat à la reprise, car les horaires sont difficiles. Il y a eu deux appels d'offres. Des gens sont venus voir, mais ils sont repartis aussitôt.

M. Voirol ajoute qu'il y a des contraintes liées au contrat. Certains sont toujours en négociation avec la Gérance immobilière municipale.

Dans le contrat du précédent tenancier (M. Curchod), qui est resté vingt-cinq ans, une clause stipule que le futur tenancier devra lui verser 100 000 francs pour les investissements faits. Certaines personnes intéressées ont dit qu'elles ne voulaient pas payer cette somme pour ce qui a été fait. Par ailleurs, des travaux sont en train d'être terminés dans les sous-sols. La Gérance immobilière municipale dit aux personnes intéressées qu'elles doivent prendre une coquille vide et l'aménager, pour un contrat de trois à cinq ans. A l'époque, le loyer correspondait à un pourcentage du chiffre d'affaires. Il est maintenant fixé à 10 000 francs par mois. Quand le bâtiment est ouvert au public, même si ce n'est qu'en partie, il faut que le restaurant soit également ouvert. Tous ces paramètres font que certaines personnes sont plus ou moins résistantes ou attendent de pouvoir négocier.

M. Kanaan affirme qu'il y aura des buvettes pour le championnat. Les pénalisés sont les utilisateurs ordinaires.

M. Tornare fait savoir qu'il a été demandé à M. Aegerter d'agir rapidement.

Un commissaire demande ce que fait la Ville suite à diverses motions votées au Conseil municipal concernant les TPG.

M. Kanaan répond que la Ville a poussé les TPG à fonctionner sur un contrat à prestation. Aujourd'hui, des lignes de quartier font l'objet d'un contrat séparé. Mettre au point un réseau prend beaucoup de temps. Il faut dire que les Vernets sont mieux desservis depuis qu'il y a le tram. Ce que la Ville peut améliorer, et doit donc y réfléchir, c'est la nature du chemin piétonnier. Elle doit aussi revoir la signalétique.

Ce même commissaire estime que la Queue-d'Arve, le soir, est un véritable coupe-gorge.

M. Voirol rappelle que le Service des sports a lancé, il y a quatre ou cinq ans, une campagne publicitaire: la ligne des sports. Cette ligne touchait tous les grands centres sportifs de la Ville. A noter que l'on peut se rendre aujourd'hui des Vernets à Varembe en un quart d'heure.

Le commissaire relève qu'il y a moins de desserte le soir et les week-ends.

M. Kanaan affirme qu'il va essayer d'étudier la desserte et de voir ce qui peut être fait avec les TPG.

Discussion et vote

Une discussion a lieu au sein de la commission pour savoir comment procéder au vote de ce plan financier d'investissement.

La présidente fait savoir que la commission de l'aménagement et de l'environnement s'est rendu compte qu'elle avait peu de pouvoir et qu'elle a décidé de s'abstenir.

Un commissaire libéral rappelle que, lorsqu'il a été demandé de renvoyer le PFI dans les commissions spécialisées, il a été dit que ces dernières pourraient modifier l'ordre des priorités. Par ailleurs, il fait savoir que la commission du logement a décidé, par groupes, de ne pas voter, mais de se contenter de prendre acte du document.

Un commissaire socialiste dit que, à la commission des travaux, tous les groupes ont pris acte du PFI. Il y a eu vote, mais tout le monde s'est abstenu. Il s'agit en fait d'un document d'information, rien de plus.

Suite à l'évocation des procédures dans d'autres commissions, il est décidé, avant toute chose, de passer à la déclaration des partis sur le PFI.

Le Parti socialiste prend acte de ce 3^e PFI. Vu que ce dernier a été élaboré lors de la précédente législature, le Parti socialiste encourage le magistrat à persévérer dans ses priorités. Il est également d'avis qu'il faut un nouveau bassin de natation, mais il préférerait un bassin de 50 m. Par ailleurs, le Parti socialiste demande que la part des sports soit plus importante à l'avenir.

Le Parti libéral constate que le sport est malheureusement le parent pauvre de ce 3^e PFI.

Les libéraux se rendent compte avec inquiétude que, concernant le sport de rue notamment, il y a une volonté du magistrat de continuer à faire un mélange entre le sport et le social. Par ailleurs, les libéraux aimeraient que, lorsque des structures sportives sont améliorées, il soit tenu compte des normes internationales dans le domaine du sport.

Le Parti radical déplore également, comme annoncé par le groupe libéral, le budget misérable pour les sports. Le magistrat pourrait également faire valoir que son budget est six à sept fois moins important que celui consacré à la culture. Les rares projets ne sont pas prévus avant quatre ou cinq ans. Le groupe radical s'abstiendra donc de voter ce PFI.

Le Parti démocrate-chrétien abondera dans le sens de ce qui vient d'être dit: manque cruel de ressources et trop faible budget accordé aux sports. Il prend acte de la volonté du magistrat de redéfinir des priorités, car 2011 est une échéance beaucoup trop éloignée. Il y a effectivement nécessité de recentrer des priorités.

En outre, le Parti démocrate-chrétien souhaite que le sport de rue soit davantage reconnu et qu'il ne soit plus systématiquement traité d'un point de vue social. Il relève toute la relativité de ce 3^e PFI, qui s'étend jusqu'à 2019 alors que, dès 2011, ce seront d'autres magistrats qui en seront chargés. Le Parti démocrate-chrétien s'abstiendra donc de voter ce PFI.

Le groupe des Verts rappelle qu'un ancien membre du Conseil municipal et commissaire de cette commission faisait remarquer le grand développement de la pratique du sport populaire, mais que les infrastructures n'avaient pas suivi. En fait, l'accélération n'a pas été comme elle aurait dû l'être. Les Verts prennent acte que le magistrat entend maintenant accélérer les choses. Il faudrait que les sports de rue soient réattribués au Service des sports. Le commissaire des Verts tient également à relever que la commission apprend que le 4^e PFI est pratiquement prêt et qu'elle étudie le troisième.

Ainsi, le 3^e PFI va être renvoyé à la commission des finances, alors que le quatrième sera déjà pratiquement terminé.

L'Union démocratique du centre fait remarquer que, à teneur de l'article 37 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes, le plan d'investissement n'est pas soumis au vote. L'Union démocratique du centre ne votera donc pas ce PFI et fera en outre une déclaration en séance plénière.

Le groupe A gauche toute! préfère s'abstenir de toute déclaration.

La présidente tient, par ailleurs, à faire une remarque générale sur l'étude de ce 3^e PFI 2008-2019. En effet, la commission s'est réunie pendant une heure et demie et il y a 10 commissaires présents. Cela a un coût. C'est regrettable de devoir étudier un document sur lequel la commission n'a aucune prise. Il y a donc lieu de s'interroger sur le travail de celle-ci. Les commissaires ont posé beaucoup de questions de curiosité, mais la commission, en tant que telle, n'a pas pu se prononcer sur les priorités.

Concernant l'opportunité de voter de manière formelle sur le document présenté en commission, il est rappelé par plusieurs commissaires qu'il s'agit, au départ, d'une déclaration et qu'il n'est pas cohérent de voter cet objet en dehors d'une prise de position formelle, comme celle faite par la déclaration des différents groupes.

La présidente soumet donc à la commission la proposition de ne pas voter sur cet objet.

Mise aux voix, la proposition de ne pas voter sur cet objet est acceptée par 9 oui (1 AGT, 2 Ve, 2 S, 1 DC, 1 R, 1 L, 1 UDC) et 1 abstention (L).

M. Christian Zaugg, président de la commission des finances (AGT). Je tiens, en tant que président de la commission des finances, à remercier le Conseil administratif de la disponibilité dont il a fait preuve et, en particulier pour ma commission, M. Rémy Pagani, vice-président du Conseil administratif, ainsi que M. Philippe Meylan, directeur du Service des bâtiments.

Je remercie également M^{me} Frédérique Perler-Isaaz de la qualité de son rapport, comme toujours fort bien étayé et très complet. J'adresse également l'expression de ma vive reconnaissance à tous les rapporteurs ou rapporteuses de commissions spécialisées qui ont réussi à produire des textes qui, tout en restituant le contenu des auditions et des discussions internes à ces commissions, sont restés dans les trois ou quatre pages demandées par la commission des finances, ce qui a permis ainsi leur lecture facilitée.

Le message a donc bien passé, et je souhaite vivement qu'il en soit de même pour le 4^e plan financier d'investissement (PFI), qui est encore à l'examen dans certaines commissions.

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz, rapporteuse (Ve). Mesdames et Messieurs, je tiens à vous dire quelques mots en tant que rapporteuse sur cet objet. Vous vous doutez bien que nous, les Verts, trouvons extrêmement important que l'étude du PFI se fasse tant à la commission des finances que dans les commissions spécialisées. Là, vous voudrez bien me pardonner le retard dans la restitution de mon rapport, qui s'est, si je puis dire, «téléscopé» avec l'étude du budget 2009. Ayant pris le rapport général sur le budget, il a fallu que j'y mette une priorité.

S'agissant de ce deuxième rapport sur le PFI, il convient d'avoir à l'esprit un certain nombre de points, dont, premièrement, la méthodologie qui a été décidée pour l'élaboration de ce 3^e PFI. Le 1^{er} PFI était un plan très attendu en 2004, lequel a été étudié de manière approfondie et dont la rapporteuse était une certaine M^{me} Sandrine Salerno, qui avait rédigé un excellent rapport. Le 2^e PFI est passé tout droit, si je puis dire. Ce 3^e PFI, quant à lui, a fait l'objet d'une méthodologie d'étude qui a laissé un peu perplexes la plupart des conseillères et conseillers municipaux.

Ainsi, sachant que l'étude du 4^e PFI s'est superposée avec l'étude du présent 3^e PFI, il conviendrait, pour le 5^e PFI, de réunir l'ensemble des présidents de commissions, afin de convenir d'une méthode qui puisse donner satisfaction à tous et toutes. En effet, à la lecture des rapports des commissions spécialisées, et malgré les propos du président de la commission des finances, j'ai constaté une certaine confusion, si ce n'est un certain ennui face à l'étude de cette brochure contenant l'ensemble des investissements possibles. Un certain nombre de remarques ont été formulées dans le premier rapport et d'autres figurent dans le présent rapport.

Nous avons donc pris soin, en commission des finances, de travailler certaines questions très en détail. Aussi, je vous recommande vivement, si cela n'est pas déjà fait, de bien vouloir relire les conclusions du premier rapport ainsi que celles du présent rapport, pour vous préparer à l'étude du rapport suivant. Voilà pour le chapitre sur la perplexité...

Je souhaiterais également partager une autre réflexion en ma qualité de rapporteuse. Il s'agit de donner un sens à cette étude, afin que les élus ne s'épuisent pas et qu'ils suivent le fil des remarques et des préoccupations précédentes. En l'occurrence, la commission des finances a été très préoccupée, non par le catalogue des priorités du Conseil administratif, mais plutôt – et c'est un peu paradoxal par rapport à l'étude du 1^{er} PFI – par les raisons pour lesquelles nous n'arrivons pas à dépenser l'enveloppe des 95 millions d'investissement prévue aux budgets. Cela, alors même que nous avons pris du retard dans la rénovation du patrimoine, en particulier des logements de la Ville de Genève, et qu'il existe tant d'autres investissements fort utiles à opérer mais qui ne peuvent l'être, en regard des quelque 2 milliards que représente le PFI.

En tant que rapporteuse, si je milite pour que l'étude de ce PFI se fasse tant à la commission des finances que dans les commissions spécialisées, c'est pour une question de maîtrise. Le président de la commission des finances l'a rappelé: les conseillers administratifs et la conseillère administrative, ainsi que les directeurs et directrices de départements, se sont déplacés dans les différentes commissions pour nous expliquer leurs priorités et nous dire comment ils voyaient l'avenir pour les douze, voire les quinze prochaines années, tandis que le PFI suivant est déjà déposé. Alors, soit le Conseil municipal choisit d'étudier ce PFI, de le comprendre et de suivre les préoccupations du Conseil administratif, voire de l'adapter à nos priorités et programmes politiques, soit c'est le Conseil administratif et l'administration qui maîtriseront seuls cet outil. Or, vous en conviendrez, ce serait fort dommage que ce train d'investissements nous échappe, que nous votions selon l'humeur du jour les propositions du Conseil administratif... Ce serait regrettable parce que, derrière le PFI, il y a le budget financier quadriennal, il y a toutes les charges de la Ville de Genève et surtout la dette, et sachant qu'investissements riment avec intérêts il nous revient à nous, Conseil municipal, de réguler les investissements en fonction de l'endettement de la Ville.

Le PFI est un outil de planification et il est important pour nous, Conseil municipal, de connaître les orientations du Conseil administratif, pour pouvoir nous adapter, comme je le disais, en fonction des priorités politiques de chaque groupe. On voit donc très clairement l'utilité de l'étude dans les commissions, qui nous permet de nous approprier cet outil, afin de définir et de valider une véritable politique d'investissement, par un arbitrage réfléchi et non au coup par coup, en ayant une vue d'ensemble et une réflexion commune.

Voilà ce que j'avais à dire en tant que rapporteuse. Je reprendrai la parole ultérieurement pour donner la position du groupe des Verts.

Premier débat

M. Gérard Deshusses (S). Je dirai quelques mots par rapport à ce 3^e PFI. Tout d'abord, notre groupe souhaite désormais que le PFI, qui est annuel, soit présenté en même temps que le budget. Cela nous paraît absolument nécessaire, cela va dans le sens d'une meilleure efficacité.

Deuxièmement, nous sommes extrêmement attachés au fait que les commissions spécialisées se penchent sur ce document. La raison en est toute simple: de fait, dans cette chambre délibérative, nous recevons trois documents qui sont essentiels et à propos desquels nous procédons à trois actes politiques qui sont cruciaux. L'un est le vote du budget, le deuxième est l'acceptation des comptes et le troisième est la prise de connaissance du PFI. Tout le reste est secondaire. Nous perdons souvent un temps fou dans des disputes polémiques, alors que nous aurions beaucoup mieux à faire, à savoir nous plonger dans ces trois documents et les étudier. Sur le plan de la gestion de notre commune, je dirai d'ailleurs que le document le plus important est le PFI.

Par ailleurs, le groupe socialiste se refuse absolument à faire de la commission des finances une commission de supercommissaires ou de «barons», comme on le disait autrefois. C'est pourquoi nous tenons à étudier ces trois documents dans les commissions spécialisées, permettant à l'ensemble de ce plénum de se les approprier. Ce d'autant que le renouvellement des personnes au sein de notre délibératif est extraordinairement rapide, la moitié, voire les deux tiers des conseillères et conseillers municipaux démissionnant en cours de législature. L'appropriation de ces documents est absolument nécessaire, ou alors on se décrète soi-même conseiller ou une conseillère municipale de deuxième zone. Conformément à l'esprit démocratique que je défendais tout à l'heure, je crois que ces documents doivent être étudiés par l'ensemble des conseillères et conseillers municipaux dans les commissions où ils siègent. C'est important ne serait-ce que pour le bon fonctionnement de cette chambre délibérative. Sinon, le pouvoir est laissé au mieux à quinze personnes qui siègent à la commission des finances. Certes, ce serait plus rapide et l'exécutif serait sans doute satisfait d'avoir en face de lui quinze personnes, plutôt que quatre-vingts. Mais à quoi serviraient alors les soixante-cinq autres personnes qui viendraient perdre leur temps ici?

C'est donc par souci démocratique que le groupe socialiste insiste pour que ces trois documents, même si cela prend du temps, passent par les commissions spécialisées. Il en va de la santé même de notre démocratie.

En ce qui concerne le PFI, il est vrai que, bon an, mal an, nous votons 90, 95, 100 millions d'investissements et que nous n'en dépensons que 75, pour des raisons que nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer, qui sont multiples et qui ne sont pas toujours clairement définies, mais il en est ainsi. Le plus intéressant, c'est que les PFI successifs se ressemblent à s'y méprendre, et cela pour une raison principale qui est due aux contraintes auxquelles la commune est soumise en matière d'investissement, comme d'ailleurs dans tous les autres domaines. Ces contraintes viennent le plus souvent de la politique cantonale qui impose à certains moments des travaux, de la société qui évolue et qui impose aussi certains investissements, et de l'état même de notre patrimoine financier et administratif. Raison pour laquelle la latitude laissée au Conseil administratif est finalement très étroite.

Pour nous, groupe socialiste, ce qui est prioritaire en période de crise – et nous entrons dans une crise qui risque de durer – c'est tout d'abord de s'attaquer à la question du logement, parce que, là, nous avons effectivement un problème. Or, il ressort de l'étude des derniers PFI que, chaque année, quelque 10 millions sont consacrés au logement, ce qui représente au mieux 8, 9 ou 10% par rapport à l'enveloppe votée, ou 12% en regard des 75 millions que nous dépensons effectivement. Pour nous, groupe socialiste, il est fort dommage que nous n'arrivions pas à faire mieux.

Nous comprenons bien que, lorsqu'on met en place des nouvelles voies de tram, par exemple, des aménagements de surface vont être imputés sur les budgets d'investissements de la Ville. C'est évident. Mais nous recommandons que ces aménagements soient faits de façon extrêmement économique. Au lieu du luxe, on peut choisir des revêtements simples, efficaces, qui durent tout autant. C'est là une question de priorités.

Nous avons cru comprendre en commission des finances – mais avons-nous bien compris? – que le magistrat Rémy Pagani était prêt à investir passablement et même à développer, s'il le pouvait, une véritable politique anticyclique. Soyons clairs: le groupe socialiste y est tout à fait favorable et si, d'aventure, nous devons investir plus que prévu, si ces investissements étaient intelligents, pratiques et s'ils contribuaient à relancer l'économie, nous applaudirions des deux mains, surtout si dans le même temps cela permettait de sauver l'emploi. Mais nous attendons de voir, car pour l'heure nous votons 95 millions et nous ne réalisons que 75 millions de francs! Comment, dans ces conditions, imaginer dépenser encore plus que l'enveloppe votée?

Je relèverai encore un autre point et je crois, Monsieur Pagani, que mes propos vous intéresseront au premier chef. Votre prédécesseur, M. Ferrazino, nous avait dit une fois que les moyens financiers de la Ville étant de plus en plus restreints, il appartenait aux élus du délibératif de choisir les projets... Or nous,

groupe socialiste, n'entendons pas procéder de cette manière. Nous aimerions au contraire que les prochains PFI laissent apparaître dans les meilleurs délais des projets importants, intelligents, ayant un sens pour la collectivité. Nous sommes prêts, Madame et Messieurs les conseillers administratifs, à soutenir des projets cohérents, qui suivent une ligne politique. Mais les choix à faire doivent s'inscrire dans une démarche, dans une réflexion qui soit la vôtre! Nous n'entendons pas faire nos emplettes et notre marché au milieu d'un cocktail de propositions disparates. Il vous appartient de déterminer la ligne, puis, s'il faut choisir, nous le ferons, mais dans un cadre précis que vous aurez tracé. Et, encore une fois, ce que nous préférons, c'est pouvoir investir un maximum.

M. Alexandre Chevalier (L). Que dire sur ce PFI? Tout d'abord, qu'il est un bon instrument. C'est un bon instrument en mains des commissaires de la commission des finances et des commissions spécialisées, ainsi que de l'ensemble des conseillères et conseillers municipaux. Mais, malheureusement, un PFI en cache toujours un autre, puisque ces plans se succèdent annuellement. Ainsi, nous discutons actuellement du 3^e PFI, alors que la commission des finances étudie déjà le 4^e PFI. Quant au cinquième, si je ne m'abuse, il arrivera sous peu. Comme l'a dit M. Deshusses, nous désirons que cette fois il nous parvienne en même temps que le budget, afin que nous puissions l'étudier en parallèle.

Dans ce document, nous observons que certaines priorités se décalent d'année en année, ce qui a été notamment le cas pour des projets du Service des sports, comme nous l'a expliqué M. Tornare à la commission des sports et de la sécurité. A cet égard, le groupe libéral ne rejoint pas complètement les propos de M. Deshusses et du groupe socialiste: nous considérons qu'il appartient aussi aux conseillers municipaux, si on leur demande leur avis, de dire vers quels types de priorité ils veulent s'orienter. Certains magistrats sont à l'écoute, comme le montre le débat de longue haleine qui a lieu depuis plusieurs années à la commission des sports et de la sécurité, au sujet d'un certain nombre d'installations sportives que nous considérons comme importantes et qui doivent être mises aux normes. Si ces travaux ne sont pas inscrits au 3^e ni au 4^e PFI, promesse a été donnée que ce sera fait au 5^e PFI.

En parlant de promesses, permettez-moi, au nom du groupe libéral, de revenir à ce problème d'investissement qui a été évoqué tout à l'heure et de rappeler qu'il existe non seulement un problème d'investissement, mais également un problème d'absorption. Comme on a pu le voir plusieurs fois sur les graphiques qui nous sont présentés, il existe en matière d'investissements une espèce de bosse – la «bosse du chameau», me souffle-t-on – qui, comme l'a reconnu M. Pagani, lors de son audition par la commission des finances, se déplace d'année en année.

Ainsi, on se rend compte que les investissements ne peuvent pas se faire parce que la capacité d'absorption n'est pas assez grande. On passe donc d'un projet d'investissement à un rêve, si je puis dire, à l'idée d'entamer quelque chose un jour, mais sans savoir quand finalement cela pourra être fait, puisque les projets ne se réalisent pas dans l'ordre et qu'il y a, comme on l'a dit, cette bosse de chameau qui se déplace d'année en année. M. Pagani en a convenu à la commission des finances. En l'occurrence, il faudrait définir quelles priorités politiques sont importantes et, à ce moment-là, voir si les choses sont réalisables. M. Deshusses rappelait tout à l'heure qu'il y a des projets nécessaires aujourd'hui, qui doivent absolument être réalisés. Car promettre, c'est une chose, mais accomplir c'est mieux, notamment en ces temps difficiles.

Le groupe libéral est attaché à ce qu'on fasse ce qui doit être fait. Un exemple extrêmement intéressant a été relevé, qui fait appel notamment au partenariat public-privé, c'est le Musée d'art et d'histoire. Le financement privé est acquis et on peut remercier M. Losio et M. Gautier qui ont «poussé» pour arriver à ce résultat. Voilà une piste pour les investissements qui fonctionne. On en a la preuve aujourd'hui avec ce grand projet du Musée d'art et d'histoire. C'est une direction dans laquelle les libéraux voudraient aller.

Cela étant, nous prenons acte de ce 3^e PFI. Nous étudions le quatrième, et nous nous réjouissons d'avance que la commission des finances et l'ensemble des commissions concernées puissent aussi agir sur le cinquième. Le temps de tenir les promesses est venu et nous espérons notamment, comme l'a dit le maire en matière d'équipements sportifs, que les promesses seront tenues, s'agissant des priorités d'investissement.

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Nous avons écouté très attentivement ce que le magistrat Rémy Pagani avait à nous dire en commission par rapport au PFI suivant. Comme je vous le disais tout à l'heure, Mesdames et Messieurs, il est regrettable que l'étude de ces documents se superpose, si bien qu'on ne sait plus trop de quels objets on parle. Mais finalement ce n'est pas si ennuyeux que cela, dès lors que nous ne nous prononçons pas sur le catalogue, ni sur le choix de tel ou tel investissement du Conseil administratif. Nous discutons des priorités de chacun par rapport aux priorités du Conseil administratif, et c'est en cela que le PFI est un outil extrêmement intéressant. Il intéresse à la fois l'administration, qui travaille au quotidien et qui agende les différents investissements possibles, le Conseil administratif, qui mène sa politique, et chaque groupe politique en fonction de ses priorités. L'intérêt est que chaque conseiller et conseillère puisse apprivoiser ce document, en vue des différentes propositions qui seront présentées et renvoyées dans les commissions spécialisées, qui, elles aussi, si elles ne maîtrisent pas un tant soit peu cet outil, peinent à visualiser les priori-

tés du Conseil administratif. C'est pourquoi le groupe des Verts est extrêmement favorable à l'étude de ce PFI dans les commissions.

Nous partageons les déclarations de M. Deshusses sur les documents importants que sont le projet de budget, les comptes et le plan financier d'investissement, mais nous y ajouterions le plan financier quadriennal, qui est un document trop peu examiné, si ce n'est quasiment pas évoqué, en tout cas à la commission des finances.

Cela dit, lors de l'examen du 1^{er} PFI, les Verts avaient déclaré qu'une fois remplies les obligations légales auxquelles notre commune est soumise la marge de manœuvre est effectivement extrêmement mince pour le Conseil administratif. A ces obligations légales s'ajoutent les priorités du programme de législation dudit Conseil administratif, qui constituent un angle d'approche des investissements proposés. Cette marge, bien tenue au départ, l'est encore un peu plus si tant est qu'on adhère aux projets du Conseil administratif en tous points.

Quant à nous, les Verts, nous examinons les projets du PFI sous l'angle de nos priorités de législation, sous l'angle du programme pour lequel une partie de la population nous a élus. Nous serons toujours favorables à des investissements susceptibles d'améliorer la qualité de vie en ville, c'est-à-dire la mobilité douce, la qualité de l'air, la diminution du bruit et la question de l'énergie. Lors de l'étude de ce 3^e PFI et même en étudiant le 4^e PFI, nous avons été particulièrement préoccupés par le peu d'investissements consacré à la rénovation de notre patrimoine. De même, ces dernières années, nous constatons que le parent pauvre en matière d'investissements, ce sont bien les espaces publics, les places et les pistes cyclables, qui figurent dans les objets de substitution, alors que ce sont des priorités pour les Verts. Nous avons aussi abondamment et amèrement regretté le peu d'acquisitions de terrains prévu, car nous considérons que la maîtrise du foncier en ville est extrêmement importante.

Pour finir, il nous reste à espérer que les PFI suivants arriveront en même temps que les projets de budget, afin que nous puissions faire un certain nombre de liens par rapport à ce qui nous est proposé. Cela sera plus simple pour nous, conseillères et conseillers municipaux de milice.

M. Olivier Fiumelli (R). Je vais être bref, compte tenu de l'heure tardive. Ce PFI est un des documents les plus importants, avec le budget et les comptes annuels, que nous avons à examiner en tant que conseillères et conseillers municipaux, comme l'a relevé M. Deshusses. Dans sa présentation des documents les plus importants, M. Deshusses a oublié d'évoquer le budget financier quadriennal, où on parle vraiment du fonctionnement et des recettes, où on nous explique comment seront financés nos investissements, notre fonctionnement, et de quelle

manière la dette va évoluer. Le groupe radical pense donc que le document le plus important, sur lequel nous devrions passer le plus de temps, est le budget financier quadriennal, qui traite à la fois du fonctionnement et de l'investissement. Or nous n'abordons strictement jamais cet objet. Nous le recevons avec le projet de budget annuel, mais nous n'en avons jamais débattu, ni en commission des finances ni en séance plénière, ce que nous regrettons fort.

En effet, le plan financier d'investissement sur douze ans est une bonne entrée en matière pour un député qui veut savoir ce que fait la Ville, parce que figurent dans ce catalogue tous les projets pour les douze prochaines années. Mais, malheureusement, si ce n'est pas du «flan» comme un de mes préopinants avait l'air de le suggérer, c'est néanmoins un simple catalogue d'intentions sans réelles priorités. On y voit certes des dates, mais, en examinant les plans financiers successifs, on constate qu'en fait les projets ne font que coulisser d'une année à l'autre. De plus, en cours d'année, de nombreux crédits d'investissement qui ne figurent pas du tout dans le PFI sont présentés, et nous avons donc des doutes sur la manière dont cet outil est actualisé et mis à jour au sein du département. Certes, on nous dit que c'est l'instrument de pilotage le plus important et nous prenons acte de cette prise de position qu'a exprimée à plusieurs reprises M. Pagani. Nous souhaitons vivement que ce document devienne un vrai outil de travail pour le Conseil municipal. Mais nous demandons surtout que l'effort porte principalement sur le budget financier quadriennal d'investissement et de fonctionnement. Nous souhaitons qu'on nous en dise plus lors de la présentation du projet de budget 2010, et que le PFI soit réactualisé lors de nos débats budgétaires.

En conclusion, nous prenons acte de ce document et nous nous réjouissons de nous pencher sur le 4^e PFI lors d'une prochaine séance plénière.

M. Robert Pattaroni (DC). Afin que le tour d'horizon soit complet, je prendrai brièvement la parole au nom du groupe démocrate-chrétien. Nous souhaitons, nous aussi, que le PFI soit présenté plus rapidement, et je pense que le magistrat va nous confirmer tout à l'heure que telle est son intention. Nous sommes évidemment d'accord avec le fait qu'il soit renvoyé aux commissions spécialisées, parce qu'elles ont un point de vue sur l'opportunité des projets que la commission des finances n'a pas et n'est pas censée avoir. Nous sommes également d'accord avec la dernière remarque du représentant du Parti radical disant qu'il s'agit d'étudier tout l'aspect financier.

Simplement, un élément nous paraît important qui n'a pas été assez souligné jusqu'à présent, c'est qu'indépendamment du programme à long, court ou moyen terme, des propositions nous sont soumises dans l'année qui suit le vote du budget. Or, c'est précisément là que figurent les choix du Conseil administratif. En même temps que le budget de fonctionnement, on nous soumet des études, des

préétudes pour des constructions et des réalisations qui seront entreprises dans les plus brefs délais. C'est à ce moment-là, nous semble-t-il, que notre Conseil a la possibilité de s'exprimer sur les priorités.

Pour terminer, je relève que la commission des finances propose de prendre acte du PFI.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, je vous remercie tout d'abord d'avoir fait bon accueil à ce PFI.

Voilà bientôt deux ans que je suis à la tête du département des constructions et de l'aménagement et sachez que j'entends poursuivre l'actualisation annuelle du PFI, qui me paraît avoir beaucoup d'avantages, tant pour le Conseil administratif que pour l'administration et le Conseil municipal.

Il est vrai, Monsieur Fiumelli, que ce document nécessite encore quelques améliorations, afin de devenir un véritable instrument de travail permettant au Conseil administratif de dégager des priorités, de faire des arbitrages et de fixer des échéances pour les 60 projets qui sont actuellement à l'étude au sein de l'administration, dont une trentaine de chantiers effectifs sur le territoire de la Ville de Genève. Le PFI est un instrument important pour l'administration, pour le Conseil administratif, mais aussi pour les conseillers municipaux. Nous avons déjà eu cette discussion l'année passée et vous aviez compris que c'était l'instrument qui permettait, avec le budget et le budget financier quadriennal, de vérifier les délais, l'exécution des travaux, de contrôler globalement l'activité de l'administration en matière d'investissements.

Tout le monde est d'accord là-dessus et la question est effectivement la rapidité. Aujourd'hui, nous traitons un plan financier qui date d'une année, voire plus. Le PFI suivant a été déposé en novembre de l'année passée et j'espère que vous le traiterez plus rapidement, car des crédits d'études sont joints à ce plan financier, crédits que, théoriquement, vous devriez voter en même temps. Je vous propose donc, pour cette année 2009, de déposer le nouveau PFI en même temps que le budget, de faire en sorte – mais vous devrez vous organiser – que vous puissiez traiter les deux documents en même temps et voter en décembre les crédits d'études relatifs au PFI. C'est ainsi que nous synchroniserons l'ensemble des processus administratifs. Certes, il va falloir faire un effort. Pour ma part, j'ai demandé au département des constructions et de l'aménagement de faire en sorte que le nouveau plan financier soit déposé en même temps que le budget. Je crois que les fonctionnaires vont y arriver. En tout cas, je le souhaite ardemment.

En ce qui concerne les priorités, nous ferons un exercice pas plus tard qu'à la fin de ce mois, soit le 30 mars, où vous serez appelés à voter sur le siège toute

une série de propositions qui visent à concrétiser les objectifs d'investissement du Conseil administratif, notamment en matière de lutte contre la crise et d'économies d'énergie. Vous voterez quasiment un million de francs sur le siège. De même, vous recevrez ce mois une proposition d'un montant de 2,5 millions visant à réduire la consommation d'énergie dans le cadre du plan lumière. Puis, une troisième proposition vous sera soumise juste après, qui est inscrite dans le PFI et qui concerne des investissements à hauteur de 5 millions de francs pour des économies d'énergie tous azimuts. Cela pour dire que le Conseil administratif a décidé de profiter de cette crise, si j'ose dire, pour activer toute une série de mesures d'économies d'énergie, de promotion des énergies renouvelables, le but étant que notre municipalité se passe d'énergie non renouvelable à l'aune de l'année 2050.

Parallèlement à cela, il s'agira aussi de proposer des investissements immédiats qui puissent être mis en œuvre rapidement, cette année encore, pour permettre aux petites et moyennes entreprises, qui constituent le tissu économique de notre région, de traverser cette crise sans trop d'encombres, ce qui n'est pas gagné d'avance...

Voilà, de manière globale, ce que le Conseil administratif entend faire. Enfin, de la même manière que nous vous avons exposé la politique que nous entendons mener en matière d'économies d'énergie, nous vous présenterons la politique que nous entendons mener en ce qui concerne l'entretien de notre patrimoine municipal. Nous allons réactiver cette volonté d'entretien, par des investissements et toute une batterie de propositions que vous recevrez le plus rapidement possible et qui sont d'ailleurs prévues dans le PFI.

Rendez-vous est pris au moment de la présentation du budget 2010, afin que vous puissiez voter le PFI en même temps que le budget.

Il est pris acte du 3^e plan financier d'investissement 2008-2019.

5. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 25 novembre 2008, sur la pétition intitulée: «Contre la suppression de places de stationnement à la rue de Bourgogne» (P-146)¹.

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-146 au Conseil administratif.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La pétition P-146 est obsolète et son renvoi par le Conseil municipal le 25 novembre 2008 devant le Conseil administratif se révèle inutile.

En effet, les aménagements de la rue de Bourgogne ont été réalisés en suivant les procédures légales en vigueur et en tenant compte des demandes diverses et contradictoires des habitants du quartier. Lors de l'élaboration du projet de zone 30 km/h à la rue de Bourgogne, des affichettes ont été distribuées dans le périmètre. Les associations connues du quartier ont été consultées lors de deux assemblées d'information publiques tenues l'une par la Ville de Genève et l'autre par la Maison de quartier des Franchises.

Le projet initial sur lequel se basaient les pétitionnaires a évolué jusqu'à la demande en autorisation.

En fait, le nombre total de places pour les véhicules quatre-roues et deux-roues motorisés a globalement augmenté avec le nouveau régime de circulation, à savoir la zone 30 km/h. Les places pour véhicules quatre-roues ont vu leur nombre maintenu à 85 places, et le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité a pris en compte le développement important des demandes en stationnement deux-roues motorisés – voire trois-roues – puisque 20 nouvelles places de stationnement ont pu être créées à l'intention de ces véhicules qui peuvent ainsi se garer gratuitement sur le domaine public.

La politique de la Ville de Genève est de prendre en considération les attentes diverses des concitoyens et de répondre aux mesures édictées par la Confédération en matière de protection de l'air et contre le bruit à laquelle notre municipalité est astreinte.

C'est dans ce sens que l'ensemble des rues de la ville de Genève, se trouvant selon la hiérarchie du réseau routier en réseau de quartier, sera à terme mis en

¹ Rapport, 2782.

zone 30 km/h, en zone de rencontre, voire en zone piétonne, selon les dispositions prévues par la loi sur la circulation routière et ses diverses ordonnances.

Il convient de rappeler que la Ville de Genève est la cité de Suisse la plus généreusement dotée en places de stationnement pour les automobiles, tant par habitant que par hectare. Nous vous renvoyons à notre récente réponse concernant cette problématique (M-766).

Si certains demandent plus de places pour les voitures, d'autres demandent plus de place pour se mouvoir librement à pied, et plus généralement avec les mobilités douces, sachant que le domaine public appartient à tous, qu'il n'est pas extensible et qu'il ne peut être réservé pour une seule catégorie d'utilisateurs. Notre volonté est de concilier ces attentes contradictoires dans la mesure du possible et dans le respect du bien commun.

Les demandes des pétitionnaires ayant été largement entendues et les informations sur lesquelles ils se basaient étant erronées, le Conseil administratif ne peut donner suite à cette pétition.

Par ailleurs, et de manière complémentaire, la même pétition a été déposée devant le législatif cantonal. Le 27 janvier 2006, cette instance décidait par 58 voix pour et 1 abstention de déposer la pétition sur le bureau du Grand Conseil à titre de renseignement.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

6. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 26 juin 2007, sur la pétition intitulée: «Pour égayer le quartier de la Jonction» (P-190)¹.

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-190 au Conseil administratif.

¹ «Mémorial 165^e année»: Rapport, 564.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Les conteneurs devant la bibliothèque municipale ont été déplacés. Deux bancs ont été installés en lieu et place. Un nouveau point de récupération semi-enterré a pu être installé au bas du boulevard Carl-Vogt, à la hauteur de la Migros, et un autre sera créé avec la requalification du square du Vélodrome.

Le petit espace vert entre la maison de quartier et la bibliothèque de la Jonction a fait l'objet d'une attention particulière. Le Service des espaces verts et de l'environnement sensibilise la population à propos des pigeons. Une information invite à respecter cet endroit et rappelle qu'il est formellement interdit de nourrir les volatiles conformément à l'article 15b du règlement sur la propreté, la salubrité et la sécurité publiques, précisant qu'il est interdit de déposer, sur le territoire de la Ville de Genève et de la Ville de Carouge, en quelque endroit que ce soit, de la nourriture destinée aux pigeons bizets.

Un projet d'aménagement en vue de la requalification du square du Vélodrome est en cours d'étude au Service de l'aménagement urbain et de la mobilité. Ce projet, en coordination avec les aménagements du tramway Cornavin-Onex-Bernex, propose un cheminement piétonnier à l'intérieur de la place suite à la suppression du trottoir engendrée par le passage dans les deux sens des trolleybus de la nouvelle ligne 4 par la rue du Vélodrome. Cette disposition permet entre autres de conserver les platanes présents sur la place. Une attention particulière sera portée sur le traitement des niveaux et pentes, pour l'accessibilité et le confort des personnes à mobilité réduite, compte tenu des fortes différences de niveaux existant entre la rue du Vélodrome et le square du même nom.

Afin de mieux articuler la place et les équipements (ateliers d'artisans, espaces culturels, préau d'école, etc.), la contre-route sera supprimée. Une partie des places de stationnement situées devant l'immeuble 4-14, de la rue du Vélodrome seront déplacées derrière la station-service et sur la chaussée de la rue du Vélodrome. Ainsi, un espace généreux sera dégagé et pourra être aménagé au profit de la place et des arcades au rez-de-chaussée des immeubles, afin de confirmer et d'accentuer la vocation de place de rencontre et de détente du square. L'installation de bancs et de jeux d'enfants complétera le dispositif et les terrasses des commerces pourront s'étendre sur la place pour l'animer et la dynamiser. Un choix de matériaux chaleureux et écologiques sera utilisé pour réhabiliter le square; une réflexion est menée sur un dispositif de liaison devant mieux articuler la connexion du square et le préau de l'école en surplomb. L'installation de bennes de déchetterie enterrées est également intégrée au projet, pour remplacer celles qui se trouvaient devant la bibliothèque.

Le coût de réalisation de ce projet est estimé à 1 640 000 francs hors taxes. Son financement est prévu dans la proposition PR-624 votée par le Conseil muni-

Propositions des conseillers municipaux – Interpellations

cipal le 10 novembre 2008. Les travaux pourront débuter dès le mois d'octobre 2009 et dureront douze mois, une fois les autorisations de sa mise en œuvre accordées.

Le problème récurrent du comportement de certains maîtres de chiens trouve sa réponse dans les campagnes régulières de sensibilisation et de répression menées par le département de l'environnement urbain et de la sécurité. Une fois les réaménagements réalisés, une attention toute particulière sera donnée au square du Vélodrome par les agents de sécurité municipaux.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

7. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Nous avons reçu la résolution et la motion suivantes:

- R-118, de *MM. Simon Brandt, Jacques Hämmerli, Alexandre Chevalier, Jean-Charles Lathion, Alexandre Wisard, Gérard Deshusses* et *Christian Zaugg*: «Pour une aire de jeu sécurisée à la patinoire des Vernets»;
- M-855, de *MM. Christian Lopez Quirland, Grégoire Carasso, M^{mes} Annina Pfund* et *Andrienne Soutter*: «Un système de vélos en libre service ne peut pas attendre!»

8. Interpellations.

Néant.

9. Questions écrites.

Le président. Nous avons également reçu la question écrite suivante:

- QE-305, de *MM. Mathias Buschbeck, Miguel Limpo, M^{mes} Claudia Heberlein Simonett et Sarah Klopmann*: «Borne du chemin des Ouches: en panne... pour toujours?»

Séance levée à 23 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	5462
2. Communications du bureau du Conseil municipal	5462
3. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 10 juin 2008 de M. Simon Brandt, M ^{mes} Anne-Marie Gisler, Patricia Richard, Nathalie Fontanet, MM. Alexandre Chevalier, Jean Sanchez, Jean-Charles Lathion et M ^{me} Anne Carron-Cescato, renvoyée en commission le 23 juin 2008, intitulée: «Maintenons le site artisanal du Vélodrome» (M-809 A) . .	5462
4. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le 3 ^e plan financier d'investissement 2008-2019 (D-39 A)	5508
5. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 25 novembre 2008, sur la pétition intitulée: «Contre la suppression de places de stationnement à la rue de Bourgogne» (P-146).	5590
6. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 26 juin 2007, sur la pétition intitulée: «Pour égayer le quartier de la Jonction» (P-190)	5591
7. Propositions des conseillers municipaux	5593
8. Interpellations	5593
9. Questions écrites	5594

La mémorialiste:
Marguerite Conus